

Comité syndical

Dossier de présentation



JEUDI 8 FÉVRIER 2024 - 14H30

À L'ESPACE MALRAUX
DE JOUÉ-LÈS-TOURS

Le SIEIL est régi par les dispositions de ses statuts, du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et des textes relatifs aux concessions et à la distribution d'énergies.

Article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 34 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 art. 7 JO du 6 avril 2000)

[...] Les dispositions du chapitre II du titre II du livre premier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

[...] À l'exception des dispositions des deuxième à quatrième alinéas de l'article L. 2122-4 du CGCT (dispositions relatives aux incompatibilités des fonctions de maire).

Article L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales (Loi n° 96-393 du 13 mai 1996 art. 2 V JO du 14 mai 1996) (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 37 JO du 13 juillet 1999) (Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36 JO du 13 juillet 1999) (Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 8 JO du 17 décembre 2010) (Loi n°2011-525 du 17 mai 2011 art. 82 JO du 18 mai 2011)

Sans préjudice des dispositions des articles L. 2121-33, le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

(...)

À défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire. L'organe délibérant est alors réputé complet.

Article L5211-39 du CGCT (Modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37)
(Modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76)

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Article L2131-11 du CGCT (Créé par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996)

SONT ILLÉGALES LES DÉLIBÉRATIONS AUXQUELLES ONT PRIS PART UN OU PLUSIEURS MEMBRES DU CONSEIL INTÉRESSÉS À L'AFFAIRE QUI EN FAIT L'OBJET SOIT EN LEUR NOM PERSONNEL, SOIT COMME MANDATAIRES.

(Combiné à l'article 432-12 du Code pénal par la jurisprudence – «prise illégale d'intérêt»)

Il en résulte qu'il serait préférable, pour les personnes en poste dans des structures placées sous la surveillance du SIEIL ou prestataires de celui-ci (entreprises ou concessionnaires), de ne pas prendre part au vote de délibération présentant un lien avec leur activité professionnelle, leur employeur ou l'entreprise pour laquelle elle travaille, compte tenu du risque de recours contre ladite délibération.

Sommaire

Comité syndical / Jeudi 8 février 2024 / 14h30

Glossaire des abréviations 6

Administration générale 8

- a) Approbation du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 12 décembre 2023 8
- b) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 12 décembre 2023 8
- c) Approbation du rapport du mandataire 2022 de la SPL MODULO 8

Finances 8

- a) Ajustement et création d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Exercice 2024 8
- b) Approbation du Budget Primitif de 2024 - Budget Principal 9
- c) Reprise anticipée des résultats 2023 - Budget Annexe Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) 15
- d) Approbation du Budget Primitif de 2024 - Budget Annexe Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) 16
- e) Constitution d'une provision pour risques et charges : créances douteuses 19
- f) Autorisation de lancement d'une consultation – souscription d'une ligne de trésorerie 20

Électricité 21

- a) Programmation et listes de travaux 2023 et 2024 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique - Information 21

Éclairage public 21

- a) Accord-cadre travaux de maintenance des installations d'éclairages extérieurs et des équipements associés 2024 - 2027 - Résultats 22

Transition énergétique 22

- a) Mise en place d'un partenariat avec l'ADAC/CAUE pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités au 1^{er} janvier 2024 22

Ener Centre-Val de Loire 23

- a) Validation de la prise de participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS IEL ENR 119 23
- b) Validation de la prise de participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS Montluçon Communauté Énergies 24
- c) Validation de la prise de participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS Soleil de Vineuil 25
- d) Validation de la prise de participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS Soleil du Loiret 26

Communications diverses 27

Questions diverses 27

Annexes	28
1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 12 décembre 2023	29
2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
<i>Compte rendu du Comité syndical du 12 décembre 2023</i>	34
3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
<i>Rapport du mandataire 2022</i>	55
4 - FINANCES	
Ajustement des APCP	70
5 - FINANCES	
Budget Primitif pour 2024	93
6 - FINANCES	
Note synthétique BP 2024 - Budget Principal	195
7 - FINANCES	
Reprise anticipée des résultats 2023 PCRS	198
8 - FINANCES	
Budget Primitif pour 2024 du Budget Annexe PCRS	212
9 - FINANCES	
Note synthétique BP 2024 - Budget PCRS	240
10 - ÉLECTRICITÉ	
Programmes de travaux d'électrification 2023	243
11 - ÉLECTRICITÉ	
Programmes de travaux d'électrification 2024	249
12 - ÉLECTRICITÉ	
Carte des collectivités adhérentes EP	254
13 - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
Projet de convention de partenariat	256

Glossaire des abréviations

Comité syndical / Jeudi 8 février 2024 / 14h30

A

- ADEME :** Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- AEC :** Association pour l'expertise des concessions
- ALEC :** Agence Locale de l'Énergie et du Climat
- AMEET :** Aide au maintien des énergies électriques et des télécommunications
- AMOA :** Assistance à maîtrise d'ouvrage
- AOD :** Autorité organisatrice de la distribution
- AP :** Autorisation de Programme
- APD :** Avant-projet définitif
- APS :** Avant-projet sommaire

B

- BPU :** Bordereau des prix unitaires
- B/I :** Bénéfice sur investissement
- BOAMP :** Bulletin officiel des annonces des marchés publics

C

- CAO :** Commission d'appel d'offres
- CAP :** Commission administrative paritaire (auprès du CDG 37)
- CAS :** Compte d'affectation spécial
- CC :** Communauté de communes
- CCAG :** Cahier des clauses administratives générales
- CCAP :** Cahier des clauses administratives particulières
- CCSPL :** Commission consultative des services publics locaux
- CCTP :** Cahier des clauses techniques particulières
- CDCI :** Commission départementale de coopération intercommunale
- CDG :** Centre de gestion de la fonction publique territoriale
- CDSP :** Commission de délégation de service public
- CEE :** Certificats d'économie d'énergie

- CEP :** Conseil en énergie partagée
- CGCT :** Code général des collectivités territoriales
- CMP :** Code des marchés publics
- CP :** Crédit de Paiement
- CPTÉ :** Commission de programmation des travaux d'électricité
- CSPE :** Contribution au service public de l'électricité
- CTP :** Comité technique paritaire (auprès du CDG 37)

D

- DETR :** Dotation d'équipement des territoires ruraux
- DGI :** Direction générale des impôts
- DICT :** Déclaration d'intention de commencement de travaux
- DOB :** Débat d'orientation budgétaire
- DPE :** Diagnostic de performance énergétique
- DR :** Demande de renseignements
- DSP :** Délégation de service public

E

- EIE :** Espace Info Énergie
- ELD :** Entreprise locale de distribution
- EMP :** Effectif moyen pondéré
- Enr-MDE :** Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie
- EP :** Éclairage public
- EPCI :** Établissement public de coopération intercommunale

F

- FACÉ :** Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
- FCTVA :** Fonds de compensation de la TVA
- FNCCR :** Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
- FPT :** Fonction publique territoriale
- FSL :** Fonds de solidarité logement

Glossaire des abréviations

G

- GED :** Gestion électronique des documents
GNL : Gaz Naturel Liquéfié
GNV : Gaz Naturel pour Véhicules
GPL : Gaz de pétrole liquéfié
GrDF : Gaz réseau Distribution France

H

- HSCT :** Hygiène, sécurité et conditions de travail
HTA : Haute tension A (moyenne tension < 50 000 Volts)
HTB : Haute tension B (> 50 000 Volts)
HQE : Haute qualité environnementale

I

- IAT :** Indemnités d'administration et de technicité
IEM : Indemnité d'exercice des missions
IHTS : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
IPC : Indice des prix à la consommation
IRVE : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques
ISS : Indemnité spécifique de service

J

- JOUE :** Journal officiel de l'Union Européenne

M

- MDE :** Maîtrise de l'énergie
MOA : Maîtrise d'ouvrage
MOE : Maîtrise d'œuvre
MWh : Mégawatts heure (= 1 000 Kwh)

N

- NOME (loi) :** Loi sur la Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité

P

- PCET :** Plan climat-énergie territorial
PCRS : Plan corps de rue simplifié
PSR : Prime de service et de rendement

R

- RIFSEEP :** Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
RGPD : Règlement général sur la protection des données
RODP : Redevance d'occupation du domaine public

S

- SAEML :** Société anonyme d'économie mixte locale
SDAL : Schéma directeur d'aménagement lumière
SDIRVE : Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques
SIE : Syndicats intercommunaux d'énergie
SIG : Système d'information géographique
SPL : Société Publique Locale

T

- TECVL :** Territoire Énergie Centre-Val de Loire
TCCFE : Taxe communale sur la consommation finale d'électricité
TDCFE : Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité
TPN : Tarif de première nécessité
TST : Travaux sous tension
TURPE : Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

V

- VTH :** Val Touraine Habitat

Z

- ZA :** Zone d'aménagement
ZAC : Zone d'aménagement concerté

1

Administration générale

a) Approbation du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 12 décembre 2023

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur la rédaction du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 12 décembre 2023 remis en annexe et sollicite l'approbation du Comité syndical.

Cf. Annexe 1 – Compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire du 12 décembre 2023

b) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 12 décembre 2023

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur la rédaction du compte rendu du Comité syndical du 12 décembre 2023 remis en annexe et sollicite l'approbation du Comité syndical.

Cf. Annexe 2 – Compte rendu du Comité syndical du 12 décembre 2023

c) Approbation du rapport du mandataire 2022 de la SPL MODULO

Le Président présente en séance le rapport spécial du mandataire auprès de Modulo, tel que prévu à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales et consultable sur le site internet du SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir prendre acte et d'approuver ce rapport du mandataire établi sur l'activité de la SPL MODULO au titre de l'année 2022.

Cf. Annexe 3 – Rapport du mandataire 2022

2

Finances

a) Ajustement et création d'Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – Exercice 2024

Le Président explique qu'au vu des montants réalisés à ce jour sur l'exercice 2023 pour les dépenses et les recettes des compétences Éclairage Public et Électricité gérées en Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP), il convient de modifier la répartition des Crédits de Paiement pour le Budget Primitif 2024.

Il est à noter que le Compte Administratif 2023 pour le Budget Principal n'a pas encore été approuvé et que cette délibération a seulement pour objet de différer les crédits non consommés en 2023 sur les CP 2024.

La clôture et l'ajustement des AP/CP se fera au moment de l'intégration du résultat du Compte Administratif 2023 au budget supplémentaire 2024, lors du Comité syndical de juin 2024.

Le montant des Crédits de Paiement non utilisés sur l'exercice 2023 et reportés en 2024, sont les suivants :

- En dépenses : - 3 735 479,04 €,
- En recettes : - 5 125 341,71 €.

Par ailleurs, pour donner suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 au Comité syndical du 12 décembre 2023, est intégrée dans l'Autorisation de Programme « Travaux d'éclairage public », l'opération de renouvellement d'une partie du réseau d'éclairage public de la ville de Chinon (1 200 000 € en dépenses et 600 000 € en recettes). Au titre des Crédits de Paiement 2024, cela représente 400 000 € en dépenses et 100 000 € en recettes.

Enfin, toujours dans la continuité du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024, est créée l'Autorisation de Programme dissimulations « Deuxième ligne de tramway » sur 4 ans pour un montant de 1 000 000 € en dépenses et 600 000 € en recettes.

En termes de Crédits de Paiement 2024 alloués à cette AP, 100 000 € sont inscrits en dépenses.

Les ajustements entre les CP 2023 et les CP 2024 sont détaillés dans les tableaux établis en annexe du dossier du Comité syndical. Les montants des Crédits de Paiement sont précisés par année comme suit :

- En « blanc » : les montants délibérés lors du Comité syndical du 12 décembre 2023,
- En « vert clair /bleu clair » : les ajustements (variations) proposés lors du présent Comité syndical,
- En « vert foncé / bleu foncé » : les montants qui seront in fine délibérés à l'issue du présent Comité syndical.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir :

- Approuver la nouvelle répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme existantes conformément à la répartition jointe dans l'annexe du dossier du Comité syndical,
- Approuver la création de l'Autorisation de Programme dissimulations « Deuxième ligne de tramway » pour un montant de 1 000 000 € en dépenses et 600 000 € en recettes sur une durée de 4 ans.

Cf. Annexe 4 - Ajustement des AP/CP

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L 2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°2023-79 du Comité syndical du 3 octobre 2023 portant sur l'adoption du règlement budgétaire et financier du SIEIL,

Vu la délibération n°2023-95 du Comité syndical du 12 décembre 2023 portant sur l'ajustement des AP/CP pour les budgets 2023 et 2024.

b) Approbation du Budget Primitif de 2024 - Budget Principal

Le Président rappelle que lors du débat sur les orientations budgétaires, il a été présenté au Comité syndical un budget prévisionnel pour l'exercice 2024, dans l'attente du vote du Budget Primitif.

Il présente aujourd'hui le Budget Primitif pour l'exercice 2024 du Budget Principal du SIEIL, conformément aux masses budgétaires présentées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le Président présente les montants par chapitre, en comparant les crédits inscrits pour le Budget Primitif 2024 aux crédits votés lors du Budget Primitif 2023, pour les dépenses et recettes réelles (hors mouvements d'ordre).

Pour mémoire, le Budget Principal du SIEIL est soumis à l'instruction comptable M57 depuis le 1^{er} janvier 2024. Ceci engendre des modifications de chapitre comptable pour certaines dépenses et recettes par rapport à l'instruction comptable M14 utilisée en 2023. Ces modifications sont précisées dans les commentaires.

Conformément à la décision du SIEIL de mettre en place les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP), le projet de budget ci-dessous tient compte des montants précédemment présentés dans la délibération relative aux AP/CP.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement :

CHAPITRES	BP 2023 EN €	BP 2024 EN €	EVOLUTION BP 2024 / BP 2023	COMMENTAIRES
013 - Atténuations de charges	60 000	50 000	-16,7%	Recettes atténuant certaines charges du SIEIL (indemnités journalières ...).
70 - Produits des services	255 000	293 000	+14,9%	Refacturations des charges du SIEIL pour le compte du PCRS et de Modulo, Recettes de mutualisation avec d'autres syndicats (achats d'énergie ...).
73 - Impôts et taxes	10 500 000	11 500 000	+9,5%	Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE). L'évolution intègre les nouvelles modalités de calcul de la TICFE depuis le 1 ^{er} janvier 2023.
74 - Participations	1 771 000	1 985 000	+12,1%	Cotisations pour la compétence éclairage public : 1,720 M€, Participations du programme ACTEE pour les audits et la maîtrise d'œuvre pour les économies d'énergie : 110 k€, FCTVA sur les dépenses de maintenance des réseaux d'éclairage public : 155 k€.
75 - Autres produits de gestion courante (hors produits exceptionnels)	3 095 000	3 395 000	+10,0%	Redevances R1 et R2 versées par Enedis, en lien avec les travaux réalisés en 2022. Redevance R1 versée par les concessionnaires gaz.
75888 / 77 - Produits exceptionnels	15 000	10 000	-33,3%	Produits exceptionnels divers (pénalités retard...), En 2023 (M14) : chapitre 77 En 2024 (M57) : chapitre 75
78 - Reprises sur provisions	0	10 000	ns	En lien avec les provisions pour dépréciation d'actif.
TOTAL	15 696 000	17 243 000	+9,9%	

Dépenses réelles de fonctionnement :

CHAPITRES	BP 2023 EN €	BP 2024 EN €	EVOLUTION BP 2024 / BP 2023	COMMENTAIRES
011 - Charges à caractère général	3 652 000	4 100 000	+12,3%	Dont : 1,540 M€ pour les dépenses de l'éclairage public, 1,287 M€ pour le fonctionnement du SIEIL, 650 k€ pour l'exploitation des IRVE, 198 k€ pour la communication, 185 k€ pour l'informatique.
012 - Charges de personnel	2 815 000	2 815 000	0,0%	Stabilité des effectifs prévue. Prise en compte en année pleine de l'augmentation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet 2023 et des 5 points d'indice supplémentaires au 1er janvier 2024. Augmentation de la cotisation pour l'assurance statutaire. Provision pour remplacements et surcroûts d'activité.
014 - Atténuations de produits	1 300 000	1 460 000	+12,3%	Reversement de la TICFE aux communes concernées.
65 - Autres charges de gestion courante	652 000	813 000	+24,7%	Dont : Indemnités (142 000 €) et formation (15 000 €) des élus, Dépenses d'informatique en nuage : 163 500 €, Subventions versées (FSL, ADIL ...) : 193 000 €, Reversements dans le cadre du programme ACTEE pour les économies d'énergie : 100 000 €, Part redevance R1 gaz reversée aux communes : 56 014 €, Subvention d'équilibre versée au budget PCRS : 44 000 € (Au chapitre 67 en 2023 - instruction comptable M14).
66 - Charges financières	235 000	225 000	-4,3%	Frais et intérêts de la ligne de trésorerie et emprunts en cours. Pas de nouvel emprunt contracté en 2023. Provision pour de nouveaux emprunts si nécessaire.
67 - Charges exceptionnelles	242 000	150 000	-38,0%	Dotations pour titres annulés sur exercices antérieurs. La subvention d'équilibre versée au budget du PCRS comptabilisée au chapitre 67 en M14 est transférée au chapitre 65 en M57.
68 - Dotations aux provisions	0	10 000	ns	Dotations aux provisions pour dépréciation d'actif.
022 - Dépenses imprévues	100 000	0	-100,0%	
TOTAL	8 996 000	9 573 000	+6,4%	

AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement réel correspond à l'épargne dégagée par la section de fonctionnement qui permet de couvrir en partie les dépenses d'investissement et de réduire ainsi le recours à l'emprunt pour équilibrer le budget.

Pour le Budget Primitif 2024, l'augmentation plus importante des recettes réelles de fonctionnement (+9,9%) que celle des dépenses réelles de fonctionnement (+6,4%), telles que détaillées ci-dessus, a pour conséquence une progression de l'autofinancement (+14,5%).

BP 2023 EN €	BP 2024 EN €	EVOLUTION BP 2024 / BP 2023
6 700 000	7 670 000	+14,5%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Budget Primitif 2024 intègre notamment les Crédits de Paiement (CP) 2024 tels qu'ils ont été présentés dans la délibération précédente sur l'ajustement des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement pour l'exercice 2024.

Recettes réelles d'investissement :

CHAPITRES	BP 2023 EN €	BP 2024 EN €	EVOLUTION BP 2024 / BP 2023	COMMENTAIRES
10 - FCTVA	700 000	645 000	-7,9%	FCTVA au titre des IRVE, des travaux EP et des acquisitions réalisées par le SIEIL en 2022.
13 - Subventions	20 112 186	18 356 165	-8,7%	18 311 165 € de participations attendues dans le cadre des AP/CP, 45 000 € au titre des IRVE (retrofit et SDIRVE).
21 et 23 - Immobilisations corporelles et en cours	250 000	50 000	-80,0%	Dotations pour annulations de mandats sur exercices antérieurs.
27 - Autres immobilisations financières	2 845 000	45 000	-98,4%	Remboursement des subventions d'équilibre pour les concessions Gaz (part communes) : 45 000 €. Fin de la récupération de TVA auprès d'ENEDIS pour les travaux sur les réseaux d'électricité. Le nouveau contrat de concession prévoit la récupération par la voie fiscale (aucune inscription budgétaire).
4582 - Opérations sous mandat	0	633 000	ns	En prévision du changement de comptabilisation des opérations de dissimulation des réseaux télécom réalisés sous maîtrise d'ouvrage temporaire du SIEIL.
TOTAL - Hors emprunt	23 907 186	19 729 165	-17,5%	
16 - Emprunt nouveau	5 000 000	4 000 000	-20,0%	Emprunt nouveau - équilibre du BP 2024.
TOTAL	28 907 186	23 729 165	-17,9%	

Dépenses réelles d'investissement :

CHAPITRES	BP 2023 EN €	BP 2024 EN €	EVOLUTION BP 2024 / BP 2023	COMMENTAIRES
13 - Subventions d'investissement	50 000	200 000	+300,0%	Dotation pour annulation de titres émis sur exercices antérieurs.
16 - Remboursement du capital de la dette	600 000	600 000	0,0%	Remboursement du capital des emprunts en cours. Provision pour remboursement nouveaux emprunts selon la prospective financière présentée lors du DOB.
204 - Subventions d'investissement versées	1 463 998	1 095 134	-25,2%	Dont : 395 134 € au titre des fonds de concours ELEC et EP gérés en AP, 386 026 € pour les subventions d'équilibre des concessions Gaz (part SIEIL), 250 000 € pour les fonds de concours transition énergétique, 40 000 € au titre du fonds de concours pour les véhicules électriques et hybrides H2.
20 - Immobilisations incorporelles	762 000	1 326 000	+74,0%	Dont : 700 000 € pour les projets innovants (GNV, hydrogène), 120 000 € pour les audits, études et géolocalisation EP, 245 000 € pour l'acquisition de logiciels et de certificats électroniques (dont suivi des affaires et refonte du site internet), 13 500 € au titre de la finalisation du parcours cybersécurité, 126 000 € pour les études pour le programme Territoires Intelligents géré en AP.
21 - Immobilisations corporelles	23 374 296	18 476 965	-21,0%	Dont : 17 230 965 € pour les programmes ELEC gérés en AP, 450 000 € pour le programme Méthycentre géré en AP, 431 000 € pour la création de nouveaux bureaux et le réaménagement des espaces dans la continuité au siège du SIEIL, 115 000 € pour le renouvellement de matériel informatique et mobilier de bureau.
23 - Immobilisations en cours	7 966 689	8 361 914	+5,0%	Dont : 6 626 914 € pour les programmes ELEC et EP gérés en AP, 1 000 000 € pour le programme Territoires Intelligents géré en AP, 385 000 € pour la mise en œuvre du SDIRVE et les modifications de câblages des bornes IRVE, 200 000 € pour le versement des avances sur marchés.
26 - Participations et créances rattachées	50 000	50 000	0,0%	Dotation pour un éventuel apport en capital à MODULO.
27 - Autres immobilisations financières	1 136 500	656 152	-42,3%	Dont : 400 000 € d'apports en capital et en comptes courants d'associés à EneR37, 165 957 € de subventions d'équilibre des concessions Gaz (part communes).
4581 - Opérations sous mandat	0	633 000	ns	En prévision du changement de comptabilisation des opérations de dissimulation des réseaux télécom réalisés sous maîtrise d'ouvrage temporaire du SIEIL.
020 - Dépenses imprévues	203 702	0	-100,0%	Dotations pour les dépenses imprévues.
TOTAL	35 607 186	31 399 165	-11,8%	

SYNTHÈSE

	Dépenses BP 2024 En €		Recettes BP 2024 En €	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	9 573 000	Recettes réelles	17 243 000
	Dépenses d'ordre	12 320 000	Recettes d'ordre	4 650 000
	TOTAL FONCTIONNEMENT	21 893 000	TOTAL FONCTIONNEMENT	21 893 000
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	31 399 164,97	Recettes réelles	23 729 164,97
	Dépenses d'ordre	6 150 000,00	Recettes d'ordre	13 820 000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	37 549 164,97	TOTAL INVESTISSEMENT	37 549 164,97

Les mouvements d'ordre sont composés :

En dépenses de fonctionnement / recettes d'investissement :

- Du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 3 000 000 €,
- Des dotations aux amortissements réalisés sur le patrimoine du SIEIL : 9 320 000 €.

En recettes de fonctionnement / dépenses d'investissement :

- Des reprises de subventions perçues par le SIEIL et amorties : 3 900 000 €,
- Des dotations pour la reconduction de la procédure de neutralisation des subventions versées et amorties pour leur totalité : 750 000 €,
Pour mémoire, par la délibération n°2016-151, le SIEIL a fixé à 30 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux collectivités pour le financement des bâtiments et installations. Dans cette même délibération, le SIEIL a opté pour la neutralisation des dotations aux amortissements de ces subventions d'équipement versées,
- Des opérations patrimoniales (recettes/dépenses d'investissement) : 1 500 000 €.

Par ailleurs, lors du Comité syndical du 3 octobre 2023, dans le cadre des délibérations votées pour le passage à la norme budgétaire et comptable M57, a été adoptée la fongibilité des crédits. Ainsi, le Président peut procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. Il en informe le Comité syndical lors de la plus proche séance suivant ces mouvements.

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical :

- Pour ce Budget Primitif 2024, conformément aux éléments présentés ci-dessus et à la maquette budgétaire présentée en annexe, le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à 21 893 000 €,
 - En investissement à 37 549 164,97 €.
- Pour la reconduction de la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, adoptée par la délibération n°2016-151, pour leur totalité, soit 750 000 € pour 2024,
- Pour procéder, le cas échéant, dans le cadre du budget 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Cf. Annexe 5 : Budget Primitif pour 2024

Cf. Annexe 6 : Note synthétique – Budget Primitif 2024 – Budget Principal : à retrouver sur www.sieil37.fr/téléchargement/publications

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction de la M57,

Vu la délibération n°2016-89 du Comité syndical du 13 décembre 2016 relative à la procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement de ces subventions d'équipement,

Vu la délibération n°2023-79 du Comité syndical du 3 octobre 2023 portant sur l'adoption du règlement budgétaire et financier du SIEIL,

Vu la délibération n°2023-81 du Comité syndical du 3 octobre 2023 portant sur la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 - fongibilité des crédits,

Vu la délibération n°2023-98 du Comité syndical du 12 décembre 2023 portant sur l'approbation d'un budget provisoire pour le Budget Principal - exercice 2024.

c) Reprise anticipée des résultats 2023 - Budget Annexe Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le Président rappelle que l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre visés par le comptable public.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

Les résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe « Plan de Corps de Rue Simplifié » sont les suivants :

		Dépenses En €	Recettes En €	Solde (+ ou -) En €
Section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2023	290 364,43	282 727,99	-7 636,44
	Résultats antérieurs reportés (compte 002)		7 636,44	7 636,44
	Résultat à affecter			0,00
		Dépenses En €	Recettes En €	Solde (+ ou -) En €
Section d'investissement	Résultats de l'exercice 2023	69 089,94	68 609,97	-479,97
	Résultats antérieurs reportés (compte 002)		208 854,38	208 854,38
	Résultat à affecter			208 374,41
		Dépenses En €	Recettes En €	Solde (+ ou -) En €
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement			0,00
	Investissement			0,00
				Solde (+ ou -) En €
Reprise anticipée	Affectation à l'investissement (compte 1068)			0,00
	Report en investissement (compte 001)			208 374,41
	Report en fonctionnement (compte 002)			0,00

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical :

- Pour inscrire les résultats de l'exercice 2023 dans le Budget Primitif pour l'exercice 2024 du Budget Annexe « Plan de Corps de Rue Simplifié »,
- Précise que la délibération d'affectation définitive des résultats 2023 interviendra après le vote du compte administratif.

Cf. Annexe 7 : Reprise anticipée des résultats 2023 - PCRS

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-5 et R.2311-13,

Vu l'instruction de la M4,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

d) Approbation du Budget Primitif de 2024 – Budget Annexe Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le Président présente au Comité syndical le Budget Primitif pour l'exercice 2024 du Budget Annexe PCRS, conformément à la présentation réalisée dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Il présente les montants par chapitre, en comparant les crédits inscrits pour le BP 2024 aux crédits votés au budget 2023 (Budget Primitif 2023 + Budget Supplémentaire 2023 + Décision modificative 2023), pour les dépenses et recettes réelles (hors mouvements d'ordre).

Il rappelle au Comité syndical que la décision modificative n°1 votée lors du Comité syndical du 12 décembre 2023 a approuvé l'augmentation du montant global de la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal au Budget Annexe, établie initialement pour un montant total de 577 500 € sur 3 ans. Cette dernière a été réévaluée à 969 236,94 € sur 5 ans, en lien avec :

- La crise sanitaire qui a entraîné un décalage dans le temps de la montée en puissance du service et des recettes de prestations de services qui en découlent,
- L'évolution de la réglementation qui a prolongé les échéances obligatoires obligeant les collectivités à se doter d'un plan de corps de rue simplifié : 2026 pour les communes urbaines et 2031 pour les communes rurales,
- La réflexion sur l'évolution des modalités d'adhésion des communes en lien avec les points précédents.

Au regard des éléments ci-dessus et des prévisions de recettes pour 2024, il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire le versement de la subvention d'équilibre pour un montant complémentaire de 44 000 €.

EXERCICE	VERSION INITIALE	AJUSTEMENT	VERSION RÉVISÉE
2019	304 500,00 €	-20 506,46 €	283 993,54 €
2020	193 500,00 €	48 033,27 €	241 533,27 €
2021	79 500,00 €	104 029,13 €	183 529,13 €
2022	0,00 €	60 181,00 €	60 181,00 €
2023	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
2024	0,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €
TOTAL	577 500,00 €	435 736,94 €	1 013 236,94 €

Le Président présente les inscriptions des mouvements réels pour le Budget Primitif 2024.

Au stade du BP 2024, les résultats définitifs de 2023 ne sont pas encore votés. Les comptes de gestion et administratif seront présentés ultérieurement, lors du Comité syndical de juin 2024.

Toutefois, comme indiqué dans la délibération précédente, les résultats de l'exercice 2023 ont pu être déterminés et validés par le comptable public. Le BP 2024 est ainsi présenté avec la reprise anticipée des résultats 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement :

CHAPITRES	BP 2023 EN €	BP 2023 APRÈS DM1 EN €	BP 2024 EN €	ÉVOLUTION BP 2024 / BP 2023	ÉVOLUTION BP 2024 / BP 2023 APRÈS DM1
70 - Produits des services	240 000	110 000	200 000	-16,7%	+81,8%
74 - Participations	0	0	50 000	ns	ns
77 - Produits exceptionnels	70 000	200 000	44 000	-37,1%	-78,0%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0	7 636	0	0,0%	-100%
TOTAL	310 000	317 636	294 000	-5,2%	-7,4%

Dépenses réelles de fonctionnement :

CHAPITRES	BP 2023 EN €	BP 2023 APRÈS DM1 EN €	BP 2024 EN €	ÉVOLUTION BP 2024 / BP 2023	ÉVOLUTION BP 2024 / BP 2023 APRÈS DM1
011 - Charges à caractère général	62 100	68 236	59 000	-5%	-13,5%
012 - Charges de personnel	165 000	165 000	172 000	+4,2%	+4,2%
66 - Charges financières	9 200	10 700	10 000	+8,7%	-6,5%
65 - Autres charges de gestion courante	1 500	1 500	1 500	0%	0%
67 - Charges exceptionnelles	3 550	3 550	2 900	18,3%	18,3%
TOTAL	241 350	248 986	245 400	+1,7%	-1,4%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'investissement :

CHAPITRES	BP 2023 EN €	BP 2023 APRÈS DM1 EN €	BP 2024 EN €	ÉVOLUTION BP 2024 / BP 2023	ÉVOLUTION BP 2024 / BP 2023 APRÈS DM1
001 - Résultat d'investissement reporté	0	208 854,38	208 374,41	ns	-0,2%
16 - Emprunts	100 000	0	0	-100%	0%
45 - Opérations pour compte de tiers	200 000	200 000	200 000	0%	0%
TOTAL	300 000	408 854,38	408 374,41	+36,1%	-0,1%

Dépenses réelles d'investissement :

Outre le remboursement de l'emprunt contracté par le PCRS, les dépenses budgétées incluent des crédits pour l'acquisition de logiciels et le renouvellement de matériel.

CHAPITRES	BP 2023 EN €	BP 2023 APRÈS DM1 EN €	BP 2024 EN €	ÉVOLUTION BP 2024 / BP 2023	ÉVOLUTION BP 2024 / BP 2023 APRÈS DM1
16 - Remboursement du capital de la dette	66 700	66 700	66 700	0%	0%
20 - Immobilisations incorporelles	25 000	50 000	40 174,41	+60,7%	-19,7%
21 - Immobilisations corporelles	76 950	160 804	150 000	+94,9%	-6,7%
45 - Opérations pour compte de tiers	200 000	200 000	200 000	0%	0%
020 - Dépenses imprévues	0	0	0	0%	0%
TOTAL	368 650	477 504	456 874,41	+23,9%	-4,3%

MOUVEMENTS D'ORDRE

Les mouvements d'ordre sont équilibrés en dépenses et en recettes et sont composés :

- Des amortissements réalisés sur le patrimoine du SIEIL : 48 600 €,
- Des opérations patrimoniales : 3 000 €.

SYNTHÈSE

En synthèse, le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe s'établit comme suit :

	Dépenses BP 2024 En €		Recettes BP 2024 En €	
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles	245 400	Recettes réelles	294 000
	Dépenses d'ordre	48 600	Recettes d'ordre	0
	TOTAL FONCTIONNEMENT	294 000	TOTAL FONCTIONNEMENT	294 000
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles	456 974,41	Recettes réelles	408 374,41
	Dépenses d'ordre	3 000	Recettes d'ordre	51 600
	TOTAL INVESTISSEMENT	459 974,41	TOTAL INVESTISSEMENT	459 974,41

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical :

- Pour ce Budget Primitif 2024 du Budget Annexe du PCRS, conformément aux éléments présentés ci-dessus et à la maquette budgétaire présentée en annexe, le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes :

- > Section de fonctionnement : 294 000,00 €,
- > Section d'investissement : 459 974,41 €.

Cf. Annexe 8 : Budget Primitif pour 2024 du Budget Annexe PCRS

Cf. Annexe 9 : Note synthétique – Budget Principal 2024 – Budget Annexe PCRS : à retrouver sur : www.sieil37.fr/telechargement/publications

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction de la M4,

Vu la délibération n°2018-92 du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant la création d'un Budget annexe PCRS et le vote du Budget Primitif pour 2019,

Vu la délibération n°2023-97 du Comité syndical du 12 décembre 2023 approuvant la Décision modificative n°1 de 2023,

Vu la délibération n°2023-99 du Comité syndical du 12 décembre 2023 portant sur l'approbation d'un budget provisoire pour le Budget Annexe PCRS – exercice 2024.

e) Constitution d'une provision pour risques et charges : créances douteuses

Le Président rappelle que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ainsi, une provision pour dépréciation des créances douteuses doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte-tenu de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse notamment).

L'identification et la valorisation du risque impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable.

La comptabilisation des dotations aux provisions pour créances douteuses repose sur des écritures semi-budgétaires (principe de droit commun, retenu dans le règlement budgétaire et financier adopté par le SIEIL le 3 octobre 2023).

L'analyse conjointe effectuée par le SIEIL et la comptable sur les restes à recouvrer a permis d'identifier les créances devant faire l'objet d'une provision et de fixer le montant à 8 850 € pour l'exercice 2024.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir :

- Approuver la constitution d'une provision pour risques pour un montant de 8 850 € au titre de l'année 2024,
- Inscrire les crédits nécessaires au Budget Principal au compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants »,
- Préciser que la collectivité est autorisée à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Textes de référence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R.2321-2,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°2023-79 du Comité syndical du 3 octobre 2023 portant sur l'adoption du règlement budgétaire et financier du SIEIL.

f) Autorisation de lancement d'une consultation – souscription d'une ligne de trésorerie

Le Président informe le Comité syndical qu'une consultation sera lancée courant avril pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour une nouvelle période d'un an (juillet 2024 à juin 2025), afin de :

- Réduire au maximum les risques financiers et juridiques,
- Optimiser la charge des frais financiers,
- Assurer de la lisibilité sur les décaissements à venir.

Il est proposé de fixer le montant maximum de cette ligne à 4 500 000 €, montant des lignes de trésorerie utilisées sur les trois derniers exercices. Toutefois, le montant retenu pourra être revu à la baisse après actualisation du plan de trésorerie prévisionnel qui aura lieu préalablement au lancement de la consultation.

Les taux proposés pourront être : le taux fixe ou les indices monétaires de la zone Euro (Euribor, €STR ...).

Les résultats de cette consultation et les conditions financières de l'offre retenue seront présentés au Comité syndical de juin 2024.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir l'autoriser à lancer une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires pour le renouvellement de la ligne de trésorerie du Budget Principal du SIEIL, dont les conditions financières définitives seront délibérées par le Comité syndical de juin 2024.

3 Électricité

a) Programmation et listes de travaux 2023 et 2024 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique - Information

Le Président rappelle que lors du rapport d'orientation budgétaire présenté le 12 décembre 2023, au vu des demandes des collectivités pour des projets de dissimulation en régime urbain, il a été décidé d'augmenter l'autorisation de programme 2024 à hauteur d'un million d'euros. En conséquence des dossiers de dissimulation ont été ajoutés et une part a été affectée au sous-programme extension.

Il présente les listes des dossiers de travaux 2023 et 2024 modifiées et validées par le Bureau du SIEIL du 07 février 2024.

Le Président précise que tous les sous-programmes 2023 sont complets. Les autres sous-programmes seront complétés lors des prochaines CPTÉ pour atteindre un volume de travaux en rapport avec les dotations du FACE et les capacités financières du SIEIL.

Concernant les sous-programmes 2024, il reste des disponibilités pour les dissimulations en régime rural (sous-programme 2024 CE).

Le Président rappelle que :

- les dossiers de dissimulation des réseaux de télécommunications, sous-programme T, sont en lien avec les autres projets à la demande des collectivités. Ces sous-programmes s'équilibrent en recettes et en dépenses ;
- les sous-programmes d'extension E et AE, de dissimulation des réseaux de télécommunications T, d'éclairage public liés aux travaux du réseau électrique LT et LN et les fonds de concours du génie civil de télécommunications TT et TN sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Cf. Annexe 10 : Programmes de travaux d'électrification 2023

Cf. Annexe 11 : Programmes de travaux d'électrification 2024

4 Éclairage public

À ce jour, 195 communes et 4 communautés de communes ont transféré leur compétence Éclairage Public au SIEIL, ce qui représente environ 53 400 points lumineux. La dernière commune ayant transféré sa compétence est La Celle-Saint-Avant à compter du 01/01/2024.

Cf. Annexe 12 - Carte des collectivités adhérentes EP

a) Accord-cadre travaux de maintenance des installations d'éclairages extérieurs et des équipements associés 2024 - 2027 - Résultats

Le Président explique que le Comité syndical du 27 juin 2023 l'a autorisé à lancer une consultation pour le nouvel accord-cadre de travaux et de maintenance des installations d'éclairages extérieurs et des équipements associés 2024-2027.

Le Président informe le Comité syndical du résultat de l'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres du SIEIL, réunie le 29 novembre 2023, a attribué chacun des lots aux titulaires suivants :

N° MARCHÉ SIEIL	N° LOT	TITULAIRE
2023-17	1	Spie CityNetworks
2023-18	2	Eiffage Energie Systèmes Val de Loire
2023-19	3	Lesens Centre Val de Loire, communiquant sous l'identité Citeos
2023-20	4	Ineo Réseaux Centre Atlantique
2023-21	5	Bouygues Energies & Services

Ces marchés sont mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2024 et toutes les collectivités adhérentes à la compétence Éclairage Public ont reçu un courrier les informant de l'entreprise de maintenance.

5 Transition énergétique

a) Mise en place d'un partenariat avec l'ADAC/CAUE pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités au 1^{er} janvier 2024

Le Président rappelle que le SIEIL a répondu en groupement avec le SDE de l'Indre et ÉNERGIE Eure-et-Loir, en coordonnateur, au programme ACTEE CHENÉ pour la période du 25 juillet 2023 au 31 décembre 2026 dans la continuité du programme ACTEE SEQUOIA 3 pour lequel ils ont été lauréat en avril 2022.

Le Président indique que le SIEIL souhaite pouvoir faire bénéficier de ce programme de subvention et de l'expertise d'un économiste de flux aux collectivités de son territoire en complémentarité des actions menées par les autres organisations d'Indre-et-Loire.

À ce titre, le SIEIL et l'ADAC|CAUE souhaitent associer leurs compétences et complémentarités pour accompagner au mieux les communes et communautés de communes dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments publics.

Le Président propose une convention de partenariat permettant de couvrir deux cadres de travail collaboratif entre le SIEIL et l'ADAC|CAUE.

Cette convention est proposée à compter du 1^{er} mars 2024 pour une durée de 3 ans sous réserve de continuité du programme ACTEE Chêne soit jusqu'au 28 février 2027.

Ces conditions sont en adéquation avec le phasage du nouveau programme ACTEE CHENE d'une durée de 3 ans.

Afin de mener à bien le partenariat, le Président propose que le comité de pilotage soit constitué du Président du SIEIL, du Vice-Président en charge de la Transition Énergétique, de la Directrice Générale des Services, et/ou du/de la Responsable du service transition énergétique et du/des technicien(s) en charge du suivi des dossiers de rénovation énergétique.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver le projet de convention définissant les actions de partenariat entre les parties tel que présenté en séance et joint au dossier du Comité syndical, l'autoriser à signer la convention et tous documents y afférents et valider la liste des membres du comité de pilotage.

Cf. Annexe 13 – Projet de convention de partenariat

Ener Centre-Val de Loire

Créé en 2012 par le SIEIL, EnerSIEIL a initié le développement des énergies renouvelables en Indre-et-Loire. Grâce à son expérience et aux nombreux projets aboutis, les différents syndicats d'énergie de la région Centre-Val de Loire ont souhaité élargir son périmètre d'action à la région entière. En 2018 EnerSIEIL devient Ener CENTRE-VAL DE LOIRE et porte des projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité dans toute la région et au-delà. Cette Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) propose, développe et investit dans des projets réellement bénéfiques pour le territoire. Elle accompagne les syndicats d'énergie dans le conseil et l'assistance auprès des collectivités désireuses d'investir dans les énergies renouvelables et d'accélérer la transition énergétique.

a) Validation de la prise de participation de la SAEML Ener CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS IEL ENR 119

Le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM Ener CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher afin d'accélérer le développement des énergies renouvelables sur son territoire. Dans ce cadre, la Communauté de Communes a demandé à la SEM Ener CENTRE-VAL DE LOIRE pour l'accompagner dans ses échanges avec la société IEL pour la mise en place de trois éoliennes sur la commune de Sublaines.

Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de constituer une société visant au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation dudit parc éolien. Ce partenariat prendrait la forme d'un contrôle étroit par la collectivité, propriétaire du foncier.

Pour porter ce projet, la société de projet utilisée sera la SAS IEL ENR 119, véhicule juridique déjà créé par la société IEL. Actuellement IEL est l'unique actionnaire. Une fois la cession d'action réalisée, la société de projet sera détenue à 20% par Ener CENTRE-VAL DE LOIRE, 20% par la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher et à 60% par la société IEL.

Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- **Nom de la société** : IEL ENR 119 (Nom provisoire)
- **Capital social de la société** : 1 000 €
- **Actionnaires à la création** :
 - Ener CENTRE-VAL DE LOIRE : 20% des parts sociales
 - Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher : 20% des parts sociales
 - IEL : 60% des parts sociales

- **Direction de la société** : dirigée par un Président (IEL sera le premier président) et administrée par un comité stratégique comportant un représentant pour EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, un représentant pour la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher et 2 représentants pour IEL

- **Objet social principal** : l'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système de production d'énergies renouvelables
- **Autres documents sociaux à la création de la SAS** : Convention de comptes courants d'associé, contrat de développement et de construction, contrat de gestion d'exploitation et de maintenance, contrat de gestion administratif.

Le Président souligne qu'au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet IEL ENR 119 et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, il demande au Comité syndical de valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 20% du capital social de la société IEL ENR 119, représentant une prise de participation de 200 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS IEL ENR 119.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver l'ensemble des propositions présentées ci-dessus.

Textes de référence :

Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la SEM EneRCVL.

b) Validation de la prise de participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS Montluçon Communauté Énergies

Le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec l'Agglomération de Montluçon. Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de constituer une société visant au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation d'ouvrages de production EnR sur le territoire de Montluçon Communauté. La société dispose déjà d'un portefeuille de 5 toitures/ombrières dans le cadre du mécanisme d'obligation d'achat, et 3 projets de centrales photovoltaïques au sol.

Pour porter ce projet, une société sera créée sous la forme d'une SAS. Celle-ci sera détenue à 51% par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et 49% par Montluçon Communauté. Montluçon Communauté exercera un contrôle étroit sur la société.

Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- **Nom de la société** : Montluçon Communauté Energies
- **Capital social de la société** : 50 000 €
- **Actionnaires à la création** :
 - EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 51% des parts sociales
 - Montluçon Communauté : 49% des parts sociales
- **Direction de la société** : dirigée par un Président (EneR CENTRE-VAL DE LOIRE sera le premier président) et administrée par un comité stratégique comportant un représentant de chaque actionnaire
- **Objet social principal** : l'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système de production d'énergies renouvelables
- **Autres documents sociaux à la création de la SAS** : Convention de développement, convention de comptes courants d'associé, convention de partenariat.

Le Président souligne qu'au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet Montluçon Communauté Energies et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, il demande au Comité syndical d'approuver la création de la société de projets Montluçon Communauté Energies, de valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 51% du capital social de la société Montluçon Communauté Energies, représentant une prise de participation de 25 500 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS Montluçon Communauté Energies.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver l'ensemble des propositions présentées ci-dessus.

Textes de référence :

Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la SEM EneRCVL.

c) Validation de la prise de participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS Soleil de Vineuil

Le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec l'Agglomération de Blois et le collectif citoyen Blais'Watt afin de porter un projet de centrale photovoltaïque sur une ancienne friche sur la commune de Vineuil. Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de constituer une société visant au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation d'ouvrages de production photovoltaïque sur le périmètre de l'Agglomération de Blois. Le projet devrait développer une puissance de 3,5 MWc, pour un investissement estimé à environ 3 M€.

Pour porter ce projet, une société sera créée sous la forme d'une SASU pour débiter. Celle-ci sera détenue à 100% par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, avant d'être ouverte aux partenaires potentiels identifiés : Agglomération de Blois, SIDELC, Blais'Watt, Energie Partagée.

Les principales caractéristiques de la SASU sont les suivantes :

- **Nom de la société :** Soleil de Vineuil
- **Capital social de la société :** 1 000 €
- **Actionnaires à la création :**
 - EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 100% des parts sociales
- **Direction de la société :** dirigée par un Président (EneRCVL sera le premier Président désigné aux Statuts) et administrée par un comité de direction comportant un représentant de chaque actionnaire
- **Objet social principal :** l'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système de production photovoltaïque
- **Autres documents sociaux à la création de la SAS :** Convention de comptes courants d'associé, convention de partenariat.

Le Président souligne qu'au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet Soleil de Vineuil et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, il demande au Comité syndical d'approuver la création de la société de projets Soleil de Vineuil, de valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 100% du capital social de la société Soleil de Vineuil, représentant une prise de participation de 1 000 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS Soleil de Vineuil.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver l'ensemble des propositions présentées ci-dessus.

Textes de référence :

Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la SEM EneRCVL.

d) Validation de la prise de participation de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS Soleil du Loiret

Le Président explique que dans le cadre de sa politique de développement, la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a entamé des discussions avec le département du Loiret afin d'accélérer le développement des ombrières et toitures photovoltaïques sur le département du Loiret. Ces échanges ont permis d'aboutir à une volonté commune de constituer une société visant au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation d'ouvrages de production photovoltaïque sur le département du Loiret, sur le même modèle que VAL DE LOIRE SOLAIRE, en partenariat avec la société SEE YOU SUN. Le portefeuille de la société à créer reste à constituer mais les partenaires se fixent un objectif de déployer 3 MWc de projets par an.

Pour porter ce projet, une société sera créée sous la forme d'une SAS. Celle-ci sera détenue à 33% par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, 34% par la SEM Loiret Energie et à 33% par la société SEE YOU SUN.

Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- Nom de la société : Soleil du Loiret
- Capital social de la société : 5 000 €
- Actionnaires à la création :
 - EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 33% des parts sociales
 - Loiret Energie : 34% des parts sociales
 - SEE YOU SUN : 33% des parts sociales
- Direction de la société : dirigée par un Président (SEE YOU SUN sera le premier Président) et administrée par un comité stratégique comportant un représentant de chaque actionnaire
- Objet social principal : l'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système de production photovoltaïque en obligation d'achat
- Autres documents sociaux à la création de la SAS : Convention de comptes courants d'associé, convention d'apport d'affaires, contrat de développement et de construction, contrat de gestion d'exploitation et de maintenance, contrat de gestion administratif.

Le Président souligne qu'au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet Soleil du Loiret et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, il demande au Comité syndical d'approuver la création de la société de projets Soleil du Loiret, de valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 33% du capital social de la société Soleil du Loiret, représentant une prise de participation de 1 650 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS Soleil du Loiret.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver l'ensemble des propositions présentées ci-dessus.

Textes de référence :

Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la SEM EneRCVL.

7 Communications diverses

Les prochains Comités syndicaux auront lieu à l'Espace Malraux aux dates suivantes :

- **Mardi 11 juin 2024** - Comité syndical à 9h30
- **Mardi 8 octobre 2024** - Comité syndical à 14h30
- **Mardi 10 décembre 2024** - Débat d'Orientation Budgétaire à 9h30 et Comité syndical à 10h30

Le Président rappelle que le quorum, soit au moins 162 délégués présents, doit être atteint pour permettre au Comité syndical de délibérer valablement.

8 Questions diverses

Annexes

Dans un souci d'économie et de respect de l'environnement, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, certaines annexes volumineuses sont mises à disposition par voie dématérialisée sur le site Internet du SIEIL, [page d'accueil > onglet «prochain Comité syndical»](#).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COMPTE RENDU DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Annexe 1

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis en séance à neuf heures trente à l'Espace Malraux de Joué-lès-Tours, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Le Président déclare officiellement l'ouverture de la séance dédiée au rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'exercice 2024. Le nombre de délégués présents est de 195 pour 323 délégués. Le nombre de pouvoirs pour la séance est de 12, portant le nombre de votants à 207.

Madame Catherine LEMAIRE, déléguée de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle que le SIEIL a envoyé un courrier le trente novembre deux mil vingt-trois à toutes les collectivités pour rappeler l'importance d'être présent aux Comités syndicaux afin d'atteindre le quorum. Ce courrier a été transmis à toutes les communes et ne vise, bien sûr, à stigmatiser personne, étant conscient des contraintes d'agendas de tous nos élus.

Le Président propose de présenter dans un premier temps le rapport d'orientation budgétaire puis la séquence des finances prévue au Comité syndical avant signature des documents à la pause.

Le Président passe la parole à Monsieur Fabrice BOIGARD, Premier vice-Président en charge des finances du SIEIL qui introduit son propos en rappelant que, dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire, le SIEIL s'attache à une présentation exhaustive et transparente de ses dépenses et recettes par compétence.

Le vice-Président indique qu'une actualisation de la prospective financière a été réalisée, qui se situe dans la continuité des orientations budgétaires pluriannuelles validées dès deux mil vingt afin d'assurer un équilibre financier des compétences du syndicat.

Il rappelle que les orientations précédentes et celle-ci permettent de réaliser dans nos territoires des investissements structurants : renforcement des réseaux de distribution d'électricité, sécurisation et modernisation de l'éclairage public, élaboration d'un schéma départemental de déploiement des IRVE et rétrofit des bornes existantes, études sur des projets innovants tels que le GNV ou l'hydrogène... Ces opérations permettent aux collectivités de réaliser des économies réelles directes ou de gagner en qualité de vie.

Le vice-Président précise que nous devons en 2024 maintenir l'équilibre budgétaire du SIEIL tout en préservant notre capacité d'investissement et d'innovation pour nos collectivités par le biais d'un endettement raisonné, signe d'une gestion efficiente de nos ressources. Il souligne que nombre de collectivités font des demandes de travaux auprès du SIEIL et celui-ci cherche à y répondre en optimisant les crédits alloués et en s'appuyant sur l'engagement quotidien des services à leurs côtés. Le vice-Président souligne que le SIEIL continue de subir la crise dans les chaînes d'approvisionnement et que les délais de mises à disposition des matériaux nécessaires aux travaux, notamment les postes de transformation et le matériel d'éclairage public, ont considérablement augmenté, allant jusqu'à plusieurs mois.

L'anticipation reste le maître mot de l'ensemble des demandes pour permettre un usage adapté de nos programmes de travaux en lien avec les besoins de chaque collectivité.

Le vice-Président présente ensuite une rétrospective des quatre derniers exercices 2019 à 2022, en fonctionnement et en investissement, ainsi qu'une situation de la dette.

Il propose ensuite une présentation prospective de nos finances actualisée, intégrant l'impact des orientations budgétaires pluriannuelles validées dès 2020 pour assurer l'équilibre financier des compétences du SIEIL, ainsi que les nouveaux éléments de contexte économique à prendre en compte dans ces orientations budgétaires 2024 tels que la réforme de la TCCFE, la crise énergétique, un niveau d'inflation élevé et la hausse des taux d'intérêts.

Annexe 1

Deux scénarii sont présentés. Le premier intègre le maintien des orientations prises dès 2020. Il permet au SIEIL de maintenir une bonne santé financière à l'horizon 2032, tant en termes de capacité d'autofinancement que de capacité de désendettement. Le second scénario prend en compte les nouveaux projets anticipés depuis la dernière version de la prospective et l'accroissement des demandes en termes de travaux d'électrification reçues par le SIEIL.

Concernant ce sujet des travaux, le Président reprend la parole afin de rappeler aux collectivités le fonctionnement des délais d'engagement des programmes de travaux et souligne l'importance de l'anticipation pour tous projets, puisqu'il faut compter trois années pour bâtir et finaliser un programme. Il rappelle l'importance de garder une linéarité de programme afin d'être en capacité d'avoir les ressources humaines et financières pour les mettre en œuvre sans mettre en défaut d'autres projets. Il indique que le SIEIL prévoit l'augmentation de l'autorisation de programme pour les travaux d'électrification de 1 000 000 € sur l'exercice 2024, renouvelable éventuellement sur 2025 et 2026 en fonction des demandes et de nos capacités financières.

Le vice-Président explique que le second scénario permet au SIEIL de maintenir une bonne santé financière à l'horizon 2032, tant en termes de capacité d'autofinancement, hormis les financements destinés à la construction de la seconde ligne du tramway qui seront gérés séparément, mais également s'agissant de notre capacité de désendettement.

Il convient donc de poursuivre dans la direction amorcée en 2020 pour laisser le temps au SIEIL de reconstituer son fonds de roulement et sa capacité à mener ses politiques d'investissement et de projets innovants.

Après la présentation de la prospective financière, le vice-Président présente les projets structurants pour 2024 et les années suivantes :

- Renforcement de l'enveloppe dédiée aux travaux d'électricité : +1 M€ en 2024, éventuellement reconductible sur 2025 et 2026 ;
- Travaux de dévoiement des réseaux en lien avec la construction de la deuxième ligne de tramway : 1 M€ entre 2024 et 2026 ;
- Poursuite du programme de réduction des pollutions lumineuses : 700 000 € entre 2024 et 2026 ;
- Engagement du programme "Territoires Intelligents" : 6,2 M€ sur 6 ans, dont 1 126 000 € en 2024 ;
- Mise en œuvre du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques : réflexion sur la répartition des installations entre opérateurs privés et SIEIL sur le modèle juridico-économique ;
- Projets de stations hydrogène et GNV pour tous types de véhicules : 300 000 €.

Autres programmes :

- Fonds de concours sobriété énergétique : 250 000 € ;
- Fonds de concours pour l'acquisition de véhicules électriques : 40 000 € ;
- Aide à la mise en œuvre d'audits énergétiques et à la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'économie d'énergie : 100 000 €.

Après les projets structurants, le vice-Président fait un point sur les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) pour 2024.

Il rappelle le principe de fonctionnement de ces AP/CP et précise que le Comité syndical vote un programme pluriannuel, qui est engagé dès la première année et dont l'exécution (donc les paiements) s'effectue sur plusieurs années et que seuls les crédits payés dans l'année sont inscrits au budget de l'exercice.

Il rappelle ensuite les montants :

Compétence « Électricité » :

- L'enveloppe « Travaux » pour 2024 est fixée à 17 000 000 € TTC ;
- Le fonds de concours « Réseaux de télécommunication et déplacement d'ouvrages » à 250 000 € ;

Compétence « Éclairage Public » :

- L'enveloppe « Travaux » est fixée à 5 800 000 € TTC ;
- Les taux de participation des collectivités sont les suivants : 50% pour les travaux de dissimulation et renouvellement et 70% pour les travaux d'extension.

Le vice-Président présente ensuite les dépenses nettes de personnel qui s'élèveront à 2 626 000 € en 2024 (contre 2 633 000 € en 2023). Les dépenses de personnel du service PCRS seront refacturées par le SIEIL en fin d'année. Le nombre d'agents prévu au 31 décembre 2024 sera de 48,90 ETP. Il présente également le tableau des effectifs présenté dans le ROB.

Le vice-Président présente les propositions relatives à l'administration générale. Les dépenses 2024 s'élèvent à 6 917 075 € et les recettes à 13 183 500 € en recettes (excédent de financement de 6 266 425 €).

La principale ressource de financement est constituée par la TICFE, elle est estimée à 11,5 M€ pour 2024.

Annexe 1

Le vice-Président précise que les dépenses du service communication sont évaluées à 218 500 €, les principaux postes étant les publications réglementaires, les animations organisées par le SIEIL (journées d'information, réunions d'information locale, opération Watty...), la participation à différents salons (congrès des maires...), ainsi que les éléments de communication (newsletter, presse, vidéos, objets communicants...), les dossiers pour les instances du SIEIL, le développement et la maintenance du site internet.

Pour le service informatique, les dépenses sont estimées à 338 500€ et intègrent le développement de la sécurité informatique, l'acquisition et la maintenance du matériel et des applications informatiques, avec en 2024, la finalisation du développement du logiciel métier EssenSIEIL (suivi des programmes de travaux).

En termes de projets spécifiques à 2024, les principaux portent sur l'engagement dans des projets liés aux énergies renouvelables avec des apports en capital à EnerCVL et Ener37 et la poursuite des études sur le projet HY'TOURAINE, ainsi que l'aménagement de bureaux dans les locaux acquis fin 2022 dans la prolongation du siège administratif du SIEIL.

Enfin, le budget principal poursuivra l'accompagnement du budget annexe PCRS pour équilibrer les dépenses de ce service, permettant le relevé des données. Les charges de personnel sont estimées à 172 000 € et la subvention d'équilibre versée à 44 000 €.

Le vice-Président présente les orientations budgétaires 2024 pour la compétence électricité et précise que le SIEIL maintient son cap de maîtrise des besoins de financement. Les décisions prises en 2020 permettent déjà de constater une recherche d'équilibre financier et sont poursuivies en 2024. Les orientations budgétaires se répartissent comme suit : 17 927 184 € en dépenses, 13 480 264 € en recettes, le besoin de financement s'élève donc à 4 446 920 €.

Le vice-Président présente ensuite la compétence éclairage public et précise qu'au 1^{er} janvier 2024, celle-ci regroupera 195 communes et 4 intercommunalités, avec les adhésions courant 2023 des communes de Chinon et Villaines-les-Rochers, et de la Celle-Saint-Avant au 1^{er} janvier 2024.

L'amélioration de la qualité du service, notamment en lien avec l'exploitation des réseaux et la connaissance du patrimoine grâce aux audits et à la géolocalisation réalisés ces dernières années, a nécessité de porter une réflexion sur les cotisations statutaires (coût par habitant) et de maintenance (coût par point lumineux) aboutie en 2021 qui devrait conforter l'équilibre financier de cette compétence.

Les orientations budgétaires 2024 se répartissent comme suit : 7 334 472 € en dépenses, 5 343 796 € en recettes, le besoin de financement s'élève à 1 990 676 €.

Le vice-Président présente ensuite la compétence gaz et explique qu'une veille technico-économique permanente, une étude de tous les dossiers et de nombreux échanges avec les concessionnaires permettent de continuer à développer l'offre gaz en réseaux tout en optimisant et maîtrisant la participation financière de la collectivité (communes et SIEIL) pour les travaux.

Les projets d'injection de biométhane se multiplient sur notre département contribuant à l'étude de projets de stations GNV sur notre territoire. Le gaz en réseau reste indispensable à la contribution du mix énergétique.

Les orientations budgétaires 2024 se répartissent comme suit : 681 300 € en dépenses, 190 000 € en recettes, le besoin de financement s'élève à 491 300 €.

Le vice-Président explique ensuite que le Système d'Information Géographique (SIG) continue sa mutation pour être de plus en plus accessible aux différents utilisateurs, qu'ils soient élus ou agents du SIEIL, collectivités ou prestataires des différentes compétences, tout en s'adaptant aux évolutions technologiques en lien avec la précision cartographique du PCRS.

Une refonte des services mis à disposition des collectivités est en cours et sera proposée aux collectivités adhérentes en 2024, au service de leurs besoins d'aménagement et de gestion. Les modalités de cotisation sont en cours de réflexion.

Les orientations budgétaires 2024 se répartissent comme suit : 100 000 € en dépenses, pas de recettes, le besoin de financement s'élève à 100 000 €.

Le vice-Président présente le point relatif à la transition énergétique et explique que le projet METHYCENTRE a été amorcé par STORENGY dans le cadre de la convention prévoyant le versement total de 1 050 000 € pour la création d'une unité électrolyse permettant de produire et de stocker de l'hydrogène (650 000 € en subvention et 400 000 € au titre de l'acquisition). 600 000€ ont été versés en 2020, le solde devrait être versé en 2024.

Concernant la compétence IRVE, la gestion des bornes de recharge installées par le SIEIL est toujours assurée par la SPL MODULO. Par ailleurs, en termes de nouveaux équipements dans le cadre du Schéma Directeur départemental des IRVE, l'installation de 5 nouveaux chargeurs rapides et 40 chargeurs accélérés est prévue. Le Schéma Directeur des IRVE sera présenté lors du Comité syndical de ce jour.

Annexe 1

Le programme de sobriété énergétique est maintenu pour répondre aux demandes des collectivités désireuses de s'engager dans une démarche de sobriété énergétique de leurs bâtiments.

Il en est de même pour le programme d'acquisition de véhicules électriques.

Les orientations budgétaires 2024 se répartissent comme suit : 1 920 000 € en dépenses, 289 000 € en recettes, le besoin de financement s'élève à 1 631 000 €.

Le vice-Président présente le point relatif aux projets innovants et explique que dans le cadre du mandat débuté en 2020, le SIEIL a engagé des réflexions autour de plusieurs projets innovants qui se poursuivront sur 2024 et les années suivantes, l'intelligence des territoires, les énergies propres telles que l'Hydrogène et le Gaz Naturel Vert.

Les orientations budgétaires 2024 se répartissent comme suit : 1 826 000 € en dépenses, pas de recettes, le besoin de financement s'élève à 1 826 000 €.

Le vice-Président propose une synthèse des orientations budgétaires 2024 pour le budget principal, pour l'ensemble des compétences, en dépenses et en recettes, et présente l'équilibre du budget pour 2024.

Ainsi, en 2024, il convient d'inscrire un besoin de financement prévisionnel de 4 219 427 €. Le montant de l'emprunt effectivement réalisé pourra être réduit en fonction du niveau d'avancement des programmes et des subventions d'équipement qui pourront être perçues.

Concernant le budget annexe PCRS, le vice-Président explique qu'après avoir subi de plein fouet la crise sanitaire qui a ralenti la production de données et la modification des échéances d'entrée en vigueur du dispositif anti-endommagement des réseaux qui freine l'adhésion des collectivités, le service PCRS dispose désormais d'une cartographie étoffée et d'outils qu'il peut proposer à de nouveaux partenaires.

En 2022, il a notamment assuré des prestations pour le Conseil Départemental pour la numérisation de la RD910. Par ailleurs, une convention de partenariat avec ENEDIS, pour leurs propres besoins, est en cours de finalisation. Enfin, la densification des données cartographiées permet au SIEIL d'y recourir, pour ses propres besoins, de manière plus importante.

Il s'agit maintenant de poursuivre l'inscription du PCRS dans une offre globale de services centrée sur la diffusion aux collectivités de données géographiques essentielles pour la gestion de leurs métiers et la connaissance patrimoniale de leur territoire.

Il présente ensuite la synthèse des orientations budgétaires 2024 pour le budget annexe PCRS qui s'équilibrera en dépenses et en recettes.

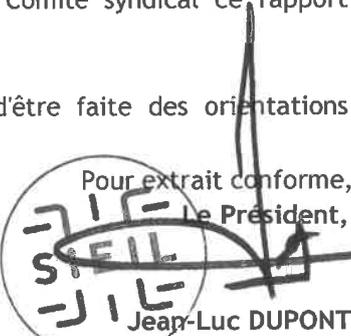
Le Président invite les membres du Comité syndical à poser leurs questions.

Monsieur Christian SEISEN de la commune de La Riche, demande, au regard de l'augmentation avec le temps des dégâts provoqués par les intempéries, comment est envisagé dans le terme la sécurisation du réseau de distribution d'électricité, qui investit et comment.

Le Président explique que dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement bâti avec Enedis, le SIEIL tend à rendre plus résilient les réseaux aux aléas climatiques grâce à la sécurisation des réseaux en remplaçant les lignes basse tension en fils nus et en dissimulant une partie des réseaux. Cette action se réalise par co-investissement avec Enedis qui utilise les fonds alloués par le TURPE, et le SIEIL en complémentarité sur ses fonds propres.

En l'absence d'autres questions, le Président soumet à l'approbation du Comité syndical ce rapport d'orientation budgétaire.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la présentation qui vient d'être faite des orientations budgétaires du SIEIL pour 2024.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc DUPONT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 DÉCEMBRE 2023

Annexe 2

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 5 décembre, se sont réunis à dix heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, qui est de 195 présents sur 323 membres en exercice et 12 pouvoirs comptabilisés soit 207 votants, le Président ouvre la séance à 10 heures 30.

Le Président remercie les vice-Présidents, les délégués présents, les entreprises Enedis, GRDF et Soregis, les représentants des associations de défenses des consommateurs de leur présence à cette séance, le personnel du SIEIL ainsi que le personnel de l'espace Malraux.

Le Président précise qu'un courrier a été adressé à toutes les collectivités afin de sensibiliser les maires et les délégués de l'importance de leur présence pour avoir le quorum, soit au moins 162 délégués présents pour permettre au Comité syndical de délibérer valablement. Il rappelle qu'il est important d'apporter une réponse dans les délais stipulés sur la convocation adressée par le secrétariat de direction du SIEIL. Ces informations sont essentielles pour l'organisation matérielle et surtout s'assurer que le quorum sera bien atteint. Le Président précise que les services du SIEIL doivent régulièrement relancer les délégués qui ne répondent pas, ce qui génère une charge de travail supplémentaire. Il remercie l'ensemble des délégués présents ce jour.

Madame Catherine LEMAIRE, déléguée de la commune de Saint-Christophe-sur-le-Nais est désignée secrétaire de séance.

1- ADMINISTRATION GENERALE

a) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 3 octobre 2023

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité approuve le compte rendu du Comité syndical du 3 octobre 2023.

b) Compte-rendu de l'exercice de la délégation du Président et du Bureau

Le Président explique que conformément à l'article L5211-10 et à la délibération n° 2020-39 du Comité syndical du 10 septembre 2020, donnant délégation au Président et la délibération n° 2020-40 donnant délégation au Bureau, la liste des décisions et des délibérations prises entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2023 est présentée en annexe du dossier du Comité syndical.

c) Territoires intelligents - Collaboration entre le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire numérique et le SIEIL

Le Président explique qu'en octobre 2021 le SIEIL a lancé une démarche pour positionner son ambition en matière de territoire intelligent comprenant une phase d'écoute et de sensibilisation puis une phase de réflexion stratégique et de construction d'une feuille de route, qui ont défini les axes suivants :

Feuille de route axe 1 « Optimiser l'éclairage public » :

- Élaborer la doctrine et le modèle économique de la politique Éclairage Public,
- Rationaliser la compétence Éclairage Public du SIEIL,
- Mettre en œuvre le réseau et la télégestion de l'Établissement Public (EPU),
- Gérer la donnée du territoire.

Feuille de route axe 2 : « Étendre la logique de télégestion à d'autres compétences » :

- Étudier l'opportunité de créer la compétence « capteurs intelligents » du SIEIL,
- Mettre en place des expérimentations sur le territoire,
- Élargir le périmètre de l'hyperviseur à la compétence « capteurs intelligents ».

Dans ce contexte, le SIEIL a lancé une étude de faisabilité sur la rénovation de son parc d'armoires d'éclairage public et particulièrement de leurs systèmes d'horloges, mais aussi des logiciels de télégestion et de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). Au-delà d'une rénovation du système d'entrée, c'est une opportunité pour se projeter sur une solution de manière pérenne, intégrant les prérequis de smart city ou territoire intelligent.

En parallèle, le Syndicat Val de Loire Numérique expérimente le déploiement d'une solution de collecte, de stockage et de visualisation des données issues de boîtiers communicants afin de développer un potentiel de services aux communes.

Le Président précise que la volonté commune des deux syndicats est de se projeter dans un avenir numérique de services, ce qui a conduit à lancer une première expérimentation sur l'éclairage public connecté et le suivi des consommations.

Cette expérimentation prévoit de déployer une solution de collecte, de stockage et de visualisation des données issues des armoires d'éclairage public, permettant le développement de services pour l'exploitation et la maintenance de l'éclairage public, mais aussi pour la gestion par les communes des éléments nocturnes.

Les principaux objectifs du territoire connecté sont les suivants :

- amélioration du service rendu en termes de qualité et de réactivité,
- gestion de l'éclairage public via les horloges connectées,
- plus grande efficacité des services de la collectivité,
- suivi énergétique,
- contrôle de l'allumage et de l'extinction de l'éclairage en mode on/off,
- participation à l'aménagement du territoire : avec le concours des nouvelles technologies, le territoire connecté peut amener des solutions pour répondre aux besoins des territoires et des habitants.

Une convention est en cours d'élaboration avec le SMO Val de Loire Numérique afin de pouvoir s'appuyer sur le service de connectivité LoRa.

La collaboration entre le SMO Val de Loire numérique et le SIEIL, imposait en prérequis l'éligibilité d'un territoire de la taille d'une EPCI ayant transféré sa compétence totale en matière d'éclairage public au SIEIL.

Le seul territoire aujourd'hui éligible et partie prenante à cette expérimentation est la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire et ses 19 communes adhérentes à la compétence éclairage public.

Le secteur expérimental CCCVL dispose de 300 armoires sur son territoire et d'environ 6 330 foyers lumineux.

Afin de démarrer concrètement cette expérimentation le SIEIL souhaite lancer une procédure de mise en concurrence en vue de retenir un ou plusieurs équipementiers pour la fourniture d'horloges communicantes, s'appuyant sur un marché de travaux et de maintenance dont le bordereau de prix unitaire (BPU) permet d'activer des entreprises pour l'installation, le câblage, le paramétrage et la mise en service des horloges communicantes.

Les frais liés à l'expérimentation sont respectivement à la charge du SMO Val de Loire numérique et du SIEIL au titre de leurs compétences respectives.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver le partenariat entre le SMO Val de Loire numérique et le SIEIL, inscrire les dépenses au budget du SIEIL, approuver le premier secteur expérimental au territoire de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, donner toute compétence au Bureau pour approuver la convention de partenariat avec le SMO Val de Loire Numérique afin de pouvoir s'appuyer sur le service de connectivité LoRa et autoriser le Président à signer tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve le partenariat entre le SMO Val de Loire numérique et le SIEIL dans le cadre de la mise en place d'une expérimentation sur l'éclairage public connecté et le suivi des consommations, accepte que le premier secteur expérimental soit le territoire de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, auquel d'autres territoires pourront être adjoints au fur et à mesure des transferts complets de compétence, donne toute compétence au Bureau pour approuver et faire évoluer la convention de partenariat avec le SMO Val de Loire Numérique afin de pouvoir s'appuyer sur le service de connectivité LoRa, autorise le Président à signer tous les documents y afférents et précise que les sommes nécessaires sont prévues au budget du SIEIL dès 2024.

d) Adhésion à l'Agence Régionale Énergie-Climat Centre-Val de Loire (AREC CVL)

Le Président explique que, face au dérèglement climatique et à l'accélération de ses conséquences démontrées une nouvelle fois dans le dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la Région Centre-Val de Loire a souhaité la création de l'Agence Régionale Énergie-Climat Centre-Val de Loire (AREC CVL), qui aura vocation à contribuer à une accélération de la transition énergétique et écologique face aux urgences climatiques, sociales et économiques en fédérant et coordonnant les acteurs de la transition engagés au quotidien. Elle participera à la mise en œuvre des stratégies climat-énergie en matière de sobriété et de production d'énergies renouvelables et de récupération.

Annexe 2

Elle devrait contribuer notamment à :

- la coordination des activités des acteurs de la transition engagés au quotidien sur le territoire de la région Centre-Val de Loire,
- la diffusion de l'information entre les acteurs œuvrant sur le climat et la transition énergétique et écologique (instances, réseaux...) et l'animation de leurs travaux,
- l'amélioration des politiques publiques, à travers, par exemple, la mise en place de veilles et d'outils d'observation et d'aide à la décision.

Le Président propose que le syndicat départemental d'énergie d'Indre-et-Loire soit membre fondateur de l'Association AREC CVL. Cette dernière sera constituée d'une Assemblée Générale, composée de six collègues, d'un Conseil d'Administration et d'un Bureau. Le SIEIL sera représenté en Assemblée Générale par un membre.

Considérant la concordance des objets et compétences entre le SIEIL et l'AREC Centre-Val de Loire et notamment le rôle du SIEIL en qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergies, propriétaire des réseaux (électricité, gaz, éclairage public...);

Considérant la cohérence de cet engagement avec les objectifs du SRADDET Centre-Val de Loire et plus globalement des défis climatiques et sociaux auxquels le SIEIL doit apporter des solutions concrètes et adaptées aux spécificités régionales, en lien avec l'ensemble des acteurs agissant au plus près des territoires et de ses habitants ;

Considérant la conférence de l'Entente régionale des syndicats d'énergie du 25 octobre 2023, durant laquelle les représentants des syndicats se sont prononcés à l'unanimité afin de demander qu'il soit créé à terme un collège permettant d'identifier clairement la place des syndicats d'énergie, au regard de l'implication historique de ceux-ci dans la transition énergétique et au regard de leurs compétences d'AODE ;

Le Président propose au Comité syndical d'approuver l'adhésion du SIEIL à l'Association « Agence Régionale Énergie-Climat Centre-Val de Loire » à compter du présent Comité syndical, d'approuver les projets de statuts de l'Association Agence Régionale Énergie-Climat Centre-Val de Loire joints en annexe du dossier, d'approuver la nomination de Monsieur Jean-Luc DUPONT au sein des collègues de l'Assemblée Générale et, le cas échéant selon la gouvernance propre à l'association, au sein du Conseil d'Administration et du Bureau de l'Association AREC CVL et en cas d'absence, de pouvoir être représenté par Monsieur Fabrice BOIGARD, premier vice-Président du SIEIL, de demander la création d'un collège « syndicats d'énergie » au sein de l'AREC CVL, d'autoriser le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes afférents.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu les articles L.5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, vu le projet de statuts de l'Agence Régionale Énergie-Climat Centre-Val de Loire joint au dossier du Comité syndical, approuve l'adhésion du SIEIL à l'Association « Agence Régionale Énergie-Climat Centre-Val de Loire », approuve les projets de statuts de l'Association AREC CVL joints à la présente délibération, approuve la nomination de Monsieur Jean-Luc DUPONT au sein des collègues de l'Assemblée Générale ainsi qu'au Conseil d'Administration et du Bureau de l'AREC CVL et en cas d'absence, qu'il soit représenté par Monsieur Fabrice BOIGARD, premier vice-Président du SIEIL, accepte de demander la création d'un collège « syndicats d'énergie » au sein de l'AREC CVL et autorise le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents.

e) Adhésion au Plan du Corps de Rue Simplifié (PCRS) pour les partenaires extérieurs du projet

Le Président explique que le Plan du Corps de Rue Simplifié est un ensemble de données destinées à servir de support cartographique unique, échangeable et mutualisable pour satisfaire à la législation en vigueur, à savoir l'arrêté du 15 février 2012 en application de la réforme « anti-endommagement des réseaux » ou DT-DICT.

Le PCRS constitue le socle commun de base décrivant à très grande échelle les limites apparentes de la voirie aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Limités aux objets les plus utiles et n'abordant aucune logique « métiers », le PCRS est destiné à servir de support à un grand nombre d'applications requérant une précision de positionnement d'ordre centimétrique (classe A).

Les maîtres d'ouvrages, les entreprises de travaux et les exploitants de réseaux devront utiliser le PCRS pour y superposer les réseaux de toutes natures, qu'ils soient classés sensibles ou non sensibles :

- à partir du 1^{er} janvier 2026 pour les communes classées en unités urbaines selon INSEE,
- à partir du 1^{er} janvier 2032 pour le reste du territoire.

La présente convention d'adhésion vise à préciser les modalités d'adhésion des partenaires extérieurs au déploiement du géo-standard PCRS en Indre-et-Loire. Elle pourra être complétée en fonction des besoins par des annexes permettant de mieux encadrer les dispositions prédéfinies ou ajouter de nouvelles dispositions.

Le SIEIL s'est positionné comme autorité locale compétente en matière de PCRS sur le département de l'Indre-et-Loire. En conséquence, il produit, maintient à jour et diffuse un PCRS conforme aux préconisations du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) que ce soit en termes de contenu et de précision. Il propose aux exploitants de réseaux et aux maîtres d'ouvrages publics une démarche conjointe pour sa réalisation.

Ce partenariat est encadré par une convention fixant les dispositions générales applicables à tous les partenaires de la démarche ainsi que les engagements techniques et financiers.

La convention cadre fixe :

- les conditions de gouvernance,
- le contenu du référentiel et le contenu d'options possibles (vecteur, RTGE...),
- la méthode d'acquisition des données et la précision des matériels utilisés,
- les droits et obligations de chaque partenaire,
- les conditions de mise à jour et de disposition des données,
- sa propriété des données et les conditions de leur utilisation.

Le Président demande au Comité syndical d'approuver les modalités de la convention de partenariat pour la constitution du fond de plan au standard PCRS et les nouvelles modalités financières d'adhésion au service, telle que présentée en séance et jointe au dossier du Comité syndical et de donner toute compétence au Bureau pour approuver et adopter de nouvelles conventions de partenariat pour des nouveaux contributeurs au projet PCRS.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu l'arrêté du 15 février 2012 pris en application de la réforme « anti-endommagement des réseaux » ou DT-DICT, vu la compétence PCRS du SIEIL conformément à ses statuts, approuve les modalités de la convention de partenariat pour la constitution du fond de plan au standard PCRS et les nouvelles modalités financières d'adhésion au service, telle que présentée en séance et jointe au dossier du Comité syndical, autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, accepte de donner toute compétence au Bureau pour approuver et adopter de nouvelles conventions de partenariat pour des nouveaux contributeurs au projet PCRS et précise que les sommes nécessaires sont prévues au budget du SIEIL dès 2024.

f) Adhésion au Plan du Corps de Rue Simplifié (PCRS) pour les collectivités territoriales

Le Président explique qu'après la Réforme « anti-endommagement des réseaux » ou « DT-DICT » (Déclarations de Travaux (DT) et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)) de 2012, la constitution d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) permet de :

- améliorer la précision du repérage des réseaux en proposant un fond de plan géométriquement compatible et ainsi diminuer les risques d'accidents,
- fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés (collectivités, gestionnaires de réseaux et entreprises de travaux),
- optimiser les coûts portés par chacun des acteurs.

Afin de faire profiter nos collectivités de ce socle de base cartographique, il est nécessaire de fixer un tarif d'adhésion pour ce service facultatif.

Le Président rappelle que le SIEIL est l'autorité publique locale déclarée chargée d'établir, de maintenir à jour et de diffuser le PCRS sur le département afin de répondre aux obligations réglementaires.

À ce titre, les coûts constatés du service portés par chacun des acteurs sont :

- Coûts de l'investissement : 685 000 € HT
- Part affectée au remboursement du capital de la dette : 70 000€ € HT/an
- Part affectée à la mise à disposition des locaux et moyens : 35 000 € HT/an
- Coût de fonctionnement du service : 245 000 € HT/an

Le coût de la primo-acquisition d'un montant de 1 165 900 € HT reste à la charge du SIEIL.

Au vu de ces éléments, le Président propose d'appeler une cotisation de 0,50 €/habitant et par an permettant l'accès au Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Annexe 2

À cette cotisation peuvent, à la demande, s'ajouter des services complémentaires pour la constitution d'un référentiel à très grande échelle (RTGE), base de données qui recense tous les éléments visibles constituant le domaine public, privé de la ville et privé accessible.

Le coût d'un RTGE pour les collectivités locales sera de :

- RTGE en Zone Dense : 172 € HT/km
- RTGE en Zone non dense : 122 € HT/km

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver la cotisation de 0,50 €/habitant et par an permettant l'accès aux services du fond de plan au standard PCRS, approuver la tarification complémentaire pour la constitution d'un référentiel à grande échelle et donner toute compétence au Bureau pour approuver l'adhésion des collectivités et EPCI au service de la donnée de grande précision et autoriser le Président à signer tous documents y afférents.

Monsieur GROUSSET, délégué de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher précise qu'il s'abstient de voter car il souhaite d'abord présenter ce point à l'ordre du jour du Conseil municipal de sa collectivité.

Le Président rappelle que les collectivités auront le choix ou non d'adhérer au PCRS, s'agissant d'une compétence à la carte.

Monsieur SALGÉ, délégué de la commune de Les Hermites demande quel sera le système utilisé pour permettre aux collectivités d'accéder aux informations.

Monsieur FLORET, responsable du service PCRS, explique que les données seront consultables sur X'map (l'outil de cartographie mis à disposition de nos collectivités) à l'aide de leur mot de passe ou pourront être transmises aux collectivités sur un support (CD, clé USB).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des voix, vu l'arrêté du 15 février 2012 en application de la réforme « anti-endommagement des réseaux » ou DT-DICT, vu la compétence PCRS du SIEIL conformément à ses statuts, approuve la cotisation de 0,50 € par habitat et par an permettant l'accès aux services du fond de plan au standard PCRS, approuve la tarification complémentaire pour la constitution d'un référentiel à grande échelle, accepte de donner toute compétence au Bureau pour approuver l'adhésion des collectivités et EPCI au service de la donnée de grande précision, autorise le Président à signer tous documents y afférents et précise que les sommes nécessaires sont prévues au budget du SIEIL dès 2024.

g) Approbation des modalités de projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges ouvertes au public pour les Véhicules Électriques (SDIRVE)

Le Président rappelle que la loi d'orientation des mobilités ouvre la possibilité, pour les collectivités locales et les établissements publics titulaires de la compétence IRVE, de réaliser un schéma directeur de développement des stations de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public.

Ce dispositif donne à la collectivité un rôle de pilotage de l'offre de recharge sur son territoire afin d'aboutir à une offre coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés, cohérente avec les politiques locales de mobilité et adaptée aux besoins.

Au regard de la dimension stratégique de ces études, devant permettre l'anticipation et la priorisation de l'offre de recharge à un horizon de temps court et porteur d'une vision à plus long terme, le SIEIL s'est associé à d'autres collectivités locales au sein d'un groupement de commandes afin de choisir des prestataires communs pour la réalisation de schémas directeurs d'infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables.

Dans le cadre de cette commande publique, il a été retenu le cabinet GP Conseil et l'agence EKER pour l'animation de son schéma directeur ainsi que la Société TACTIS, mandataire d'un groupement formé de spécialistes en IRVE, pour la conduite et l'élaboration du projet. Monsieur PROUST, société GP conseil et Monsieur Nicolas POTIER, société TACTIS présentent le dossier d'élaboration du SDIRVE.

En effet, le développement des véhicules électriques est l'un des enjeux majeurs de la transition climatique, ce qui nécessite de développer une offre de recharge ouverte au public tout à la fois cohérente avec les politiques locales en matière d'énergie, de mobilité, d'aménagement et coordonnée entre les aménageurs publics et privés

A ce titre, l'élaboration continue dudit projet de SDIRVE durant l'année 2023, a vu se succéder des phases de concertation, de diagnostic de l'existant, d'évaluation de l'offre et du besoin en points de recharge et d'élaboration de la stratégie de déploiement des bornes.

Le projet de SDIRVE arrive aujourd'hui au terme de ses phases de concertation, diagnostic, d'élaboration et de rédaction et, conformément à l'article R.353-5-6 du Code de l'énergie, le projet de schéma directeur doit être soumis à adoption par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, dans son état à date de la présente séance, étant entendu que des modifications et ajouts de fin d'étude pourront intervenir avant la transmission pour avis au préfet.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver les modalités du projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques et hybrides rechargeables présenté en séance, adopter le projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques et hybrides rechargeables et donner toute compétence au Bureau pour approuver, adopter l'évolution des conditions du présent projet après avis du préfet et autoriser le Président à signer tous documents y afférents.

Monsieur GROUSSET, délégué de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher explique qu'il craint des différences entre le secteur privé et le secteur public dans la mesure où les acteurs privés pourraient installer des bornes dans les secteurs à usage intensif et donc plus rentables, ne laissant au secteur public plus d'installations dans les zones dites blanches.

Le Président explique que rien n'a été précisé à ce sujet par la réglementation.

Monsieur DANCRE, délégué de la commune de Sublaines demande comment pourront être gérées les éventuelles coupures de courant en cas de problème de puissance dû au nombre important de bornes électriques déployées.

Le Président précise que le tout électrique ne pourra pas intervenir en 2035 mais plutôt en 2050, faute de moyens financier, matériel et humain.

Madame Neveu, déléguée de la commune de Lémeré demande comment se fera la répartition des bornes dans les logements collectifs, est-ce qu'il y aura concertation avec les syndicats ?

Le Président répond que les bornes installées sur le domaine public ne pourront pas être privatisées, ce qui posera des problèmes dans les lieux sauvegardés et les logements collectifs.

Monsieur SALGÉ, délégué de la commune de Les Hermites s'interroge sur le rôle des organismes en charge de l'aménagement des territoires par rapport à la mise en place du SDIRVE, en particulier le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le sujet de la mobilité est une problématique qui doit aussi être travaillée en commun.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, vu l'article R.353-5-6 du Code de l'énergie, approuve les modalités du projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge ouvertes au public pour les Véhicules Électriques et les véhicules rechargeables en Indre-et-Loire tel que présenté en séance, adopte le projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques et hybrides rechargeables, accepte de donner compétence au Bureau pour approuver et adopter l'évolution des conditions du présent projet après avis du préfet et autorise le Président à signer tous documents y afférents.

2- FINANCES

a) Ajustement et création d'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) - Budgets 2023 et 2024

Le Président explique qu'au vu des montants réalisés à ce jour sur le budget 2023 pour les dépenses et les recettes des compétences Électricité et Éclairage public gérées en Autorisations de Programme (AP)/Crédits de Paiement (CP), il convient de modifier les montants des Autorisations de Programme ainsi que la répartition des Crédits de Paiement afin :

- d'ajuster les Crédits de paiement ouverts sur le budget 2023 à travers une décision modificative n°2,
- de prévoir les Crédits de paiement ouverts au budget provisoire de 2024.

1/ Ajustement des Autorisations de Programmes existantes :

Au vu des sommes réalisées et restant engagées à ce jour, les montants des Autorisations de Programmes ont été révisés comme suit, en dépenses et en recettes, le détail par programme pour chaque AP est présenté en annexe du dossier du Comité syndical.

Annexe 2

- En dépenses :

Libellé AP			Variation montant AP en €	Révision durée AP	Motifs
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2019	-11 295,39	/	AP à clôturer après le vote du compte administratif 2023.
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2020	-233 232,30	/	AP à clôturer après le vote du compte administratif 2023.
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2021	-692 765,03	+1 an	La réception des factures sur cette AP ne devrait pas être finalisée au 31/12/2023. Il convient de prolonger la durée de cette AP et de réviser son montant à hauteur des engagements restants. Les CP 2023 sont ajustés en conséquence.
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2022	-828 543,69	/	AP révisée au regard des programmes lancés.
ÉLECTRICITÉ	FONDS DE CONCOURS	2020	-16 938,59	/	AP à clôturer après le vote du compte administratif 2023.
ÉLECTRICITÉ	FONDS DE CONCOURS	2023	-12 000,00	/	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2020	-91 116,53	/	AP à clôturer après le vote du compte administratif 2023.

Il convient de noter que les Crédits de Paiement ont été modifiés, avec une diminution des Crédits de Paiement 2023 de - 2 986 414,94 €, au vu des réalisations attendues pour cet exercice. Ces crédits sont différés sur les CP des années suivantes.

- En recettes :

Libellé AP			Variation montant AP en €	Révision durée AP	Motifs
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2019	-46 053,13	/	AP à clôturer après le vote du compte administratif 2023.
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2020	-32 494,23	/	AP à clôturer après le vote du compte administratif 2023.
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2021	-7 483,00	+ 1 an	En lien avec les dépenses, l'ensemble des recettes sur cette AP ne pourra pas être réalisé au 31/12/2023. Il convient de prolonger la durée de cette AP et de réviser son montant à hauteur des engagements restants. Les CP 2023 sont ajustés en conséquence.
ÉLECTRICITÉ	TRAVAUX RÉSEAUX	2023	72 435,20	/	AP révisée au regard des programmes lancés et des recettes attendues en conséquence.
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2018	15 642,38	/	AP à clôturer après le vote du compte administratif 2023.
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2019	9 655,62	/	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2020	11 408,99	/	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RÉSEAUX	2021	81 263,79	+ 1 an	En lien avec les dépenses, l'ensemble des recettes sur cette AP ne pourra pas être réalisé au 31/12/2023. Il convient de prolonger la durée de cette AP et de réviser son montant à hauteur des engagements restants. Les CP 2023 sont ajustés en conséquence.

Les Crédits de Paiement ont été modifiés en recettes également, avec une diminution des CP 2023 de - 2 474 347,38 €, au vu des réalisations attendues pour cet exercice. La perception de ces recettes est différée sur les CP des années suivantes.

2/ Ajustement des Crédits de paiements :

Ainsi, conformément aux tableaux établis en annexe de la présente délibération, les montants des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement sont précisés comme suit :

- En « blanc » : les montants délibérés lors du Comité syndical du 27 juin 2023,
- En « vert clair / bleu clair » : les ajustements (variations) proposés lors du présent Comité syndical,
- En « vert foncé / bleu foncé » : les montants qui seront *in fine* délibérés à l'issue du présent Comité syndical.

La décision modificative n°2 prend en compte ces ajustements pour les CP 2023 et le budget provisoire 2024 intègrera les CP 2024.

3/ Création de nouvelles Autorisations de Programme d'intervention pour 2024

Les AP d'intervention concernent les ensembles de programmes votés chaque année par le Comité syndical pour les compétences Électricité et Éclairage Public, pour les travaux sur les réseaux et les fonds de concours.

Au titre de 2024, il vous est proposé de voter les montants d'AP suivants, conformément au Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2024 :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		Montants		Durée d'AP
		Dépenses en €	Recettes en €	
ÉLEC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2024	HT/ TTC	14 371 000	7 747 000	3 ans
ÉLEC - FONDS DE CONCOURS - 2024	/	250 000	/	
EP - TRAVAUX RÉSEAUX - 2024	TTC	4 490 000	1 953 000	

Pour mémoire, depuis l'entrée en vigueur du nouveau contrat de concession pour les réseaux de distribution électriques, les autorisations de programme pour les travaux d'électrification sont inscrites en Hors Taxes (HT), soit hors TVA, à l'exception des programmes LN, RP et T. Cela représente un montant de 14,2 M€ HT pour 2024, correspondant à 17 M€ TTC (Toutes Taxes Comprises) tel que présenté dans le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2024.

Le détail des programmes constituant chaque AP est annexé au dossier du Comité syndical, ainsi que la ventilation des Crédits de paiement.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver les ajustements des montants et durées des Autorisations de Programme suivantes et conformément aux tableaux présentés en séance, la nouvelle répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme existantes conformément à la répartition présentée en annexe du dossier du Comité syndical, approuver la création des Autorisations de Programme pour les durées et montants rappelés dans l'annexe jointe au dossier et approuver la répartition des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme nouvellement créées conformément à la répartition jointe en annexe du dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L2311-3 et R2311-9, vu l'instruction de la M14, vu la délibération n°2017-63 du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL, vu la délibération n°2023-10 du Comité syndical du 10 février 2023 approuvant les AP/CP pour 2022, vu la délibération n°2023-47 du Comité syndical du 27 juin 2023 portant sur l'ajustement des AP/CP pour 2023, approuve les ajustements des montants et durées des AP/CP suivantes et conformément au tableau présenté :

En dépenses :

ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2019 :	-11 295,39 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2020 :	-233 232,30 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2021 :	-692 765,03 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2022 :	-828 543,69 €
ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS - 2020 :	-16 938,59 €
ÉLECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS - 2023 :	-12 000,00 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2020 :	-91 116,53 €

Annexe 2

En recettes :

ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2019 :	-46 053,13 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2020 :	-32 494,23 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2021 :	-7 483,00 €
ÉLECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2023 :	+72 435,20 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2018 :	+15 642,38 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2019 :	+9 655,62 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2020 :	+11 408,99 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2021 :	+81 263,79 €

- approuve la nouvelle répartition faite des Crédits de Paiement de chacune des Autorisations de Programme existantes conformément à la répartition présentée en séance et annexée à la présente délibération, approuve la création des Autorisations de Programme pour les durées et montants rappelés (en dépenses et en recettes) dans l'annexe jointe au dossier du Comité syndical à la présente délibération, Électricité - travaux réseaux - 2024, Électricité - Fonds de concours - 2024 et Éclairage public - travaux réseaux - 2024 et approuve la répartition faite des Crédits de paiement de chacune des Autorisations de Programme nouvellement créées conformément à la répartition jointe en annexe du dossier du Comité syndical.

b) Approbation de la décision modificative n° 2 pour 2023 - Budget Principal

Le Président explique qu'au vu du projet d'ajustement des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) proposé au présent Comité syndical, il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires 2023 avec une décision modificative n°2 du Budget Principal (conformément au règlement budgétaire et financier voté lors du Comité syndical d'octobre 2017).

Le Président souligne que l'ajustement des AP et des CP correspondants entraîne une variation pour les Crédits de Paiement de 2023 :

- Dépenses : -2 986 414,94 €,
- Recettes : -2 474 347,38 €.

Par ailleurs, il convient également d'ajuster le montant de la subvention d'équilibre versée au budget annexe du PCRS au regard des anticipations de recettes sur la fin de l'exercice et d'inscrire des crédits de dotations aux provisions pour une créance qui devrait être admise en non-valeur en 2024. Il convient également d'ajuster les crédits pour la subvention versée à l'ADIL au titre de l'exercice 2023.

Voici, ci-dessous, en synthèse et par chapitre, les inscriptions relatives à la décision modificative n° 2 pour 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES :

Recettes réelles : sans objet

Recettes d'ordre : sans objet

DÉPENSES :

Dépenses réelles : 0 €

- Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) : +30 000 €, correspondant à l'ajustement de la subvention versée pour 2023 à l'Agence Départementale Information Logement (100 000 €) ;
- Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) : +130 000 €, correspondant à l'ajustement de la subvention d'équilibre versée au budget annexe du PCRS au regard des anticipations de recettes liées aux prestations d'ici fin 2023,
- Chapitre 68 (Dotations aux amortissements et aux provisions) : +10 000 €, correspondant à une provision pour une créance non recouvrable qui devrait être admise en non-valeur en 2024,
- Chapitre 023 (Virement vers la section d'investissement) : -170 000 €.

Dépenses d'ordre : sans objet.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES :

Recettes réelles : -2 644 347,38 €

- Chapitre 13 (Subventions d'investissement) : - 2 483 280,95 €, correspondant aux ajustements des recettes gérées en AP/CP,
- Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : 8 933,57 €, correspondant aux ajustements des recettes gérées en AP/CP,
- Chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) : -170 000 €.

Recettes d'ordre : sans objet

DÉPENSES :

Dépenses réelles : -2 644 347,38 €

- Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : -21 160,00 € au titre des ajustements des AP/CP,
- Chapitre 204 (Subventions d'équipement versées) : +8 061,41 € au titre des ajustements des AP/CP,
- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : -2 281 111,98 € au titre des ajustements des AP/CP,
- Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : -692 204,37 € au titre des ajustements des AP/CP,
- Chapitre 020 (Dépenses imprévues) : +342 067,56 €.

Dépenses d'ordre : sans objet

AJUSTEMENT DE L'EMPRUNT D'ÉQUILIBRE :

L'emprunt prévisionnel d'équilibre reste inchangé à 2 000 000 €.

SYNTHÈSE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2023

		Dépenses en €	Recettes en €
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	0,00	/
	Mouvements ordre	/	/
	TOTAL FONCTIONNEMENT (a)	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	-2 644 347,38	-2 644 347,38
	Mouvements ordre	/	/
	TOTAL INVESTISSEMENT (b)	-2 644 347,38	-2 644 347,38
TOTAL GÉNÉRAL (a+b)		-2 644 347,38	-2 644 347,38

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour cette décision modificative n°2 de l'exercice 2023 pour le Budget Principal (conformément à la maquette budgétaire annexée), équilibrée en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : 0,00 €
- en section d'investissement : - 2 644 347,38 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L2322-1, vu l'instruction de la M14, vu la délibération n°2017-63 du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL, vu la délibération n°2023-11 du Comité syndical du 10 février 2023 approuvant le Budget primitif du Budget principal pour 2023, vu la délibération n°2023-47 du Comité syndical du 27 juin 2023 portant sur l'ajustement des AP/CP pour 2023, vu la délibération n°2023-48 du Comité syndical du 27 juin 2023 approuvant le Budget supplémentaire 2023, vu la délibération n°2023-77 du Comité syndical du 3 octobre 2023 approuvant la décision modificative n°1 du Budget principal pour 2023, approuve la décision modificative n°2 de l'exercice 2023, telle qu'annexée au dossier du Comité syndical, équilibrée en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : 0,00 €
- en section d'investissement : - 2 644 347,38 €

Annexe 2

c) Approbation de la décision modificative n° 1 pour 2023 - Budget annexe PCRS

Le Président explique que l'activité effective du service PCRS en 2023 et les projections de recettes en termes de prestations de services sur la fin de l'exercice sont inférieures aux prévisions.

La baisse des prestations de services pour les partenaires privés n'est pas compensée intégralement par le supplément de prestations pour le compte du SIEIL. Par ailleurs, la signature attendue de conventions avec les prestataires de réseaux pour la fourniture de l'orthovoirie n'a pas encore abouti.

Au vu de ces éléments, le SIEIL révisé à la baisse les recettes prévisionnelles au titre des prestations de services et revoit, en contrepartie, à la hausse la subvention d'équilibre versée par le Budget principal.

Au titre de l'exercice 2023, il est proposé d'augmenter le montant à verser pour équilibrer le budget de 130 000 €, soit un total pour 2023 de 200 000 € (au lieu des 70 000 € inscrits au BP).

À ce jour, les montants versés au titre de la subvention d'équilibre sont les suivants :

	Montant initial	Ajustement	Montant réel
Exercice 2019	304 500 €	- 20 506,46 €	283 993,54 €
Exercice 2020	193 500 €	+ 48 033,27 €	241 533,27 €
Exercice 2021	79 500 €	+ 104 029,13 €	183 529,13 €
Exercice 2022	/	+ 60 181,00 €	60 181,00 €
Exercice 2023	/	+ 200 000,00 €	200 000,00 €
TOTAL	577 500 €	+ 391 736,94 €	969 236,94 €

Cette subvention d'équilibre doit conserver un caractère exceptionnel et était prévue initialement pour une durée de 3 ans. Cependant, sa prolongation est nécessaire afin de garantir l'équilibre du budget annexe et la prise en charge des dépenses de fonctionnement du budget le temps que les recettes de prestations de services et les cotisations atteignent le niveau prévu initialement. La montée en puissance de ces dernières est décalée, à la suite de la crise sanitaire et du report des échéances obligeant les collectivités à se doter d'un Plan de Corps de Rue Simplifié.

Le projet de Décision Modificative n° 1 pour le budget annexe 2023 est proposé comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles : 0,00 €

- Chapitre 70 (Produit des services) : -130 000 €, correspondant à une diminution des recettes prévue pour les prestations réalisées par le service PCRS,
- Chapitre 77 (Produits exceptionnels) : +130 000 €, correspondant à une augmentation de la subvention versée par le Budget principal au Budget annexe PCRS.

Recettes d'ordre : sans objet

Dépenses : sans objet

SECTION D'INVESTISSEMENT

Sans objet

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour adopter cette décision modificative n°1 de l'exercice 2023 pour le budget annexe PCRS, (conformément à la maquette budgétaire annexée au dossier du Comité syndical), équilibrée en dépenses et en recettes et approuver la modification du montant de la subvention d'équilibre globale versée par le budget principal au budget annexe PCRS pour le lancement du service, au titre des exercices 2019 à 2023, en application de l'article L2224-2 du CGCT, pour un montant total révisé de 969 236,94 €.

Monsieur GROUSSET, délégué de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher demande l'utilité du PCRS, alors qu'il existe déjà des plans de rues fournis par différents opérateurs (eau, assainissement, Enedis, etc).

Le Président explique que les plans fournis par les opérateurs sont moins précis, ceux du PCRS ont une précision inférieure à 5 cm, que le PCRS est une obligation réglementaire qui garantit la sécurité des ouvrages (réseaux gaz, etc). Le SIEIL est le référent à l'échelle du département.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2, vu l'instruction de la M4, vu la délibération n°2018-92 du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant la création du budget annexe PCRS, vu la délibération n°2023-12 du Comité syndical du 10 février 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget annexe PCRS, approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget PCRS, telle qu'annexée au dossier du Comité syndical, équilibrée en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : 0 €
- en section d'investissement : 0 €

approuve la modification du montant de la subvention d'équilibre globale versée par le budget principal au budget annexe PCRS pour le lancement du service, au titre des exercices 2019 à 2023 pour un montant total révisé de 969 236,94 € et détaillé comme suit :

- 2019 : de 304 500 € à 283 993,54 € (montant arrêté au compte administratif de 2019),
- 2020 : de 193 500 € à 241 533,27 € (montant arrêté au compte administratif de 2020),
- 2021 : de 79 500 € à 183 529,13 € (montant arrêté au compte administratif de 2021),
- 2022 : de 0 € à 60 181,00 € (montant arrêté au compte administratif de 2022),
- 2023 : de 0 € à 200 000 €.

d) Engagement des dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2024 - Budget principal

Le Président explique que le Budget Primitif de l'exercice prochain sera soumis au Comité syndical après le 1^{er} janvier 2024 et au plus tard le 15 avril 2024.

Afin de permettre la réalisation de dépenses éventuelles avant le vote du budget, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

Cet article dispose en effet que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. [...] ».

Il est également rappelé que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement ».

Les dépenses d'investissement inscrites au budget principal du SIEIL sont rappelées dans l'annexe jointe, et le montant total des crédits provisoires autorisés en investissement est égal :

- à 25 % des dépenses d'investissement du budget primitif de 2023 - hors AP/CP et hors remboursement du capital de la dette,
- à 100 % du capital de la dette devant être remboursé entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2024,
- à 100 % des crédits de paiements ajustés lors du présent Comité syndical (en lien avec la décision modificative n° 2 de 2023 du budget principal du SIEIL) - gérés en APCP.

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour l'autoriser, lui ou son représentant, préalablement à l'adoption du budget primitif de 2024 du budget principal du SIEIL, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé au dossier du Comité syndical et d'inscrire au budget 2024 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1, vu les instructions comptables de la M14 et de la M57, vu la délibération n°2023-11 du Comité syndical du 10 février 2023 approuvant le budget primitif 2023 du Budget principal du SIEIL, autorise le Président ou son représentant, préalablement à l'adoption du budget primitif de 2024 du budget principal du SIEIL, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé au dossier du Comité syndical et d'inscrire au budget 2024 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

Annexe 2

e) Engagement des dépenses dans l'attente du vote du budget primitif 2023 - Budget annexe PCRS

Le Président explique que le Budget Primitif de l'exercice prochain sera soumis au Comité syndical après le 1^{er} janvier 2024 et au plus tard le 15 avril 2024.

Afin de permettre la réalisation de dépenses éventuelles avant le vote du budget, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

Cet article dispose en effet que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. [...] ».

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe du PCRS sont rappelées dans l'annexe jointe au dossier du Comité syndical, et le montant total des crédits provisoires autorisés en investissement est égal :

- à 25 % des dépenses d'investissement du budget primitif de 2023 - hors remboursement du capital de la dette,
- à 100 % du capital de la dette devant être remboursé entre le 1^{er} janvier et le 15 avril 2024.

Le Président sollicite l'approbation du Comité syndical pour l'autoriser, lui ou son représentant, préalablement à l'adoption du Budget primitif de 2024 du Budget annexe PCRS, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement, conformément à l'état annexé au dossier du Comité syndical et d'inscrire au budget 2024 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1, vu l'instruction de la M4, vu la délibération n°2023-12 du Comité syndical du 10 février 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget annexe PCRS, autorise le Président ou son représentant, préalablement à l'adoption du budget primitif de 2024 du budget annexe PCRS, à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement et d'investissement conformément à l'état annexé au dossier du Comité syndical et d'inscrire au budget 2024 les crédits correspondants qui auront été engagés avant son adoption.

3- ÉLECTRICITÉ -

Le Président laisse ensuite la parole à Monsieur Brice RAVIER, vice-Président en charge de l'électricité.

a) Participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et pour l'éclairage public dans le cadre des chantiers électricité du SIEIL

Le Président rappelle que les règles de participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL ont été validées lors du Comité syndical du 15 décembre 2022 pour une durée limitée au 31 décembre 2023.

Le Président explique que les règles d'intervention pour l'éclairage public dans le cadre des chantiers électricité du SIEIL étaient basées sur l'article 2 du cahier des charges de concession de 1992. Dans le cadre du nouveau cahier des charges de concession signé le 29 mars 2023, la rédaction de l'article 2 a évolué et a modifié la répartition de la maîtrise d'ouvrage. Dorénavant, le renouvellement et le renforcement des conducteurs sont à la charge du maître d'ouvrage du réseau d'éclairage public.

Le Président propose que les niveaux de participation du SIEIL, aient une durée de validité du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 pour l'ensemble des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL suivant les tableaux présentés en séance et joints au dossier du Comité syndical et précise les conditions de prise en charge par le SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les propositions précitées ainsi que les tableaux des règles de participation tels que joints au dossier du Comité syndical, dans les conditions présentées en séance et précisées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport d'orientation budgétaire 2024 approuvé ce jour, accepte que les niveaux de participation du SIEIL aient une durée de validité du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour l'ensemble des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique et d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL suivant les tableaux présentés en séance et joints au dossier du Comité syndical, précise que ces niveaux de participation peuvent être modifiés suivant l'évolution de la situation économique et au vu du bilan financier constaté par le SIEIL, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec les taux antérieurs à la présente délibération, sont réévalués avec les taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical. En conséquence, les collectivités, particuliers et pétitionnaires ayant adressé leurs « bons pour accord » ou bons de commande ou délibérations avec les anciens taux devront se positionner sur les nouveaux chiffrages par l'envoi de nouveaux « bons pour accord » ou bons de commande ou délibérations, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec des taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical et ayant une durée de validité limitée au 31 décembre 2023, voient leur validité prolongée jusqu'au 31 décembre 2024 sans qu'il soit nécessaire de les refaire, accepte que ces chiffrages puissent être réévalués par le SIEIL en cas d'évolution du coût de l'opération et / ou de modification du projet et / ou de modification du taux de participation du SIEIL, ajoute que ces taux ne sont garantis aux collectivités, aux particuliers et aux pétitionnaires que pour les dossiers retenus par la Commission de Programmation des Travaux d'Électricité (CPTÉ) et voté par le Comité syndical et / ou le Bureau pour le programme 2024 dans la limite des autorisations de programme (AP), précise que la réalisation des travaux devra débuter dans l'année 2024 ou au début 2025 et devra être terminée au plus tard en septembre 2025, pour un solde administratif et financier en décembre 2025, ajoute que ces taux ne sont pas garantis en cas de report de l'opération après 2025, propose d'ajouter un taux de participation pour les installations de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) afin d'être en cohérence avec les taux de réfaction des articles 64 et 68 de la Loi n° 2019-1428 en date du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, accepte de suivre l'avis des commissions électricité et éclairage public pour ne pas pénaliser les collectivités qui ont engagé des projets et de maintenir pour 2024 les taux de prise en charge des travaux d'éclairage public liés aux travaux d'électricité dans le cadre des chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL et accepte les règles de participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage ainsi que les tableaux des règles d'intervention tels que joints au dossier du Comité syndical.

b) Règles de participation du SIEIL sur des travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication en coordination avec des travaux des réseaux de distribution publique d'énergie électrique

Le Président rappelle que le Comité syndical du 15 octobre 2022 a reconduit la mise en œuvre d'un fonds de concours à hauteur de 20 % du montant HT du génie civil du réseau de télécommunications dans le cadre des dissimulations des réseaux de télécommunications et pour une durée limitée au 31 décembre 2023. Ce fonds de concours ne concerne que les réseaux dit "cuivre" et non les réseaux "Numéricable" ou "fibre".

Les travaux doivent être coordonnés avec des travaux de dissimulation, de renforcement ou de sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL, donc hors extension.

Pour répondre aux contraintes juridiques de ce fonds de concours, lié à la compétence électricité du SIEIL, le génie civil comprend uniquement la réalisation de la tranchée technique et les frais associés, donc hors frais de fourniture et pose de matériels qui sont rétrocédés par les collectivités à l'opérateur de télécommunication.

Le Président propose que ce fonds de concours à hauteur de 20% du montant HT du génie civil du réseau de télécommunications dans le cadre des dissimulations des réseaux de télécommunications coordonnés avec des travaux de dissimulation, de renforcement ou de sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL (donc hors extension) soit reconduit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les propositions précitées concernant le fonds de concours du génie civil du réseau de télécommunications coordonné avec les travaux électriques dans les conditions présentées en séance et précisées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport d'orientation budgétaire 2024 approuvé ce jour, propose que ce fonds de concours à hauteur de 20 % du montant HT du génie civil du réseau de télécommunications dans le cadre des dissimulations des réseaux de télécommunications coordonnés avec des travaux de dissimulation, de renforcement ou de sécurisation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique réalisés sous maîtrise

Annexe 2

d'ouvrage du SIEIL (donc hors extension) soit reconduit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, propose que ce fonds de concours puisse être modifié suivant l'évolution de la situation économique et au vu du bilan financier constaté par le SIEIL, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec une durée de validité limitée au 31 décembre 2023 voient leur validité prolongée au 31 décembre 2024 sans qu'il soit nécessaire de les refaire, précise que ces chiffrages peuvent être réévalués par le SIEIL en cas d'évolution des coûts de l'opération et/ou de modification du projet, précise aussi que ce fonds de concours n'est attribué qu'aux communes et à Tours Métropole Val de Loire qui se substitue aux communes membres pour la compétence électricité, ajoute que ce fonds de concours n'est garanti aux collectivités que pour les dossiers retenus par la Commission de Programmation des Travaux d'Électricité (CPTÉ) et voté par le Comité syndical pour le programme 2024 dans la limite des autorisations de programme (AP), précise que la réalisation des travaux doit débuter dans l'année 2024 ou au début 2025 et doit être terminée au plus tard en septembre 2025, pour un solde administratif et financier en décembre 2025, précise que pour les collectivités qui conservent leur maîtrise d'ouvrage durant les travaux, la demande de fonds de concours doit être déposée auprès du SIEIL avant la date de réalisation des travaux, à défaut elle serait irrecevable et ajoute que ces taux ne sont pas garantis en cas de report de l'opération après 2025.

c) Programmation et listes des dossiers de travaux 2022, 2023 et 2024 pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique

Le Président présente les listes des dossiers de travaux 2022 et 2023 modifiées et les listes des dossiers de travaux 2024 sélectionnées par la Commission de Programmation de Travaux d'Électrification (CPTÉ) réunie le 18 octobre 2023.

Il précise que les sous-programmes 2023 sont complets. Les autres sous-programmes seront complétés lors des prochaines CPTÉ pour atteindre un volume de travaux en rapport avec les dotations du FACE et les capacités financières du SIEIL.

Concernant les sous-programmes 2024, il reste des disponibilités pour les dissimulations en régime rural (sous-programme 2024 CE).

Le Président rappelle que les dossiers de dissimulation des réseaux de télécommunications, sous-programme T, sont en lien avec les autres projets à la demande des collectivités. Ces sous-programmes s'équilibrent en recettes et en dépenses et que les sous-programmes d'extension E et AE, de dissimulation des réseaux de télécommunications T, d'éclairage public liés aux travaux du réseau électrique LT et LN et les fonds de concours du génie civil de télécommunications TT et TN sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les listes des dossiers proposés pour les années 2022, 2023 et 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport d'orientation budgétaires 2024 présenté ce jour, vu la présentation des listes de programmes de travaux pour les années 2022, 2023 et 2024 qui ont été faites en séance et accepte les listes de travaux pour les années 2022, 2023 modifiées et 2024 telles qu'annexées au dossier du Comité syndical.

d) Barème des prestations Enedis - travaux sous tension et groupes électrogènes - Information

Le Président indique que lors de la réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL et pour limiter les temps de coupure des usagers, Enedis intervient régulièrement avec ses équipes de travaux sous tension (TST) sur le réseau haute tension de type A (HTA) ou / et met en œuvre des groupes électrogènes (GE) sur le réseau de distribution publique d'énergie électrique. Ces prestations spécifiques sont uniquement effectuées par Enedis. Le barème avait évolué en octobre 2022.

Le Président informe le Comité syndical qu'Enedis a transmis au SIEIL le barème actualisé, joint au dossier du Comité syndical, applicable à compter du 1^{er} octobre 2023.

e) Résultat du groupement de commandes Grand Ouest pour la fourniture de transformateurs 2024-2025

Le Président rappelle que conformément à la délibération 2009-74 du 10 décembre 2009, le Comité syndical l'a autorisé à adhérer au groupement de commande du Grand Ouest de la France pour la fourniture de transformateurs et de postes de transformation ruraux compacts simplifiés, la remise en état technique et la destruction de transformateurs.

Par délibération 2023-06 du 10 février 2023, le Comité syndical l'a autorisé à prendre part à l'appel d'offre pour les marchés correspondants pour les années 2024-2025.

Entre le mois de février 2023 et le lancement de l'appel d'offre, le coordonnateur du groupement Territoire d'Énergie Mayenne (TE53) a modifié les lots pour répartir le besoin sur plusieurs fournisseurs, en particulier pour les postes ruraux compacts simplifiés (PRCS) et a ajouté les transformateurs sur poteaux 100 kVA et 160 kVA qui avaient reçu leur autorisation d'emploi.

Le Président informe le Comité syndical de cette nouvelle répartition avec les montants maximum hors taxe des besoins estimés associés pour le SIEIL.

La commission d'appel d'offre du Territoire d'Énergie Mayenne (TE53), coordonnateur du groupement de commande, a attribué chacun des lots aux titulaires suivants :

	Objet du marché	Titulaire	Montant HT maximum pour le SIEIL
Lot 1	Transformateurs type haut de poteau H61 pertes réduites TPC* (50,100,160 kVa)	ORMAZABAL	20 000,00 €
Lot 2	Transformateurs type cabine H59 pertes réduites TPC* (100,160, 250 kVa)	TRANSFIX	430 000,00 €
Lot 3	Transformateurs type cabine H59 pertes réduites non TPC* (160, 250, 400, 630 kVa)	ORMAZABAL	1 300 000,00 €
Lot 4	Poste de transformation type ruraux compacts simplifiés (PRCS) TPC* pertes réduites (50 kVa)	FOURNIER ENERGIES	615 000,00 €
Lot 5	Poste de transformation type ruraux compacts simplifiés (PRCS) TPC* pertes réduites (100 kVa)	TRANSFIX	285 000, 00€
Lot 6	Poste de transformation type ruraux compacts simplifiés (PRCS) TPC* pertes réduites (160 kVa)	FOURNIER ENERGIES	100 000,00 €
Lot 7	Remise en état technique de transformateurs et destruction de transformateurs déposés	TREDI	1 000,00 €

*TPC : Transformateurs avec protection coupure intégrée

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter la nouvelle répartition proposée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la délibération 2009-74 du 10 décembre 2009, autorisant le SIEIL à adhérer au groupement de commande du Grand Ouest de la France pour la fourniture de transformateurs et de postes de transformation ruraux compacts simplifiés, la remise en état technique et la destruction de transformateurs, vu la délibération 2023-06 du 10 février 2023, autorisant le Président à prendre part à l'appel d'offre pour les marchés correspondants pour les années 2024-2025, vu la nécessité de modifier les lots pour répartir le besoin sur plusieurs fournisseurs, en particulier pour les postes ruraux compacts simplifiés (PRCS) et a ajouté les transformateurs sur poteaux 100 kVA et 160 kVA qui avaient reçu leur autorisation d'emploi, accepte cette nouvelle répartition avec les montants maximum hors taxe des besoins estimés associés pour le SIEIL et précise que les sommes nécessaires sont prévues au budget du SIEIL.

f) Résultat des marchés postes de transformation 2024-2025 - Information

Le Président rappelle que conformément aux délibérations 2023-07 du 10 février 2023 et 2023-50 du 27 juin 2023, le Comité syndical l'a autorisé à lancer un appel d'offre pour la fourniture de postes de transformation cabine préfabriqués pour les années 2024-2025.

Le Président informe le Comité syndical du résultat de l'appel d'offre. Le Président précise que le SIEIL souhaitait avoir deux titulaires par type de poste mais il n'y a eu qu'un seul soumissionnaire. Deux autres fournisseurs contactés par le SIEIL avaient répondu qu'en raison de la forte demande sur ce type de matériel, ils n'avaient pas de capacité industrielle pour soumissionner.

La commission d'appel d'offre du SIEIL, réunie le 03 octobre 2023, a attribué les lots 1 et 3 au titulaire suivant et a déclaré les lots 2 et 4 infructueux sans soumissionnaire :

	Objet du marché	Titulaire
Lot 1	Postes au Sol Simplifiés de type A et de type B (PSSA et PSSB)	EPSYS
Lot 2	Postes au Sol Simplifiés de type A et de type B (PSSA et PSSB)	Infructueux
Lot 3	Poste à couloir de manœuvre (PAC)	EPSYS
Lot 4	Poste à couloir de manœuvre (PAC)	Infructueux

Annexe 2

g) Convention entre le SIEIL et Enedis relative aux échanges d'information dans le cadre de l'établissement et de la mise à jour de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages de branchement à titre expérimental

Le Président explique que l'article 153 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, alinéa III, a introduit une obligation de mise à disposition par le gestionnaire de réseau de distribution publique d'électricité d'un inventaire détaillé et localisé des ouvrages à l'autorité concédante. L'arrêté du 10 février 2020 fixe le contenu et les délais de production de l'inventaire.

Le Président précise qu'afin de répondre à ces obligations réglementaires, Enedis a engagé le projet ADELE (actif détaillé et localisé) visant à géo-référencer l'ensemble des ouvrages « non localisés », à savoir les ouvrages de branchements et les compteurs hors Linky.

Enedis doit assurer la mise à jour de l'inventaire (SIG) à partir, notamment, des données transmises par l'Autorité Concédante dans le cadre des dossiers d'ouvrages construits ou modifiés sous sa maîtrise d'ouvrage. Les travaux réalisés sur chaque branchement sont affectés à l'identifiant unique qui le désigne (PRM). Cela permet à Enedis d'actualiser la fiabilité des données de l'inventaire et de suivre chaque ouvrage depuis sa mise en service jusqu'à sa mise au rebut. La localisation et le géoréférencement des ouvrages techniques permet en outre d'affecter les valeurs patrimoniales associées aux propriétaires, en les individualisant et de consolider la comptabilité des concessions.

Depuis le mois d'octobre 2023, chaque étude du SIEIL inclut un fichier PRM (Point de Référence Mesure correspondant au Point de Livraison) renseigné des identifiants « branchement », « PRM » et « compteur ». Un plan souterrain, un plan de pose/dépose ainsi qu'un plan unifilaire du réseau complètent l'envoi à Enedis.

Le projet de convention, à intervenir entre le SIEIL et Enedis pour une durée de 5 ans maximum, porte sur les conditions de communication de l'AODE au concessionnaire des informations relatives aux branchements, en vue de l'établissement et de la mise à jour de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages, distinguant les biens de retour et de reprise, et les biens propres de la concession. Cette mise à disposition de données s'effectue conformément aux règles de protection des données à caractère personnel (RGPD).

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver le modèle de convention tel que présenté en séance et annexé au dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte - article 153 alinéa III - codifié à l'article L.2224-31 du CGCT, vu l'arrêté du 10 février 2020 fixant le contenu et les délais de production de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages de concessions de distribution d'électricité prévu à l'article L. 2224-31 du CGCT, vu le contrat de concession - article 43 « inventaire des ouvrages », signé le 29 mars 2023 entre le SIEIL et Enedis, vu l'accord de méthode expérimentale entre la FNCCR, France Urbaine et Enedis relative aux échanges d'informations dans le cadre de l'établissement et de la mise à jour de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages de branchement, vu le modèle de convention entre l'AODE et le concessionnaire relatif aux échanges d'information dans le cadre de l'établissement et de la mise à jour de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages de branchement à titre expérimental, approuve le projet de convention tel que présenté en séance et joint au dossier du Comité syndical et autorise le Président à signer cette convention et tous documents y afférents.

4- ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Président laisse ensuite la parole à Monsieur Jean-Luc CADIOU, vice-Président en charge de l'éclairage public.

Le vice-Président rappelle que 194 communes et 4 communautés de communes adhèrent à la compétence éclairage public.

a) Participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage du réseau d'éclairage public

Le Président rappelle que les règles de participation du SIEIL sur sa maîtrise d'ouvrage des réseaux d'éclairage public ont été validées lors du Comité syndical du 15 octobre 2022 pour une durée limitée au 31 décembre 2023.

Le Président propose que les niveaux de participation du SIEIL aient une durée de validité jusqu'au 31 décembre 2024 pour l'ensemble des travaux du réseau d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL suivant les tableaux présentés en séance et joints en annexe du dossier du Comité syndical et précise les conditions de prise en charge par le SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter les propositions précitées ainsi que les règles de participation telles que jointes au dossier du Comité syndical, dans les conditions présentées en séance et précisées ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport d'orientation budgétaire 2024 approuvé ce jour, accepte que les niveaux de participation du SIEIL aient une durée de validité jusqu'au 31 décembre 2024 pour l'ensemble des travaux du réseau d'éclairage public suivant les tableaux présentés en séance et joints au dossier du Comité syndical, précise que ces niveaux de participation peuvent être modifiés suivant l'évolution de la situation économique et au vu du bilan financier constaté par le SIEIL, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec les taux antérieurs à la présente délibération, peuvent être réévalués avec les taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical. En conséquence, les collectivités, particuliers et pétitionnaires ayant adressé leurs « bons pour accord » ou bons de commande ou délibérations avec les anciens taux devront se positionner sur les nouveaux chiffrages par l'envoi de nouveaux « bons pour accord » ou bons de commande ou délibérations, précise que les chiffrages établis par le SIEIL avec des taux de participation conformes à l'annexe jointe au dossier du Comité syndical et ayant une durée de validité limitée au 31 décembre 2023, voient leur validité prolongée jusqu'au 31 décembre 2024 sans qu'il soit nécessaire de les refaire, accepte que ces chiffrages puissent être réévalués par le SIEIL en cas d'évolution du coût de l'opération et / ou de modification du projet et / ou de modification du taux de participation du SIEIL, ajoute que ces taux ne sont garantis aux collectivités, aux particuliers et aux pétitionnaires que pour les dossiers retenus par la Commission de Programmation des Travaux d'Éclairage Publique (CPTEP) et voté par le Comité syndical et / ou le Bureau pour le programme 2024 dans la limite des autorisations de programme (AP), précise que la réalisation des travaux devra débuter dans l'année 2024 ou au début 2025 et sera terminée au plus tard en septembre 2025, pour un solde administratif et financier en décembre 2025 et ajoute que ces taux ne sont pas garantis en cas de report de l'opération après 2025.

b) Programmation et listes des dossiers de travaux 2024 pour le réseau d'éclairage public

Le Président présente les tableaux des programmes de travaux 2024 de dissimulation Y, de renouvellement W, d'extension Z, de renouvellement WB, de mise en lumière ML sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Éclairage public (CPTEP) réunie le 18 octobre 2023.

Les programmes de contrôle de modernisation des sources lumineuses 2024 WS et de renouvellement consécutif à des travaux de maintenance WM sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter l'ensemble des listes des dossiers de travaux 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport d'orientation budgétaire 2024 approuvé ce jour, vu la présentation des programmes prévisionnels de travaux 2024 qui a été faite en séance, accepte les listes prévisionnelles de travaux pour l'année 2024 telles qu'annexées au dossier du Comité syndical.

5- EneR Centre-Val de Loire

a) Désignation d'un représentant du SIEIL au Conseil d'Administration de la SAEML EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Président rappelle que le SIEIL a créé en 2012 la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) dénommée « EneR CENTRE-VAL DE LOIRE » (EneRCVL) pour l'aménagement et l'exploitation de moyens de production décentralisée, et d'autre part la promotion de la maîtrise de la demande d'énergie conformément aux dispositions prévues aux articles L.2224-31 à L.2224-33 du CGCT.

Le Président propose, pour remplacer Madame Jacqueline MOUSSET en qualité d'administratrice représentant du SIEIL auprès d'EneRCVL, de désigner Monsieur Fabrice BOIGARD, premier vice-Président du SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver cette proposition de désignation.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, vu la fin de mandat de Madame Jacqueline MOUSSET suite à de nouvelles élections sur la commune d'Amboise, vu les articles L. 2224-31 et L.2224-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu les statuts de la SEM EneRCVL, approuve la nomination de Monsieur Fabrice BOIGARD, premier vice-Président du SIEIL, en qualité de représentant du SIEIL auprès de la SEM EneRCVL.

Annexe 2

b) Conditions de financement de la centrale photovoltaïque de Neuillé-Pont-Pierre sud

Le Président rappelle que dans le cadre du financement de la construction et de l'exploitation de la centrale au sol de Neuillé-Pont-Pierre, la SAS ENER37 (l'« Emprunteur ») a ouvert deux crédits d'un montant total maximum en principal de 3 041 472 euros (les « Crédits ») à la Banque Populaire Val de France (le « Prêteur ») dans le cadre d'un contrat de crédits conclut le 30 octobre 2023 entre l'Emprunteur et le Prêteur.

À ce titre, et en tant qu'Associé de la SAS ENER37, le SIEIL doit statuer sur les éléments ci-dessous en vue de permettre la réalisation du financement de la construction de la centrale photovoltaïque.

Le Président rappelle qu'un Contrat de Subordination doit être signé :

- Entre l'Emprunteur, le Prêteur et les Associés (1 Contrat par Associé) : le SIEIL, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE et la Communauté de Communes Gâtine-Racan,
- Déterminant les modalités de subordination du paiement de toutes Sommes Dues (telles que définies dans le Contrat de Subordination) :
 - par l'Emprunteur aux Associés,
 - par l'Emprunteur aux Créanciers Senior,
- Au titre des Documents de Financement et aux termes duquel les Associés s'engagent à mettre à la disposition de l'Emprunteur des Apports en Fonds Propres.

Le Président précise en séance qu'aux termes du Contrat de Subordination, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a accepté de supporter l'Engagement d'Apports en Fonds Propres Additionnel jusqu'à ce que le SIEIL adhère au Contrat de Subordination afin de permettre à l'Emprunteur de recevoir des Apports en Fonds Propres Complémentaires si les besoins en Fonds Propres sont supérieurs à ceux définis dans le Business Plan de Référence remis à la Date de Signature (tels que ces termes sont définis dans le Contrat de Subordination).

Le Président informe que l'Associée EneR CENTRE-VAL DE LOIRE a signé ce contrat de subordination le 30 octobre 2023.

Le Président rappelle que le SIEIL, du fait de son statut de personne publique ne peut détenir des avances en compte courant ou des prêts d'associés plus de 14 ans, en application des articles L.2253-1 alinéa 3 et L.1522-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin d'assurer la pérennité du financement bancaire consenti sur 21,5 ans aux termes du Contrat de Crédits, il est envisagé que le SIEIL cède à EneR CENTRE-VAL DE LOIRE les avances en compte courant et/ou les prêts d'associés consentis à l'Emprunteur (sauf si lesdites avances en compte courant et/ou lesdits prêts d'associés sont capitalisés au niveau de l'Emprunteur).

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur l'adhésion du SIEIL au Contrat de Subordination et la reprise par le SIEIL de l'Engagement d'Apports en Fonds Propres Additionnel supporté par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE jusqu'à l'adhésion du SIEIL conformément notamment aux stipulations de l'article 6.1.6 du Contrat de Subordination et à l'issue des 14 ans, sur le principe d'une reprise par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE du solde des avances en compte courant et/ou des prêts d'associés consentis par le SIEIL à l'Emprunteur. Cette reprise prendrait la forme d'une cession de créance conformément aux dispositions des articles 1321 et suivants du Code civil. Le principe d'une telle reprise est détaillé à l'article 6.1.4 du Contrat de Subordination.

Le Président propose au Comité Syndical d'approuver les termes du Contrat de Subordination, d'autoriser la signature du Contrat de Subordination, qui emporte la reprise par le SIEIL de l'Engagement d'Apports en Fonds Propres Additionnel supporté par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE jusqu'à l'adhésion du Syndicat au Contrat de Subordination et d'approuver le principe de reprise par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE des avances en compte courant ou prêts d'associés consentis par le SIEIL à l'issue du quatorzième anniversaire desdites avances ou prêts d'associé.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, vu les articles L. 2253-1 alinéa 3 et L. 1522-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu les articles 1321 et suivants du Code civil, approuve les termes du Contrat de Subordination, autorise le Président à signer le Contrat de Subordination, qui emporte la reprise par le SIEIL de l'Engagement d'Apports en Fonds Propres Additionnel supporté par EneR CVL jusqu'à l'adhésion du Syndicat au Contrat de Subordination, approuve le principe de reprise par EneRCVL des avances en compte courant ou prêts d'associés consentis par le SIEIL à l'issue du quatorzième anniversaire desdites avances ou prêts d'associés et précise que la somme nécessaire est prévue au budget du SIEIL.

c) Autorisation de la création d'une société de projets photovoltaïques - Prise de participation de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS Ombrières de Neuvy (41)

Le Président explique que la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE développe un projet photovoltaïque qui consiste en la réalisation d'une ombrière PV de 12,9 MWc de puissance sur le site de la SATAS sur la commune de NEUVY dans le Loir-et-Cher. Il s'agit d'un site qui est déjà urbanisé (stockage de véhicules). Le projet fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme depuis le mois de juin 2023 et il est lauréat de l'AO CRE Bâtiment du mois d'août 2023.

Les caractéristiques techniques de la centrale sont les suivantes :

- Puissance : 12,86 MWc
- Production estimée la première année : 13 310 MWh
- Équivalent consommation habitant : 6 230 habitants
- Mode de valorisation de l'énergie : AO CRE
- Économie CO2 : 530 t/an
- CAPEX total : 14 400 000 € soit 1,12 €/Wc
- TRI actionnaire : 7,1% sur 30 ans
- Apports fonds propres totaux : 2,630 k€

Pour porter ce projet, une société sera créée en SASU dans un premier temps, mais il est prévu d'ouvrir le capital au tiers à hauteur de 49%. EneR CENTRE-VAL DE LOIRE étant le seul actionnaire, les Statuts sont rédigés à l'identique de ceux formalisés pour les SASU ENER37 et ENER28 déjà présentés en Comité syndical.

Les principales caractéristiques de la SAS sont les suivantes :

- Nom de la société : Ombrières de NEUVY (nom provisoire)
- Capital social de la société : 1 000 €
- Actionnaires à la création : EneR CENTRE-VAL DE LOIRE : 100% des parts sociales
- Direction de la société : dirigée par EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, première Présidente, elle-même représentée par son Président Jean-Luc DUPONT
- Un comité stratégique sera créé après ouverture du capital, il sera composé d'un représentant de chaque actionnaire
- Objet social principal : l'étude, le développement, le financement, l'installation, la production, l'exploitation, la vente d'électricité et la maintenance de tout système et installation de production d'énergies renouvelables à partir de l'énergie solaire
- Autres documents sociaux à la création de la SAS : Convention de développement ; Convention de comptes courants d'Associé.

Le Président souligne qu'au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projet Ombrières de NEUVY et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT, il demande au Comité syndical d'approuver la création de la société de projets Ombrières de NEUVY, de valider la prise de participation d'EneRCVL à hauteur de 100% du capital social de la SAS Ombrières de NEUVY, représentant une prise de participation de 1 000 euros en capital, et de donner pouvoir au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et à la prise de participation dans la SAS Ombrières de NEUVY.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu les statuts de la SEML EneRCVL, approuve la création de la société de projets SAS Ombrières de NEUVY, approuve la prise de participation d'EneRCVL à hauteur de 100% du capital social, représentant un montant de 1 000 euros et donne pouvoir au Président d'EneRCVL pour mener les actions et signer tous documents afférents à la création et la prise de participation du SIEIL dans la SAS Ombrières de NEUVY.

En l'absence de questions, le Président lève la séance à 13h20.

MODULO RAPPORT DU MANDATAIRE 2022



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

Rapport annuel du mandataire du [Nom de la collectivité actionnaire] –

[Nom du représentant de la collectivité actionnaire]

Administrateur (ou Représentant) de la SPL MODULO

*au capital de 95 400 euros,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 841 376 734,
dont le siège social se situe au 12/14 rue Blaise Pascal – 37000 TOURS*

Exercice 2022

AUTRES MANDATAIRES MODULO, élus du [nom de la collectivité territoriale concernée] :

[à lister le cas échéant ou à supprimer]

Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi du 7 juillet 1983, n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales, le mandataire de **[collectivité territoriale concernée]** auprès de la SPL MODULO a établi le rapport ci-dessous pour l'exercice écoulé. Il en ressort les dispositions suivantes :

Annexe 3



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

Tables des matières

PRESENTATION DE LA SOCIETE ET LIEN AVEC LA COLLECTIVITE	3
❖ lien avec la collectivité.....	3
SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	3
BILAN FINANCIER.....	7
❖ Clôture comptable sur les comptes 2021 :.....	7
❖ Délais de paiement :	8
❖ Comptes courants d'associés :.....	8
❖ Prêts accordés à d'autres entreprises	8
ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :.....	8
SUCCESSALES EXISTANTES :	8
FONCTIONNEMENT	8
❖ Mise en place de l'assemblée spéciale.....	8
❖ Les effectifs	8
ACTIONNARIAT ET CAPITAL.....	9
❖ Répartition du capital au 31/12/2021 :	9
❖ Capital et actionnaires : évolutions prévisibles de la situation :	10
ADMINISTRATION DE LA SOCIETE.....	11
❖ Rémunérations et avantages des mandataires sociaux :	11
❖ Procédure de lutte contre la corruption	12
❖ Principaux risques et incertitudes.....	12
❖ Organisation du contrôle analogue	12
❖ Répartition du chiffre d'affaires.....	12
GOUVERNANCE DE LA SOCIETE	12
CONVENTIONS DE PARTENARIAT	14
❖ Liste des conventions règlementées signées en 2022.....	14
❖ Les avenants signés sur l'année 2022 :.....	14



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

PRESENTATION DE LA SOCIETE ET LIEN AVEC LA COLLECTIVITE

Le SIEIL et le SIDELC (41) se sont associés en 2018 pour créer une société publique locale (SPL) : MODULO (MOBilités DURables LOcales) dédiée à l'écomobilité. Elle permet à toutes les structures publiques qui souhaiteraient en être actionnaires de développer la mobilité durable en élargissant leur périmètre géographique grâce à l'interopérabilité entre les différents systèmes.

Les utilisateurs de véhicules électriques et hybrides peuvent ainsi bénéficier d'une solution de recharge simple, fiable et accessible. MODULO, en tant qu'aide à maîtrise d'ouvrage, a développé son offre auprès de ses adhérents en passant un accord-cadre à marchés subséquents pour optimiser la fourniture de bornes pour véhicules électriques et hybrides. Elle a donc la possibilité de conseiller ses membres et de les aider dans l'acquisition de nouvelles bornes.

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (51), la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (08), la Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électrification en Meuse (55), le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (88), le Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin (68), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cher (18), ENERGIE Eure-et-Loir (28), Syndicat Départemental d'Électricité de Meurthe-et-Moselle (54), la commune de Châlons-en-Champagne (51), ainsi que des communes du Loiret (45) : Puiseaux, Briarres sur Essonne et Dadonville ont intégré MODULO grâce à des augmentations de capital ou sessions d'actions successives.

MODULO a également conclu des accords d'interopérabilité avec les sociétés GIREVE et HUBJECT qui offrent un parfait maillage du territoire afin de satisfaire les usagers des véhicules électriques.

❖ LIEN AVEC LA COLLECTIVITE

[Nom de la collectivité] a signé un contrat de quasi-régie aussi appelé « *in house* » avec la SPL MODULO pour la gestion-exploitation-supervision-maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable sur son territoire.

SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour rappel : par délibération du Conseil d'administration du 27 novembre 2020, l'**Assemblée Spéciale** des petits actionnaires a été mise en place en 2021.

A partir de sa mise en place, chaque Conseil d'Administration est précédé d'une Assemblée Spéciale dont les ordres du jour sont identiques aux délibérations prises en Conseil d'Administration.

Au cours du conseil d'administration (CA) du 18 Mars 2022, il a notamment été décidé :

- De valider le procès-verbal du 30 septembre 2021
- Suite à la **présentation des comptes annuels 2021** et en vue de l'Assemblée Générale de clôtures des comptes
 - De valider l'arrêté des comptes de l'exercice 2021 et l'affectation provisoire du résultat,
 - D'approuver le remboursement de l'apport en compte courant du SIEIL à hauteur de 100.000 euros,
 - De convoquer la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de délibérer sur l'approbation du compte rendu de l'AGO du 24 juin 2021 ; le rapport de gestion du Conseil d'administration ; le rapport du commissaire aux comptes ; l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2021 ; l'affectation du résultat ; le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce,

Annexe 3



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

- D'approuver le texte du rapport de gestion à l'Assemblée générale sur l'activité de l'exercice écoulé depuis la dernière AGO,
- D'arrêter le texte des résolutions qui sera présenté à la prochaine AGO.
- **D'agréer le cessionnaire (EEL 28) comme nouvel actionnaire**, par la cession d'une action du SIDELC
- **D'acter la validation de l'entrée d'un nouveau membre (EEL 28) à l'Assemblée Spéciale de la SPL MODULO**
- De faire des choix et prendre de nouveaux axes au sujet du prochain marché de gestion et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques :
 - Adopte la proposition de laisser à charge de l'entreprise titulaire la gestion des stocks de pièces détachées. Le marché sera rédigé en ce sens. Ces modifications seront intégrées aux nouveaux contrats de quasi régie.
- D'adopter une nouvelle tarification pour les adhérents Modulo et autres usagers et donc :
 - Valider la mise en place de nouveaux tarifs de 97, 100, 137, et 217 € HT par mois et par point de charge pour les bornes rapides ayant un abonnement de 72 kVA, qui sera défini en fonction du nombre de charge.
 - Valider la décision de conserver les tarifs pour l'année 2022 sur les prises AC/CD (3 €/h sur les prises DC - 2 €/h sur les prises AC).

Au cours du conseil d'administration (CA) du 17 Mai 2022, il a notamment été décidé :

- De valider le procès-verbal du 18 mars 2022
- De prendre acte et valider la démission du PDG de MODULO M. Philippe Behaegel et nomination d'un nouveau PDG jusqu'au prochain Conseil d'Administration.
- Nomination de Monsieur Jean-Luc DUPONT en tant que PDG temporaire de Modulo dans l'attente d'un nouveau Conseil d'Administration.
- Validation de la prolongation du marché actuel de la gestion et maintenance des IRVE afin d'effectuer un lancement de consultation courant septembre 2022.
- Réorganisation de l'équipe Modulo suite au départ de M. Emeric Débouchage et Mme. Elsa Aubry et nomination de M. Ferchaud Johann comme responsable de la société Modulo.

Au cours du conseil d'administration (CA) du 24 juin 2022, il a notamment été décidé :

- De valider le procès-verbal du 17 mai 2022
- Validation et désignation du nouveau PGD de MODULO : M. CLEMENT Sébastien.
- Validation du cumul des fonctions de Président et Directeur Général du PDG nommée M. CLEMENT Sébastien ainsi que la validation de la délégation de signature engageant la société Modulo

Au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 24 juin 2022 de clôture des comptes annuels 2021

- D'approuver le procès-verbal de l'AGO du 24 juin 2021
- D'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale sur l'année écoulée
- D'approuver le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021
- D'approuver les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021
- L'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2021, soit l'affectation du bénéfice de 81 660 euros décomposé comme suit :
 - Report a nouveau débiteur : 18 727 euros
 - Réserve légale : 9 540 euros
 - Autres réserves : 53 393 euros
- D'approuver le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce, approbation de ces conventions.

Au cours du Conseil d'Administration (CA) du 19 septembre 2022, il a notamment été décidé :

- De valider le procès-verbal du 24 juin 2022
- De valider le nouveau type de marché publié avec négociation pour appel d'offre d'exploitation et de maintenance des IRVE
- Autoriser la dépense supérieure de 10 000 €HT par la prestation de l'avocat SYMCHOWICZ/WEISSBERG au vue du contrôle et conseils relatif aux questions juridique et plaidoiries liées aux nouveau marché publics de MODULO.
- Approbation des orientations et organisation cible de MODULO 2025 et business plan dont :
 - A savoir l'ambition d'ici 2026 d'un reste à charge de 0€ pour les collectivités sur l'exploitation-maintenance
- Validation d'une nouvelle grille tarifaire pour les usagers et qui devra être mise en place par chaque aménageur à compter du 1^{er} janvier 2023.
 - Bornes 25 kW: 0,40€/ kWh + 1 € TTC / 15min de dépassement de fin de charges pour les abonnés MODULO de 20 h à 8 h
 - Bornes supérieures à 25 kW 0,50€/ kWh + 3 € TTC / 15min de dépassement de fin de charges pour les abonnés MODULO de 20 h à 8 h.

Au cours du Conseil d'Administration (CA) du 28 novembre 2022, il a notamment été décidé

- De valider le procès-verbal du 19 septembre 2022
- D'agréer le cessionnaire le syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54) comme nouvel actionnaire, par la cession d'une action du SIEM
- D'acter l'entrée d'un nouveau membre (SDE54) à l'Assemblée Spéciale de la SPL MODULO
- Report de l'agrément pour la cession d'une action de SIEM au profil de la métropole du grand Nancy reporté au prochain CA du 16/01/2023
- Report également au CA du 16/01/2023 de l'entrée de la métropole du Grand Nancy à l'assemblée spéciale
- Autorise et donne les pouvoirs au PDG de Modulo pour signer les documents relatifs à l'obtention de la taxe TIRUERT (taxe incitative relative à l'utilisation d'énergie renouvelable dans le transport)
- Autorise l'accompagnement du bureau de conseil AZOR ENERGY engageant des frais supérieurs à 10 000 euros concernant la mise en place de la TIRUERT.
- Valide l'ajustement des tarifs usagers 2023

Annexe 3



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

Tarifs usagers TTC
ABONNÉS MODULO
Points de charges jusqu'à 25kW en courant alternatif (Type 2, prise EF)
0,40€ / kWh + 0,07€ /min au-delà de 4h de session (4,20€/h)
Points de charges jusqu'à 25kW en courant continu (CCS, Chademo)
0,40€ / kWh + 0,07€ /min au-delà de 2h de session (4,20€/h)
Points de charges entre 26kW et 200kW en courant continu (CCS, Chademo)
0,50€ / kWh + 0,20€ /min au-delà de 1h de session (12€/h)
RECHARGE A L'ACTE POUR LES NON-ABONNÉS
Recharge 30% plus chère que les tarifs abonnés
AUTRES ABONNÉS
Selon grille tarifaire en vigueur et frais de gestion propre à votre opérateur de mobilité. Pour information, MODULO propose en moyenne ses tarifs abonnés + 20% aux opérateurs de mobilités.
INFORMATIONS
Les décomptes sont réalisés à la minute et au dixième de kWh. Les abonnés MODULO ne paient pas les €/min de dépassement de session la nuit lorsqu'ils se branchent entre 20h et 8h sur les points de charges jusqu'à 25kW.
AUTRES PRESTATIONS
Carte et Badge : 10€

BILAN FINANCIER

❖ CLOTURE COMPTABLE SUR LES COMPTES 2021 :

Lors de l'AGO du 24 juin 2022, il a été décidé :

- D'approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2021 :
 - les capitaux propres représentent 158 333 euros,
 - le total bilan est de 863 048 euros
 - le solde de trésorerie est de 421 000 euros
 - Le chiffre d'affaires : 986 017 euros
 - Les charges d'exploitation : 917 191 euros
 - Les intérêts et charges assimilées : 1 449 euros
 - Le résultat de l'exercice : 81 660 euros
- D'approuver l'affectation du résultat : le bénéfice est affecté en totalité comme suit :
 - Report à nouveau débiteur : 18 727 euros
 - Réserve légale : 9 540 euros
 - Autres réserves : 53 393 euros

❖ PROJET DE CLOTURE COMPTABLE SUR LES COMPTES 2022 :

Les chiffres sont issus de la clôture prévisionnelle 2022 au 31 mars 2023

	En 2022	En 2021
Ventes de marchandises (bornes)	245 427	77 391
Prestations de services	1 693 126	908 626
Autres produit exploitation	4 534	1 490
Produits exceptionnels	20 000	35 484
Produits financiers		
Total Recettes	1 963 087	1 022 991
Achats de marchandises et matières premières	233 740	72 050
Achat d'électricité	526 055	214 330
Frais généraux (fonctionnement)	97 969	47 575
Personnel (agents et intérim)	139 288	83 557
Entretien et maintenance des bornes	876 817	497 231
Impôt et taxe	1 484	672
Dotations aux amortissements	1 768	770
Autres charges	1 105	1 006
Charges financières (intérêts CCA)	452	1 449
Charges exceptionnelles		
IS	21 102	22 690
Total Charges	1 899 780	941 330
Résultat	63 306	81 661

Annexe 3



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

❖ DELAIS DE PAIEMENT :

Nombre de factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : 2

Nombre de factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : 5

❖ COMPTES COURANTS D'ASSOCIES :

L'apport en compte courant d'un montant de 150.000 € apporté par le SIEIL en 2018 et reconduit pour une durée de 2 ans par décision du Conseil d'administration en 2020, a été remboursé à hauteur de 50.000 € courant 2021. Le solde de 100.000 € a été remboursé en juin 2022.

Le montant restant correspond montant des intérêts en compte courant d'associés pour 3.429 €.

❖ PRETS ACCORDES A D'AUTRES ENTREPRISES

La SPL MODULO n'a accordé aucun prêt durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :

La SPL MODULO n'a pas eu d'activité en matière de recherche et de développement sur la période écoulée.

SUCCESSALES EXISTANTES :

La société n'a pas de succursales existantes.

FONCTIONNEMENT DE LA SPL

❖ MISE EN PLACE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE

Comme décidé en AGE du 14 décembre 2020, l'Assemblée spéciale a été mise en place le 19 mars 2021 (Cf décision prise dans le Titre dédié en page 2 du rapport).

A propos de la représentation en Assemblée Spéciale, il a notamment été décidé : d'acter que les communes de PUISEAUX, DADONVILLE et BRIARRES SUR ESSONNE ont accepté de remettre leur mandat d'administrateur afin d'assurer leur représentation au conseil d'administration par l'intermédiaire de l'assemblée spéciale, la commune de Châlons en Champagne intégrant directement l'assemblée spéciale. Sur l'année 2022, le SDE18, EEL28 et le SDE54 ont intégré directement l'Assemblée Spéciale.

❖ LES EFFECTIFS

La SPL connaît une forte croissance de son activité, l'arrivée de nouveaux d'actionnaires et d'usagers. Cet accroissement notable nécessite une réorganisation interne pour accompagner au mieux ses adhérents, dans



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

ce cadre et afin de dimensionner la SPL de manière pérenne sur les sujets techniques et administratifs, le conseil d'administration a validé :

L'embauche d'un ingénieur d'affaires passé responsable de la SPL Modulo (poste à 100%) en remplacement de Mme. AUBRY Elsa (poste à 70%) sur ses missions de représentation de la SPL et pilotage des marchés.

L'embauche en juin 2022 d'un technicien IRVE M. MANE Abdou, en remplacement de M. DEBOUCHAGE Emeric.

L'embauche d'une gestionnaire administrative et comptable Mme. CONEJERO Lydie en remplacement de Mme. DOLOU Hélène (intérimaire comptable et juridique) et de Mme. AUBRY Elsa sur ses tâches administratives.

Et afin de répondre aux usagers concernant des questions techniques et commerciales, l'embauche de M. MARCHAND Etienne est prévue en janvier 2023

Nous avons également changé de Président Directeur Général M. CLEMENT Sébastien venant en remplacement de Monsieur Philippe BEHAEGEL.

ACTIONNARIAT ET CAPITAL

❖ REPARTITION DU CAPITAL AU 31/12/2021 :

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que le capital de MODULO était détenu par les entités suivantes au 1^{er} janvier 2022 :

ENTITES	NOMBRE ACTIONS	MONTANTS	Répartition %
SIEIL (37)	189	18 900 €	19.81 %
SIDELC (41)	190	19 000 €	19.81 %
SIEM (51)	190	19 000 €	19.92 %
Commune de Puiseaux (45)	1	100 €	0.10 %
FDEA (08)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Dadonville (45)	1	100 €	0.10 %
Commune de Briarres sur Essonne (45)	1	100 €	0.10 %
SEGRhin (68)	95	9 500 €	9.96 %
SDEV (88)	95	9 500 €	9.96 %
FUCLEM (55)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Chalons en Champagne (51)	1	100 €	0.10 %
SDE (18)	1	100 €	0.10 %
Capital	954	95.400 €	100 %

La SPL offre l'avantage d'élargir son périmètre géographique d'action à toutes les structures publiques qui souhaiteront en être actionnaires pour développer la mobilité durable et favoriser l'interopérabilité entre les différents systèmes.

Annexe 3



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

Dans ce contexte, Energie Eure-et-Loir (EEL 28), le syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) ont sollicité leur entrée au capital de la SPL MODULO en 2022.

L'entrée des actionnaires a été effectuée par agrément du conseil d'administration (18-03-22) pour la cession d'une action du SIDELC au EEL 28 et également par agrément du conseil d'administration (28-11-22) pour la cession d'une action du SIEM au syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54).

Les actionnaires EEL 28 et SDE54 ont été intégrés l'assemblée spéciale par l'achat d'une action chacun.

Le capital de la SPL MODULO est donc réparti comme suit au 31 décembre 2022 :

ENTITES	NOMBRE ACTIONS	MONTANTS	Répartition %
SIEIL (37)	189	18 900 €	19.81 %
SIDELC (41)	189	18 900 €	19.81 %
SIEM (51)	189	18 900 €	19.81 %
Commune de Puisieux (45)	1	100 €	0.10 %
FDEA (08)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Dadonville (45)	1	100 €	0.10 %
Commune de Briarres sur Essonne (45)	1	100 €	0.10 %
SEGRhin (68)	95	9 500 €	9.96 %
SDEV (88)	95	9 500 €	9.96 %
FUCLEM (55)	95	9 500 €	9.96 %
Commune de Chalons en Champagne (51)	1	100 €	0.10 %
SDE (18)	1	100 €	0.10 %
EEL (28)	1	100 €	0.10 %
SDE (54)	1	100 €	0.10 %
Capital	954	95.400 €	100 %

❖ CAPITAL ET ACTIONNAIRES : EVOLUTIONS PREVISIBLES DE LA SITUATION :

En 2022, la Métropole du Grand Nancy a sollicité son entrée au capital de la SPL MODULO pour le premier trimestre 2023 par une cession d'action via le SIEM 51.

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

❖ REMUNERATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX :

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 9 mai 2018, reconduite par délibération du Conseil d'Administration du 16 octobre 2020 il a été décidé de ne verser aucune rémunération aux administrateurs. Cette décision est maintenue pour toute l'année 2022.

Composition des instances de la SPL MODULO au 31/12/2022 :

Suite aux délibérations des collectivités publiques actionnaires de la SPL, par lesquelles les instances ont désigné leurs représentants **au conseil d'administration et à l'assemblée générale** de la société, ont été désigné :

- Pour le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (**SIEIL**) : Monsieur **Jean-Luc DUPONT** et Monsieur **Sébastien CLEMENT** ;
- Pour le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie du Loir-et-Cher (**SIDELC**) : Monsieur **Bernard PILLEFER** et Monsieur **Alain BRUNET** ;
- Pour le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (**SIEM**) : Monsieur **Pascal DESAUTELS** et Monsieur **Bruno ROULOT** ;
- Pour le syndicat de la Fédération Départementale d'Energies des Ardennes (**FDEA**) : Monsieur **Luc LALLOUETTE** ;
- Pour le syndicat d'électricité et de gaz du Rhin (**SEGRhin**) : Monsieur **Serge JANUS** ;
- Pour le syndicat départemental d'électricité des Vosges (**SDEV**) : Monsieur **Philippe ANTONOT** ;
- Pour la **FUCLEM** : Monsieur **Pierre BURGAIN** ;
- Pour représenter **l'Assemblée Spéciale** de la SPL MODULO : Madame **Emilie MOTHE**.

Suite aux délibérations des collectivités publiques actionnaires de la SPL, par lesquelles les instances ont désigné leurs représentants **à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale** de la société ont été transmises à la SPL MODULO, ont été désigné :

- Pour la commune de **Puiseaux** : Monsieur **Jérôme SEURRE** ;
- Pour la commune de **Dadonville** : Monsieur **Jean Paul LOUBIE** ;
- Pour la commune de **Briarres-sur-Essonne** : Monsieur **Christophe BONNIEZ** ;
- Pour la commune de **Châlons-en-Champagne** : Madame **Emilie MOTHE** ;
- Pour le **syndicat Départemental d'Energie du Cher** : Monsieur **Jean-Louis BILLAUT** ;
- Pour le **syndicat d'Energie de l'Eure-et-Loir** : Monsieur **Nicolas Xavier** ;
- Pour le **syndicat départemental d'énergie de la Meurthe et Moselle (SDE 54)** : Monsieur **Christian ARIES**.

Sébastien CLEMENT est **Président-Directeur-général** de la SPL MODULO

Messieurs **Alain BRUNET** et Monsieur **Bruno ROULOT** sont **vice-Présidents** de la SPL

Emilie MOTHE est **Présidente** de l'assemblée spéciale des petits actionnaires

Christophe BONNIEZ est **Vice-Président** de l'Assemblée Spéciale de la société.

Annexe 3



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

❖ PROCEDURE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les finances sont contrôlées par le cabinet d'expert-comptable WIZZYOO et les comptes ont été validés sans réserve par la Commissaire aux comptes.

La Commissaire aux comptes vérifie également la bonne tenue de la société et rédige un rapport tous les ans.

Pour éviter tout conflit d'intérêt dans les marchés publics, MODULO fait appel aux conseils juridiques du cabinet d'avocat SYMCHOWICZ-WEISSBERG en cas de doute.

❖ PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le risque principal de la société est lié à l'augmentation des coûts de l'énergie qui va probablement devenir le premier poste de dépense sur 2023. Pour limiter ce risque, les tarifs usagers ont été revus en conséquence.

❖ ORGANISATION DU CONTROLE ANALOGUE

Le contrôle analogue est garanti par les statuts de la SPL et son organisation. En effet, les petits actionnaires sont regroupés dans l'assemblée spéciale et conservent une influence sur les décisions qui sont prises. Les orientations stratégiques, financières et toutes les décisions importantes sont soumises au conseil d'administration après avoir été, la plupart du temps, préalablement présenté en comité technique avec les référents de chaque actionnaire.

Tous les administrateurs et représentants des collectivités ont accès aux informations de la société : comptes, factures, rapport de gestion, rapport du commissaire aux comptes...

❖ REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

L'intégralité du chiffre d'affaires est dédié à la gestion-exploitation-supervision-maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable pour le compte des collectivités.

GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Monsieur Sébastien CLEMENT :

- Administrateur EneR CENTRE-VAL DE LOIRE
- Président Directeur Général et Administrateur de la SPL MODULO

Monsieur Jean-Luc DUPONT :

- Président Directeur Général et Administrateur SEM EneR Centre Val de Loire
- Administrateur de la SPL MODULO

Mandats assurés en tant que représentant de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE :

- Administrateur de la société d'économie mixte (SEM) SIPeNR
- Administrateur de la SAS BRE-METHANISATION

Autres mandats :

- Président du Conseil de surveillance du Centre hospitalier du Chinonais
- Gérant de la société civile immobilière (SCI) CLEFLORA
- Membre du comité stratégique de la société par actions simplifiée (SAS) Solaire Touraine Poitou.
- Président de la SAS ENE37
- Président de la SAS SOLAIRE DE L'AUNAY



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

Monsieur Bernard PILLEFER :

- Administrateur de la SPL MODULO,
- Administrateur EneR CENTRE-VAL DE LOIRE
- Administrateur SEM 3 Vals aménagement,
- Administrateur SEM Territoire et développement
- Vice-Président du département de Loir-et-Cher

Monsieur Alain BRUNET :

- Administrateur et Vice-Président de la SPL MODULO

Monsieur Pascal DESAUTELS :

- Administrateur de la SPL MODULO

Monsieur Bruno ROULOT :

- Administrateur et Vice-Président de la SPL MODULO

Monsieur Luc LALOUETTE :

- Administrateur de la SPL MODULO

Monsieur Jérôme SEURRE :

- Représentant auprès de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO

Monsieur Jean Paul LOUBIE :

- Représentant auprès de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO

Monsieur Christophe BONNIEZ :

- Représentant auprès de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO

Monsieur Serge JANUS :

- Administrateur de la SPL MODULO

Monsieur Pierre BURGAIN :

- Administrateur de la SPL MODULO
- Maire de Revigny sur Ornain
- Vice-président de la FUCLEM
- Vice-président de la Copary
- Conseiller Départemental

Madame Emilie MOTHE :

- Présidente de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO
- Administrateur de la SPL MODULO

Monsieur Jean-Louis BILLAUT :

- Représentant auprès de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO

Monsieur Xavier NICOLAS :

- Maire de SENONCHES
- Représentant auprès de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO
- Vice-président de FNCCR
- Membre du conseil de surveillance CAPIFORCE
- Vice-Président EneR CENTRE-VAL DE LOIRE (1)
- Administrateur de la SEM Yonne énergies
- Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Senonches

Annexe 3



[LOGO de LA COLLECTIVITE]

- Président COMCOM des forêts du Perche
- Président de la SIDEP
- Président de EEL 28
- Conseiller départemental du département de l'Eure et Loir

Monsieur Christian ARES :

- Représentant auprès de l'assemblée spéciale de la SPL MODULO

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

❖ LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES SIGNEES EN 2022

- Contrat de quasi régie entre EEL 28 et la SPL MODULO
- Contrat de quasi régie du SDE 54 et la SPL MODULO
- Contrat de quasi régie entre le SDEV 88 et la SPL MODULO
- Convention de prestations de services pour l'année 2022 entre SIEIL et la SPL MODULO

❖ LES AVENANTS SIGNES SUR L'ANNEE 2022 :

- Reconduction du contrat de quasi-régie de la Mairie de Dadonville jusqu'au 31-05-2023
- Avenant à la prolongation du contrat de quasi régie entre le SIDELC et MODULO
- Avenant à la prolongation du Contrat de quasi régie entre le SIEIL et la SPL MODULO
- Avenant modificatif des tarifs usager entre le SDE18 et la SPL MODULO
- Avenant pour l'ajout d'un prix de prestation de base pour une borne 72kVA entre TEA68 et la SPL MODULO

Prénom, Nom, mandat du représentant de la SPL

FINANCES

AJUSTEMENT DES AP/CP

Annexe 4

SYNTHÈSE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
DEPENSES

1/Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du : 12 décembre 2023 (DM2 2023)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028		
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	19 208 841,46	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	4 468 316,13	565 628,65	77 910,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 208 841,46	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	17 682 744,43	0,00	0,00	4 607 054,02	7 899 857,20	3 991 760,56	1 184 072,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 682 744,43	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	17 965 489,56	0,00	0,00	5 451 273,65	7 542 512,90	4 971 703,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 965 489,56	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	18 644 119,08	0,00	0,00	0,00	0,00	5 021 557,96	8 811 976,97	4 810 584,15	0,00	0,00	0,00	0,00	18 644 119,08	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	16 237 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 526 900,00	5 822 100,00	4 888 000,00	0,00	0,00	0,00	16 237 000,00	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	14 371 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 747 000,00	4 312 000,00	4 312 000,00	0,00	0,00	14 371 000,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	241 533,30	0,00	106 468,50	79 025,85	40 196,46	15 198,51	643,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 533,30	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2020	226 417,33	0,00	0,00	67 266,96	35 088,96	61 653,68	62 407,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 417,33	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2021	250 000,00	0,00	0,00	0,00	2 645,44	59 946,95	187 407,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2022	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2023	258 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	95 000,00	113 000,00	0,00	0,00	0,00	258 000,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2024	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	4 798 226,63	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	174 395,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 798 226,63	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	4 247 938,79	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	872 954,57	47 483,24	80 369,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 247 938,79	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	3 762 143,26	0,00	0,00	652 662,75	2 191 297,11	722 176,07	196 007,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 762 143,26	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	3 690 562,73	0,00	0,00	0,00	846 912,54	1 876 034,98	967 615,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 690 562,73	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	4 970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 274 105,03	2 309 422,75	1 386 472,22	0,00	0,00	0,00	0,00	4 970 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	3 970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 614 913,84	2 025 000,00	330 086,16	0,00	0,00	0,00	3 970 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	4 490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 341 000,00	2 496 000,00	653 000,00	0,00	0,00	0,00	4 490 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	779 660,96	87 176,07	545 575,47	75 401,87	28 040,47	0,00	43 467,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779 660,96	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	465 821,61	0,00	13 370,50	190 279,27	21 225,96	77 309,46	163 636,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 821,61	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	342 852,05	0,00	0,00	29 533,31	146 697,21	46 424,66	120 196,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 852,05	
	METHYCENTRE			1 050 000,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00	
	TERRITOIRES INTELLIGENTS			6 202 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 840,00	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	1 126 000,00	1 673 160,00	6 202 000,00	
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL			144 354 351,19	1 329 924,86	9 417 681,50	18 274 157,07	22 178 901,52	21 301 792,65	26 543 491,06	23 003 156,37	13 340 086,16	6 166 000,00	1 126 000,00	1 673 160,00	144 354 351,19	

2/ Ajustement des AP/CP proposé au Comité syndical du : 8 février 2024 (BP 2024)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028		
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	-11 918,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 918,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 918,28	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	-224 776,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-532 776,46	308 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-224 776,46	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 217 842,65	1 217 842,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 001 025,37	0,00	1 001 025,37	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2021	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-52 584,60	52 584,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-47 549,14	47 549,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-22 672,07	0,00	22 672,07	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	-17 778,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 778,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 778,78	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	-7 297,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 297,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 297,63	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	-3 734,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-167 234,96	163 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 734,96	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-536 379,90	536 379,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-98 742,41	0,00	98 742,41	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	-4 003,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 003,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 003,50	
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	-17 673,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 673,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 673,29	
	METHYCENTRE			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TERRITOIRES INTELLIGENTS			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	450 000,00	450 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	
	TOTAL			1 912 817,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 735 479,04	2 825 856,29	1 972 439,85	850 000,00	0,00	0,00	1 912 817,10	

Annexe 4

SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
RECETTES

1/Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP												TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028		
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	817 477,16	568 469,94	197 505,27	2 673,51	0,00	42 300,00	6 528,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 477,16
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	9 845 610,91	0,00	2 221 440,81	1 934 000,73	1 082 194,92	263 571,33	4 344 403,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 845 610,91
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	9 865 054,48	0,00	0,00	1 448 900,07	4 109 160,20	1 162 362,28	3 144 631,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 865 054,48
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	10 384 333,39	0,00	0,00	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	1 260 938,90	3 089 564,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 384 333,39
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	8 521 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 367,67	4 504 932,93	2 865 699,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 521 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	8 321 435,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 061 435,20	4 863 000,00	2 397 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 321 435,20
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	7 747 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 162 000,00	4 648 000,00	1 937 000,00	0,00	0,00	0,00	7 747 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	1 653 884,90	346 368,02	838 573,96	320 979,13	99 890,95	14 155,39	33 917,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 653 884,90
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	1 650 394,79	0,00	636 445,69	650 536,17	256 315,11	55 280,01	51 817,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650 394,79
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	1 661 548,84	0,00	0,00	396 018,59	831 865,95	241 152,38	192 511,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 661 548,84
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	1 728 346,75	0,00	0,00	0,00	568 333,71	560 886,56	599 126,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 728 346,75
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	1 797 867,11	0,00	0,00	0,00	0,00	609 188,31	690 470,63	498 208,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 797 867,11
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	1 536 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	616 491,03	888 587,66	30 921,31	0,00	0,00	0,00	0,00	1 536 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	7 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL			65 541 953,53	914 837,96	3 893 965,73	4 753 108,20	8 617 911,37	8 462 943,25	16 507 205,84	13 369 059,87	7 082 921,31	1 940 000,00	0,00	0,00	0,00	65 541 953,53

2/ Ajustement des AP/CP proposé au Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP												TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028		
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	-2 386,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 386,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 386,83
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	-39 399,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 470 293,93	2 430 894,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-39 399,40
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	-109 050,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-61 434,11	-47 616,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-109 050,49
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	514 985,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 741 457,32	3 256 442,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	514 985,06
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	171 652,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 987,59	-1 278 000,00	1 256 664,42	0,00	0,00	0,00	0,00	171 652,01
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	-4 961,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 961,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 961,34
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	-37 883,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-37 883,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-37 883,50
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	166 944,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-58 383,99	225 328,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 944,28
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-27 119,16	27 119,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 590,88	-57 062,86	-28 528,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	2 541 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385 000,00	1 365 000,00	691 000,00	100 000,00	0,00	0,00	2 541 000,00
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
	TOTAL			3 800 899,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 125 341,71	4 942 105,10	2 893 136,40	991 000,00	100 000,00	0,00	0,00	3 800 899,79

3/ Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

BUDGET	Libellé AP			Montant de l'Autorisation de programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP												TOTAL
	Compétence	Type	Année de programme		CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028		
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	817 477,16	568 469,94	197 505,27	2 673,51	0,00	42 300,00	6 528,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 477,16	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	9 843 224,08	0,00	2 221 440,81	1 934 000,73	1 082 194,92	263 571,33	4 342 016,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 843 224,08	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	9 825 655,08	0,00	0,00	1 448 900,07	4 109 160,20	1 162 362,28	674 338,00	2 430 894,53	0,00	0,00	0,00	0,00	9 825 655,08	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	10 275 282,90	0,00	0,00	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	1 199 504,79	3 041 948,26	0,00	0,00	0,00	0,00	10 275 282,90	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	9 035 985,06	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 367,67	1 763 475,61	6 122 141,78	0,00	0,00	0,00	0,00	9 035 985,06	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	8 493 087,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 254 422,79	3 585 000,00	3 653 664,42	0,00	0,00	0,00	8 493 087,21	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2024	7 747 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 162 000,00	4 648 000,00	1 937 000,00	0,00	0,00	7 747 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	1 653 884,90	346 368,02	838 573,96	320 979,13	99 890,95	14 155,39	33 917,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 653 884,90	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	1 645 433,45	0,00	636 445,69	650 536,17	256 315,11	55 280,01	46 856,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 645 433,45	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	1 623 665,34	0,00	0,00	396 018,59	831 865,95	241 152,38	154 628,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 623 665,34	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	1 895 291,03	0,00	0,00	0,00	568 333,71	560 886,56	540 742,49	225 328,27	0,00	0,00	0,00	0,00	1 895 291,03	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	1 797 867,11	0,00	0,00	0,00	0,00	609 188,31	663 351,47	525 327,33	0,00	0,00	0,00	0,00	1 797 867,11	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	1 536 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	702 081,91	831 524,80	2 393,29	0,00	0,00	0,00	1 536 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	2 553 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	387 000,00	1 372 000,00	694 000,00	100 000,00	0,00	2 553 000,00	
	DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY			600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	600 000,00	
	TOTAL			69 342 853,32	914 837,96	3 893 965,73	4 753 108,20	8 617 911,37	8 462 943,25	11 381 864,13	18 311 164,97	9 976 057,71	2 931 000,00	100 000,00	0,00	69 342 853,32	

TOTAL	79 042 853,32	914 837,96	3 893 965,73	4 753 108,20	8 617 911,37	8 462 943,25	11 381 864,13	19 760 164,97	15 796 057,71	5 362 000,00	100 000,00	0,00	0,00
	79 042 853,32												

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 556 929,89	0,00	61 799,43	999 482,25	1 386 990,10	108 658,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 556 929,89
		2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 099 524,17	0,00	513 765,41	483 985,36	101 773,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 099 524,17
		2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 361 809,45	0,00	607 198,71	640 918,24	113 692,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 361 809,45
		2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	204 244,19	0,00	148 640,70	45 499,49	10 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 244,19
		2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 939 781,49	0,00	1 396 663,76	518 549,62	24 568,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 939 781,49
		2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 702 033,54	0,00	1 119 182,19	572 179,93	10 671,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 702 033,54
		2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 636 242,45	0,00	122 929,77	1 943 901,85	1 180 520,13	332 413,72	56 476,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 636 242,45
		2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2019LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	564 821,14	0,00	99 547,66	276 389,48	151 746,97	37 137,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564 821,14
		2019LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	668 011,20	0,00	125 833,82	321 035,51	193 639,81	22 345,67	5 156,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	668 011,20
		2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	85 676,18	0,00	360,00	69 241,62	16 074,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 676,18
		2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	22 171,75	0,00	10 699,75	0,00	11 472,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 171,75
		2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	125 233,37	0,00	62 765,30	25 146,06	37 322,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 233,37
		2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 209 904,28	0,00	175 044,66	790 712,19	244 147,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 209 904,28
		2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 811 986,55	0,00	151 192,30	1 042 427,92	584 666,73	33 699,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 811 986,55
		2019T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 220 471,81	0,00	668 780,42	1 103 113,00	400 926,96	31 374,52	16 276,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 220 471,81
		TOTAL				19 208 841,46	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	4 468 316,13	565 628,65	77 910,28	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 556 929,89	0,00	61 799,43	999 482,25	1 386 990,10	108 658,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 556 929,89	
		2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 099 524,17	0,00	513 765,41	483 985,36	101 773,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 099 524,17	
		2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 361 809,45	0,00	607 198,71	640 918,24	113 692,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 361 809,45	
		2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	204 244,19	0,00	148 640,70	45 499,49	10 104,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 244,19	
		2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 939 781,49	0,00	1 396 663,76	518 549,62	24 568,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 939 781,49	
		2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 702 033,54	0,00	1 119 182,19	572 179,93	10 671,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 702 033,54	
		2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 636 242,45	0,00	122 929,77	1 943 901,85	1 180 520,13	332 413,72	56 476,98	0,00	0,00	0,00	0,00	3 636 242,45	
		2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
		2019LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	564 821,14	0,00	99 547,66	276 389,48	151 746,97	37 137,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564 821,14
		2019LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	668 011,20	0,00	125 833,82	321 035,51	193 639,81	22 345,67	5 156,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	668 011,20
		2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	85 676,18	0,00	360,00	69 241,62	16 074,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 676,18
		2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	22 171,75	0,00	10 699,75	0,00	11 472,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 171,75
		2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	125 233,37	0,00	62 765,30	25 146,06	37 322,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 233,37	
		2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 209 904,28	0,00	175 044,66	790 712,19	244 147,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 209 904,28	
		2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 811 986,55	0,00	151 192,30	1 042 427,92	584 666,73	33 699,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 811 986,55
		2019T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 220 471,81	0,00	668 780,42	1 103 113,00	400 926,96	31 374,52	16 276,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 220 471,81
		TOTAL				19 208 841,46	0,00	5 264 403,88	8 832 582,52	4 468 316,13	565 628,65	77 910,28	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 4

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020AB RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 453 290,50	0,00	0,00	154 151,49	1 353 620,09	825 518,92	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 453 290,50	
			2020AR DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 202 981,46	0,00	0,00	746 396,99	447 942,77	8 641,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 202 981,46
			2020C DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 692 580,25	0,00	0,00	347 930,79	959 376,44	293 699,20	91 573,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 692 580,25
			2020CH DISSIMULATION CABINES HAUTES	266 393,19	0,00	0,00	8 651,09	81 467,41	102 918,18	73 356,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 393,19
			2020E EXTENSION (HORS FACÉ)	1 731 860,16	0,00	0,00	1 048 878,07	650 310,73	32 671,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 731 860,16
			2020EF EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 783 028,50	0,00	0,00	1 449 240,63	291 933,97	41 853,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 783 028,50
			2020G DISSIMULATION (HORS FACÉ)	2 071 930,44	0,00	0,00	42 170,00	925 341,74	874 418,70	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 071 930,44
			2020GE GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020LN TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	305 882,57	0,00	0,00	38 396,66	125 976,64	114 323,17	27 186,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 882,57
			2020LT TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	292 897,68	0,00	0,00	12 228,52	102 945,22	126 723,94	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	292 897,68
			2020R RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	478 421,26	0,00	0,00	180 502,39	251 986,92	24 324,24	21 607,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 421,26
			2020RP RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020RS SÉCURISATION (HORS FACÉ)	59 885,25	0,00	0,00	0,00	51 825,79	8 059,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 885,25
			2020S SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 271 635,34	0,00	0,00	211 570,83	689 802,97	309 520,16	60 741,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 271 635,34
			2020SC SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 950 774,53	0,00	0,00	27 354,08	979 376,34	713 191,78	230 852,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950 774,53
			2020T TÉLÉCOMMUNICATION	2 121 183,30	0,00	0,00	339 582,48	987 950,17	515 895,85	277 754,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 121 183,30
			TOTAL			17 682 744,43	0,00	0,00	4 607 054,02	7 899 857,20	3 991 760,56	1 184 072,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020AB RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 444 924,28	0,00	0,00	154 151,49	1 353 620,09	825 518,92	111 633,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 444 924,28	
			2020AR DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 202 981,46	0,00	0,00	746 396,99	447 942,77	8 641,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 202 981,46
			2020C DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 692 580,25	0,00	0,00	347 930,79	959 376,44	293 699,20	91 573,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 692 580,25
			2020CH DISSIMULATION CABINES HAUTES	266 393,19	0,00	0,00	8 651,09	81 467,41	102 918,18	73 356,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 393,19
			2020E EXTENSION (HORS FACÉ)	1 731 860,16	0,00	0,00	1 048 878,07	650 310,73	32 671,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 731 860,16
			2020EF EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 783 028,50	0,00	0,00	1 449 240,63	291 933,97	41 853,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 783 028,50
			2020G DISSIMULATION (HORS FACÉ)	2 069 428,13	0,00	0,00	42 170,00	925 341,74	874 418,70	227 497,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069 428,13
			2020GE GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020LN TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	305 882,57	0,00	0,00	38 396,66	125 976,64	114 323,17	27 186,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 882,57
			2020LT TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	291 847,93	0,00	0,00	12 228,52	102 945,22	126 723,94	49 950,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 847,93
			2020R RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	478 421,26	0,00	0,00	180 502,39	251 986,92	24 324,24	21 607,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478 421,26
			2020RP RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020RS SÉCURISATION (HORS FACÉ)	59 885,25	0,00	0,00	0,00	51 825,79	8 059,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 885,25
			2020S SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 271 635,34	0,00	0,00	211 570,83	689 802,97	309 520,16	60 741,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 271 635,34
			2020SC SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 950 774,53	0,00	0,00	27 354,08	979 376,34	713 191,78	230 852,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950 774,53
			2020T TÉLÉCOMMUNICATION	2 121 183,30	0,00	0,00	339 582,48	987 950,17	515 895,85	277 754,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 121 183,30
			TOTAL			17 670 826,15	0,00	0,00	4 607 054,02	7 899 857,20	3 991 760,56	1 172 154,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 337 800,22	0,00	0,00	0,00	123 935,89	1 448 864,33	765 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 337 800,22
		2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 142 582,57	0,00	0,00	0,00	678 812,99	411 084,66	52 684,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 142 582,57
		2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 749 883,16	0,00	0,00	0,00	90 688,63	753 194,53	906 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 749 883,16
		2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	203 558,66	0,00	0,00	0,00	0,00	13 558,66	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 558,66
		2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 743 741,21	0,00	0,00	0,00	1 714 873,10	920 774,48	108 093,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 743 741,21
		2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 396 995,01	0,00	0,00	0,00	1 950 138,14	391 717,49	55 139,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 396 995,01
		2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	1 045 313,15	0,00	0,00	0,00	63 315,14	431 998,01	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 045 313,15
		2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	230 208,73	0,00	0,00	0,00	38 000,02	56 208,71	136 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 208,73
		2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	340 851,63	0,00	0,00	0,00	35 952,39	104 899,24	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 851,63
		2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	192 310,53	0,00	0,00	0,00	116 810,82	75 499,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 310,53
		2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	247 522,26	0,00	0,00	0,00	8 464,64	215 484,48	23 573,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 522,26
		2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021SN	(Ancien S+SC)	2 967 270,45	0,00	0,00	0,00	243 969,70	1 720 300,75	1 003 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 967 270,45
		2021SP	Plan de relance	443 027,81	0,00	0,00	0,00	185 893,14	204 922,73	52 211,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 027,81
		2021T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 924 424,17	0,00	0,00	0,00	200 419,05	794 005,12	930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 924 424,17
TOTAL				17 965 489,56	0,00	0,00	0,00	5 451 273,65	7 542 512,90	4 971 703,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 965 489,56

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 365 252,32	0,00	0,00	0,00	123 935,89	1 448 864,33	727 452,10	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 365 252,32
		2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 142 582,57	0,00	0,00	0,00	678 812,99	411 084,66	52 684,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 142 582,57
		2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 709 372,60	0,00	0,00	0,00	90 688,63	753 194,53	781 489,44	84 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 709 372,60
		2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	205 875,21	0,00	0,00	0,00	0,00	13 558,66	147 316,55	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 875,21
		2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 750 308,84	0,00	0,00	0,00	1 714 873,10	920 774,48	114 661,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750 308,84
		2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 396 995,01	0,00	0,00	0,00	1 950 138,14	391 717,49	55 139,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 396 995,01
		2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	1 020 103,20	0,00	0,00	0,00	63 315,14	431 998,01	524 790,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020 103,20
		2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	202 312,77	0,00	0,00	0,00	38 000,02	56 208,71	108 104,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 312,77
		2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	325 335,61	0,00	0,00	0,00	35 952,39	104 899,24	146 483,98	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 335,61
		2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	192 310,53	0,00	0,00	0,00	116 810,82	75 499,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 310,53
		2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	247 522,26	0,00	0,00	0,00	8 464,64	215 484,48	23 573,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 522,26
		2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2021SN	(Ancien S+SC)	2 868 219,52	0,00	0,00	0,00	243 969,70	1 720 300,75	897 949,07	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 868 219,52
		2021SP	PLAN DE RELANCE	443 027,81	0,00	0,00	0,00	185 893,14	204 922,73	52 211,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 027,81
		2021T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 871 494,85	0,00	0,00	0,00	200 419,05	794 005,12	807 070,68	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 871 494,85
TOTAL				17 740 713,10	0,00	0,00	0,00	5 451 273,65	7 542 512,90	4 438 926,55	308 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 740 713,10

Annexe 4

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2022	2022AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 494 692,99	355 307,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850 000,00
	2022AP	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 650,62	1 400 000,00	491 349,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 590 000,00
	2022AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 298,96	721 701,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072 000,00
	2022CE	DISSIMULATION CABINES HAUTES	1 831 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 212,75	600 000,00	1 118 787,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 831 000,00
	2022CH	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	15 245,28	0,00	0,00	0,00	0,00	4 794,17	10 451,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 245,28
	2022E	EXTENSION (HORS FACÉ)	4 312 662,77	0,00	0,00	0,00	0,00	1 812 662,77	2 000 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 312 662,77
	2022G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	889 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 542,20	664 457,80	219 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	889 000,00
	2022LN	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 804,96	116 000,00	346 195,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
	2022LT	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. TRANSF.	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	726,25	250 000,00	279 273,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
	2022R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2022RP	RÉHABILITATION DES POSTES	8 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 610,00
	2022RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	19 601,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 601,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 601,03
	2022SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	3 146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 821,27	1 802 200,00	850 978,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 146 000,00
	2022T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 741,02	872 258,98	1 005 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00
		TOTAL	18 644 119,08	0,00	0,00	0,00	0,00	5 021 557,96	8 811 976,97	4 810 584,15	0,00	0,00	0,00	0,00	18 644 119,08	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2022	2022AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 494 692,99	289 274,51	66 032,50	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850 000,00
	2022AP	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 650,62	1 462 091,41	429 257,97	0,00	0,00	0,00	0,00	2 590 000,00
	2022AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 072 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 298,96	557 295,37	164 405,67	0,00	0,00	0,00	0,00	1 072 000,00
	2022CE	DISSIMULATION CABINES HAUTES	1 831 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 212,75	430 398,45	1 288 388,80	0,00	0,00	0,00	0,00	1 831 000,00
	2022CH	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	15 245,28	0,00	0,00	0,00	0,00	4 794,17	10 451,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 245,28
	2022E	EXTENSION (HORS FACÉ)	4 312 662,77	0,00	0,00	0,00	0,00	1 812 662,77	1 851 729,72	648 270,28	0,00	0,00	0,00	0,00	4 312 662,77
	2022G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	889 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 542,20	363 532,06	519 925,74	0,00	0,00	0,00	0,00	889 000,00
	2022LN	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 804,96	75 618,76	386 576,28	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
	2022LT	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. TRANSF.	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	726,25	171 712,17	357 561,58	0,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
	2022R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2022RP	RÉHABILITATION DES POSTES	8 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 610,00
	2022RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	19 601,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 601,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 601,03
	2022SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	3 146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 821,27	1 689 386,23	963 792,50	0,00	0,00	0,00	0,00	3 146 000,00
	2022T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 741,02	673 043,50	1 204 215,48	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00
		TOTAL	18 644 119,08	0,00	0,00	0,00	0,00	5 021 557,96	7 594 134,32	6 028 426,80	0,00	0,00	0,00	18 644 119,08	

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2023	2023AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 298 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00	498 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 298 000,00
	2023AP	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 617 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00	1 000 000,00	417 000,00	0,00	0,00	0,00	2 617 000,00
	2023AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429 000,00	810 000,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	1 260 000,00
	2023CE	DISSIMULATION CABINES HAUTES	1 865 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	546 000,00	1 019 000,00	0,00	0,00	0,00	1 865 000,00
	2023CH	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00	10 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	2023E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 567 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00	770 000,00	297 000,00	0,00	0,00	0,00	2 567 000,00
	2023G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	689 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	207 000,00	332 000,00	0,00	0,00	0,00	689 000,00
	2023LN	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	144 000,00	325 000,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
	2023LT	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. TRANSF.	530 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 000,00	159 000,00	159 000,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
	2023R	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	2023RP	RÉHABILITATION DES POSTES	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
	2023RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	2023SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 959 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	1 094 000,00	1 315 000,00	0,00	0,00	0,00	2 959 000,00
	2023T	TELECOMMUNICATION	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	570 000,00	980 000,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00
		TOTAL	16 237 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 526 900,00	5 822 100,00	4 888 000,00	0,00	0,00	16 237 000,00	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2023	2023AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 298 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	685 785,76	498 000,00	114 214,24	0,00	0,00	0,00	1 298 000,00
	2023AP	REINFORCEMENT (AIDE PAR FACÉ)	2 617 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 119 566,10	1 000 000,00	497 433,90	0,00	0,00	0,00	2 617 000,00
	2023AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 526,87	810 000,00	161 473,13	0,00	0,00	0,00	1 260 000,00
	2023CE	DISSIMULATION CABINES HAUTES	1 865 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 350,59	546 000,00	1 120 649,41	0,00	0,00	0,00	1 865 000,00
	2023CH	REINFORCEMENT (HORS FACÉ)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 900,00	10 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
	2023E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 567 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 394 851,64	770 000,00	402 148,36	0,00	0,00	0,00	2 567 000,00
	2023G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	689 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 918,15	207 000,00	421 081,85	0,00	0,00	0,00	689 000,00
	2023LN	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 000,00	336 000,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
	2023LT	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT													

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2024	2024AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	1 081 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 000,00	324 000,00	324 000,00	0,00	0,00	1 081 000,00
	2024AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 182 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	872 000,00	655 000,00	655 000,00	0,00	0,00	2 182 000,00
	2024AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00	315 000,00	315 000,00	0,00	0,00	1 050 000,00
	2024CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 555 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	621 000,00	467 000,00	467 000,00	0,00	0,00	1 555 000,00
	2024CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024E	EXTENSION (HORS FACE)	2 167 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	867 000,00	650 000,00	650 000,00	0,00	0,00	2 167 000,00
	2024G	DISSIMULATION (HORS FACE)	1 221 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 000,00	366 000,00	366 000,00	0,00	0,00	1 221 000,00
	2024LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 000,00	138 000,00	138 000,00	0,00	0,00	460 000,00
	2024LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	165 000,00	165 000,00	0,00	0,00	550 000,00
	2024R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024RP	RÉHABILITATION DES POSTES	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	2024RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	14 000,00	14 000,00	0,00	0,00	46 000,00
	2024SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACE)	2 466 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	986 000,00	740 000,00	740 000,00	0,00	0,00	2 466 000,00
	2024T	TELECOMMUNICATION	1 583 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633 000,00	475 000,00	475 000,00	0,00	0,00	1 583 000,00
TOTAL			14 371 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 747 000,00	4 312 000,00	4 312 000,00	0,00	0,00	14 371 000,00	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2024	2024AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACE)	1 081 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	433 000,00	324 000,00	324 000,00	0,00	0,00	1 081 000,00
	2024AP	RENFORCEMENT (AIDE PAR FACE)	2 182 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	872 000,00	655 000,00	655 000,00	0,00	0,00	2 182 000,00
	2024AR	DISSIMULATION AIDE PAR ENEDIS (ART8)	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00	315 000,00	315 000,00	0,00	0,00	1 050 000,00
	2024CE	DISSIMULATION (AIDE PAR FACE)	1 555 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	621 000,00	467 000,00	467 000,00	0,00	0,00	1 555 000,00
	2024CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024E	EXTENSION (HORS FACE)	2 167 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	867 000,00	650 000,00	650 000,00	0,00	0,00	2 167 000,00
	2024G	DISSIMULATION (HORS FACE)	1 221 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	489 000,00	366 000,00	366 000,00	0,00	0,00	1 221 000,00
	2024LN	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 000,00	138 000,00	138 000,00	0,00	0,00	460 000,00
	2024LT	TVX EP LIÉS À L'ER COMPÉT. TRANSF.	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	165 000,00	165 000,00	0,00	0,00	550 000,00
	2024R	RENFORCEMENT (HORS FACE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024RP	RÉHABILITATION DES POSTES	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	10 000,00
	2024RS	SÉCURISATION (HORS FACE)	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	14 000,00	14 000,00	0,00	0,00	46 000,00
	2024SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACE)	2 466 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	986 000,00	740 000,00	740 000,00	0,00	0,00	2 466 000,00
	2024T	TELECOMMUNICATION	1 583 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633 000,00	475 000,00	475 000,00	0,00	0,00	1 583 000,00
TOTAL			14 371 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 747 000,00	4 312 000,00	4 312 000,00	0,00	0,00	14 371 000,00	

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2019	2019DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	241 533,30	0,00	106 468,50	79 025,85	40 196,46	15 198,51	643,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 533,30
	2019TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL			241 533,30	0,00	106 468,50	79 025,85	40 196,46	15 198,51	643,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 533,30

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2019	2019DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	241 533,30	0,00	106 468,50	79 025,85	40 196,46	15 198,51	643,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 533,30
	2019TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL			241 533,30	0,00	106 468,50	79 025,85	40 196,46	15 198,51	643,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 533,30

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2020	2020DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	226 417,33	0,00	67 266,96	35 088,96	61 653,68	62 407,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 417,33
	2020TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL			226 417,33	0,00	67 266,96	35 088,96	61 653,68	62 407,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 417,33

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2020	2020DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2020TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	226 417,33	0,00	67 266,96	35 088,96	61 653,68	62 407,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 417,33
	2020TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL			226 417,33	0,00	67 266,96	35 088,96	61 653,68	62 407,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 417,33

Annexe 4

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	EHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2021TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	2 645,44	59 946,95	187 407,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	2021TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	2 645,44	59 946,95	187 407,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	EHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2021TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	2 645,44	59 946,95	134 823,01	52 584,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	2021TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	2 645,44	59 946,95	134 823,01	52 584,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	EHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2022TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	2022TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	EHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2022TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 450,86	147 549,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	2022TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 450,86	147 549,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	EHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2023DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	2023TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	66 000,00	104 000,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	
	2023TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	
TOTAL			258 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	95 000,00	113 000,00	0,00	0,00	0,00	258 000,00	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	EHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2023DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	2023TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 327,93	66 000,00	126 672,07	0,00	0,00	0,00	220 000,00	
	2023TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	
TOTAL			258 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 327,93	95 000,00	135 672,07	0,00	0,00	0,00	258 000,00	

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	EHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2024DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	66 000,00	66 000,00	0,00	0,00	220 000,00	
	2024TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	30 000,00	
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	250 000,00	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	EHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS	2024DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	66 000,00	66 000,00	0,00	0,00	220 000,00	
	2024TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	30 000,00	
TOTAL			250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	75 000,00	75 000,00	0,00	0,00	250 000,00	

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	2018CT	19 932,75	13 242,40	4 695,83	1 350,64	643,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 932,75
			2018W	2 524 823,19	676 303,38	1 335 503,99	450 982,36	62 033,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 524 823,19
			2018WS	439 133,37	19 813,20	5 382,00	343 157,85	70 780,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 133,37
			2018Y	960 364,68	184 904,12	508 216,96	240 046,28	27 197,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960 364,68
			2018Z	846 326,90	340 839,95	387 582,34	104 163,77	13 740,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846 326,90
			2018ML	7 645,74	7 645,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 645,74
TOTAL			4 798 226,63	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	174 395,82	0,00	4 798 226,63								

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	2018CT	19 932,75	13 242,40	4 695,83	1 350,64	643,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 932,75
			2018W	2 524 823,19	676 303,38	1 335 503,99	450 982,36	62 033,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 524 823,19
			2018WS	439 133,37	19 813,20	5 382,00	343 157,85	70 780,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	439 133,37
			2018Y	960 364,68	184 904,12	508 216,96	240 046,28	27 197,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960 364,68
			2018Z	846 326,90	340 839,95	387 582,34	104 163,77	13 740,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846 326,90
			2018ML	7 645,74	7 645,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 645,74
TOTAL			4 798 226,63	1 242 748,79	2 241 381,12	1 139 700,90	174 395,82	0,00	4 798 226,63								

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	2019CT	33 780,24	0,00	11 090,12	20 583,67	2 106,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 780,24
			2019W	1 422 169,37	0,00	346 952,10	701 291,59	336 121,84	21 488,15	16 315,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 422 169,37
			2019WM	418 486,97	0,00	149 927,40	212 744,51	45 853,80	1 826,40	8 134,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418 486,97
			2019WS	111 177,40	0,00	15 527,28	46 699,98	10 716,30	0,00	38 233,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 177,40
			2019Y	1 195 463,94	0,00	282 887,78	529 470,87	350 142,46	15 277,89	17 684,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 195 463,94
			2019Z	881 340,02	0,00	359 425,09	414 384,70	98 639,43	8 890,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	881 340,02
2019ML	185 520,85	0,00	80 672,26	75 474,30	29 374,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 520,85			
TOTAL			4 247 938,79	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	872 954,57	47 483,24	80 369,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 247 938,79	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	2019CT	33 780,24	0,00	11 090,12	20 583,67	2 106,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 780,24
			2019W	1 412 244,41	0,00	346 952,10	701 291,59	336 121,84	21 488,15	6 390,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 412 244,41
			2019WM	418 486,97	0,00	149 927,40	212 744,51	45 853,80	1 826,40	8 134,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	418 486,97
			2019WS	111 177,40	0,00	15 527,28	46 699,98	10 716,30	0,00	38 233,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 177,40
			2019Y	1 187 610,12	0,00	282 887,78	529 470,87	350 142,46	15 277,89	9 831,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 187 610,12
			2019Z	881 340,02	0,00	359 425,09	414 384,70	98 639,43	8 890,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	881 340,02
2019ML	185 520,85	0,00	80 672,26	75 474,30	29 374,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 520,85			
TOTAL			4 230 160,01	0,00	1 246 482,03	2 000 649,62	872 954,57	47 483,24	62 590,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 230 160,01	

Annexe 4

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	21 428,76	0,00	0,00	2 356,45	13 502,15	3 634,39	1 935,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 428,76
			2020W	RENOUVELLEMENT	1 317 643,73	0,00	0,00	249 266,87	778 924,80	256 313,80	33 138,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 317 643,73
			2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	463 132,78	0,00	0,00	67 807,50	218 210,80	101 234,21	75 880,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 132,78
			2020WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	191 058,49	0,00	0,00	133 063,07	22 682,76	35 312,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 058,49
			2020Y	DISSIMULATION	746 085,69	0,00	0,00	51 617,55	421 987,00	231 691,40	40 789,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	746 085,69
			2020Z	EXTENSION	822 365,06	0,00	0,00	218 553,99	505 575,96	89 284,48	8 950,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	822 365,06
			2020ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	200 428,75	0,00	0,00	63 060,39	120 033,33	17 335,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 428,75
TOTAL				3 762 143,26	0,00	0,00	652 662,75	2 191 297,11	722 176,07	196 007,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 762 143,26	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	20 252,75	0,00	0,00	2 356,45	13 502,15	3 634,39	759,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 252,75
			2020W	RENOUVELLEMENT	1 317 643,73	0,00	0,00	249 266,87	778 924,80	256 313,80	33 138,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 317 643,73
			2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	457 011,16	0,00	0,00	67 807,50	218 210,80	101 234,21	69 758,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 011,16
			2020WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	191 058,49	0,00	0,00	133 063,07	22 682,76	35 312,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 058,49
			2020Y	DISSIMULATION	746 085,69	0,00	0,00	51 617,55	421 987,00	231 691,40	40 789,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	746 085,69
			2020Z	EXTENSION	822 365,06	0,00	0,00	218 553,99	505 575,96	89 284,48	8 950,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	822 365,06
			2020ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	200 428,75	0,00	0,00	63 060,39	120 033,33	17 335,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 428,75
TOTAL				3 754 845,63	0,00	0,00	652 662,75	2 191 297,11	722 176,07	188 709,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 754 845,63	

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021W	RENOUVELLEMENT	1 441 358,63	0,00	0,00	0,00	446 700,32	845 160,13	149 498,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 441 358,63
			2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	579 963,40	0,00	0,00	0,00	81 640,55	253 322,85	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	579 963,40
			2021WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	102 663,65	0,00	0,00	0,00	3 300,97	73 362,68	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 663,65
			2021Y	DISSIMULATION	396 058,44	0,00	0,00	0,00	20 998,67	147 059,77	228 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396 058,44
			2021Z	EXTENSION	1 073 105,69	0,00	0,00	0,00	263 366,17	515 622,49	294 117,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 073 105,69
			2021ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	97 412,92	0,00	0,00	0,00	30 905,86	41 507,06	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 412,92
			TOTAL				3 690 562,73	0,00	0,00	0,00	846 912,54	1 876 034,98	967 615,21	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021W	RENOUVELLEMENT	1 441 358,63	0,00	0,00	0,00	446 700,32	845 160,13	149 498,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 441 358,63
			2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	583 211,68	0,00	0,00	0,00	81 640,55	253 322,85	158 248,28	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	583 211,68
			2021WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	102 452,93	0,00	0,00	0,00	3 300,97	73 362,68	22 989,28	2 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 452,93
			2021Y	DISSIMULATION	393 153,81	0,00	0,00	0,00	20 998,67	147 059,77	182 095,37	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 153,81
			2021Z	EXTENSION	1 069 681,03	0,00	0,00	0,00	263 366,17	515 622,49	266 692,37	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 069 681,03
			2021ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	96 969,69	0,00	0,00	0,00	30 905,86	41 507,06	20 856,77	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 969,69
			TOTAL				3 686 827,77	0,00	0,00	0,00	846 912,54	1 876 034,98	800 380,25	163 500,00	0,00	0,00	0,00

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2022	2022W	RENOUVELLEMENT	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	647 423,20	800 000,00	152 576,80	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
	2022WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 921,02	350 000,00	735 078,98	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00
	2022WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	689 585,73	0,00	0,00	0,00	0,00	153 320,63	329 422,75	206 842,35	0,00	0,00	0,00	0,00	689 585,73
	2022WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	10 414,27	0,00	0,00	0,00	0,00	10 414,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 414,27
	2022Y	DISSIMULATION	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 556,20	450 000,00	119 443,80	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
	2022Z	EXTENSION	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 741,11	350 000,00	99 258,89	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
	2022ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 728,60	30 000,00	73 271,40	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
	TOTAL		4 970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 274 105,03	2 309 422,75	1 386 472,22	0,00	0,00	0,00	4 970 000,00	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2022	2022W	RENOUVELLEMENT	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	647 423,20	488 999,56	463 577,24	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
	2022WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 921,02	275 599,81	809 479,17	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00
	2022WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	689 585,73	0,00	0,00	0,00	0,00	153 320,63	335 465,90	200 799,20	0,00	0,00	0,00	0,00	689 585,73
	2022WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	10 414,27	0,00	0,00	0,00	0,00	10 414,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 414,27
	2022Y	DISSIMULATION	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 556,20	395 757,62	173 686,18	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
	2022Z	EXTENSION	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 741,11	252 371,18	196 887,71	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
	2022ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 728,60	24 848,78	78 422,62	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
	TOTAL		4 970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 274 105,03	1 773 942,85	1 922 852,12	0,00	0,00	0,00	4 970 000,00	

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2023	2023W	RENOUVELLEMENT	2 395 086,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00	1 200 000,00	145 086,16	0,00	0,00	0,00	2 395 086,16
	2023WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	548 869,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 869,09	305 000,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	548 869,09
	2023WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2023Y	DISSIMULATION	840 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	440 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
	2023Z	EXTENSION	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
	2023ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	6 044,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 044,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 044,75
		TOTAL		3 970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 614 913,84	2 025 000,00	330 086,16	0,00	0,00	3 970 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2023	2023W	RENOUVELLEMENT	2 395 086,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 009 179,25	1 200 000,00	185 906,91	0,00	0,00	0,00	2 395 086,16
	2023WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	548 869,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 503,93	305 000,00	28 365,16	0,00	0,00	0,00	548 869,09
	2023WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2023Y	DISSIMULATION	840 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 906,27	440 000,00	170 093,73	0,00	0,00	0,00	840 000,00
	2023Z	EXTENSION	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 537,23	80 000,00	44 462,77	0,00	0,00	0,00	180 000,00
	2023ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	6 044,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 044,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 044,75
		TOTAL		3 970 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 516 171,43	2 025 000,00	428 828,57	0,00	0,00	3 970 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2024	2024W	RENOUVELLEMENT	2 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	1 300 000,00	350 000,00	0,00	0,00	2 350 000,00
	2024WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	400 000,00	100 000,00	0,00	0,00	700 000,00
	2024WC	RENOUVELLEMENT EP CHINON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	300 000,00	80 000,00	0,00	0,00	550 000,00
	2024WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	25 000,00	10 000,00	0,00	0,00	50 000,00
	2024Y	DISSIMULATION	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	290 000,00	70 000,00	0,00	0,00	520 000,00
	2024Z	EXTENSION	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	170 000,00	40 000,00	0,00	0,00	300 000,00
	2024ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	11 000,00	3 000,00	0,00	0,00	20 000,00
		TOTAL		4 490 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 341 000,00	2 496 000,00	653 000,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP											
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2024	2024W	RENOUVELLEMENT	2 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	1 300 000,00	350 000,00	0,00	0,00	2 350 000,00
	2024WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	400 000,00	100 000,00	0,00	0,00	700 000,00
	2024WC	RENOUVELLEMENT EP CHINON	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00
	2024WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00	300 000,00	80 000,00	0,00	0,00	550 000,00
	2024WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	25 000,00	10 000,00	0,00	0,00	50 000,00
	2024Y	DISSIMULATION	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	290 000,00	70 000,00	0,00	0,00	520 000,00
	2024Z	EXTENSION	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	170 000,00	40 000,00	0,00	0,00	300 000,00
	2024ML	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	11 000,00	3 000,00	0,00	0,00	20 000,00
		TOTAL		5 690 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 741 000,00	2 896 000,00	1 053 000,00	0,00	0,00

Annexe 4

SIEIL - APCR - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du : 12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	2018EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	775 684,34	87 176,07	543 204,45	73 796,27	28 040,47	0,00	43 467,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	775 684,34
			2018ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	3 976,62	0,00	2 371,02	1 605,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				779 660,96	87 176,07	545 575,47	75 401,87	28 040,47	0,00	43 467,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779 660,96	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du : 8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	2018EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	775 684,34	87 176,07	543 204,45	73 796,27	28 040,47	0,00	43 467,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	775 684,34
			2018ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	3 976,62	0,00	2 371,02	1 605,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				779 660,96	87 176,07	545 575,47	75 401,87	28 040,47	0,00	43 467,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779 660,96

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du : 12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	2019EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	464 128,01	0,00	13 370,50	189 855,69	21 225,96	76 039,44	163 636,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 128,01
			2019ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	1 693,60	0,00	0,00	423,58	0,00	1 270,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				465 821,61	0,00	13 370,50	190 279,27	21 225,96	77 309,46	163 636,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 821,61

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du : 8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	2019EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	460 124,51	0,00	13 370,50	189 855,69	21 225,96	76 039,44	159 632,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460 124,51
			2019ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	1 693,60	0,00	0,00	423,58	0,00	1 270,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				461 818,11	0,00	13 370,50	190 279,27	21 225,96	77 309,46	159 632,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	461 818,11

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du : 12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	2020EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	342 852,05	0,00	0,00	29 533,31	146 697,21	46 424,66	120 196,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 852,05
			2020ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				342 852,05	0,00	0,00	29 533,31	146 697,21	46 424,66	120 196,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 852,05

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du : 8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2020	2020EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	325 178,76	0,00	0,00	29 533,31	146 697,21	46 424,66	102 523,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 178,76
			2020ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				325 178,76	0,00	0,00	29 533,31	146 697,21	46 424,66	102 523,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	325 178,76

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
	2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	817 477,16	568 469,94	197 505,27	2 673,51	0,00	42 300,00	6 528,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 477,16
		TOTAL	817 477,16	568 469,94	197 505,27	2 673,51	0,00	42 300,00	6 528,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 477,16

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
	2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	817 477,16	568 469,94	197 505,27	2 673,51	0,00	42 300,00	6 528,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 477,16
		TOTAL	817 477,16	568 469,94	197 505,27	2 673,51	0,00	42 300,00	6 528,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 477,16

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 632 540,00	0,00	163 200,00	540,00	0,00	0,00	1 468 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 632 540,00
		2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	563 458,55	0,00	248 257,97	175 745,39	137 068,36	0,00	2 386,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	563 458,55
		2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	901 844,49	0,00	195 551,25	108 146,00	52 178,94	6 868,30	539 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	901 844,49
		2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	490 685,12	0,00	289 047,11	136 058,83	61 542,01	2 752,43	1 284,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 685,12
		2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 001 608,48	0,00	353 435,01	142 480,58	97 692,89	0,00	408 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 001 608,48
		2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	883 435,09	0,00	14 769,88	415 054,41	263 780,39	99 420,30	90 410,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	883 435,09
		2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2019LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2019LT	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	3 985,20	0,00	0,00	3 985,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 985,20
		2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	774 000,00	0,00	77 400,00	0,00	0,00	0,00	696 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774 000,00
		2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 152 000,00	0,00	115 200,00	0,00	0,00	0,00	1 036 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152 000,00
		2019T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 442 053,98	0,00	764 579,59	955 975,52	465 947,13	154 530,30	101 021,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 442 053,98
				TOTAL	9 845 610,91	0,00	2 221 440,81	1 934 000,73	1 082 194,92	263 571,33	4 344 403,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 632 540,00	0,00	163 200,00	540,00	0,00	0,00	1 468 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 632 540,00
		2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	561 071,72	0,00	248 257,97	175 745,39	137 068,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561 071,72
		2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	901 844,49	0,00	195 551,25	108 146,00	52 178,94	6 868,30	539 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	901 844,49
		2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	490 685,12	0,00	289 047,11	136 058,83	61 542,01	2 752,43	1 284,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 685,12
		2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 001 608,48	0,00	353 435,01	142 480,58	97 692,89	0,00	408 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 001 608,48
		2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	883 435,09	0,00	14 769,88	415 054,41	263 780,39	99 420,30	90 410,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	883 435,09
		2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2019LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2019LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	3 985,20	0,00	0,00	3 985,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 985,20
		2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	774 000,00	0,00	77 400,00	0,00	0,00	0,00	696 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	774 000,00
		2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 152 000,00	0,00	115 200,00	0,00	0,00	0,00	1 036 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 152 000,00
		2019T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 442 053,98	0,00	764 579,59	955 975,52	465 947,13	154 530,30	101 021,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 442 053,98
				TOTAL	9 843 224,08	0,00	2 221 440,81	1 934 000,73	1 082 194,92	263 571,33	4 342 016,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 4

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP déléguée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

				ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP													
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 586 517,53	0,00	0,00	0,00	562 558,71	0,00	1 023 958,82	0,00	0,00	0,00	0,00	1 586 517,53	
			2020AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	625 859,49	0,00	0,00	279 919,29	191 178,84	110 801,89	43 959,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625 859,49
			2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 021 354,95	0,00	0,00	63 328,62	579 135,76	135 475,21	243 415,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 021 354,95
			2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	509 145,26	0,00	0,00	293 080,54	140 820,20	38 044,15	37 200,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	509 145,26
			2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 037 071,93	0,00	0,00	368 196,13	568 482,41	39 053,67	61 339,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 037 071,93
			2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	571 704,22	0,00	0,00	15 308,16	186 240,48	204 010,97	166 144,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	571 704,22
			2020GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2020S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	796 737,16	0,00	0,00	0,00	496 196,57	0,00	300 540,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796 737,16
			2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 299 000,00	0,00	0,00	0,00	550 636,11	0,00	748 363,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 299 000,00
			2020T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 417 663,94	0,00	0,00	429 067,33	833 911,12	634 976,39	519 709,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 417 663,94
			TOTAL			9 865 054,48	0,00	0,00	1 448 900,07	4 109 160,20	1 162 362,28	3 144 631,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

				ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP													
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2020	2020AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 586 517,53	0,00	0,00	0,00	562 558,71	0,00	1 023 958,82	0,00	0,00	0,00	1 586 517,53		
			2020AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	625 859,49	0,00	0,00	279 919,29	191 178,84	110 801,89	43 959,47	0,00	0,00	0,00	0,00	625 859,49	
			2020C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 021 354,95	0,00	0,00	63 328,62	579 135,76	135 475,21	243 415,36	0,00	0,00	0,00	0,00	1 021 354,95	
			2020CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2020E	EXTENSION (HORS FACÉ)	478 802,35	0,00	0,00	293 080,54	140 820,20	38 044,15	6 857,46	0,00	0,00	0,00	0,00	478 802,35	
			2020EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 037 101,37	0,00	0,00	368 196,13	568 482,41	39 053,67	21 749,16	39 620,00	0,00	0,00	0,00	1 037 101,37	
			2020G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	565 928,37	0,00	0,00	15 308,16	186 240,48	204 010,97	160 368,76	0,00	0,00	0,00	0,00	565 928,37	
			2020GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2020LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2020LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2020R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2020RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2020RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2020S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	795 759,60	0,00	0,00	0,00	496 196,57	0,00	759,60	298 803,43	0,00	0,00	0,00	0,00	795 759,60
			2020SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 299 000,00	0,00	0,00	0,00	550 636,11	0,00	748 363,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 299 000,00
			2020T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 415 331,42	0,00	0,00	429 067,33	833 911,12	634 976,39	440 643,55	76 733,03	0,00	0,00	0,00	0,00	2 415 331,42
			TOTAL			9 825 655,08	0,00	0,00	1 448 900,07	4 109 160,20	1 162 362,28	674 338,00	2 430 894,53	0,00	0,00	0,00	0,00

SIEIL - APCR - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 593 429,40	0,00	0,00	0,00	0,00	862 527,91	0,00	730 901,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593 429,40	
			2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	726 982,02	0,00	0,00	0,00	377 756,95	349 225,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	726 982,02
			2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 229 749,50	0,00	0,00	0,00	24 875,37	420 300,56	310 081,90	474 491,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 229 749,50
			2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	922 400,58	0,00	0,00	0,00	521 188,99	262 210,26	139 001,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	922 400,58
			2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 066 681,38	0,00	0,00	0,00	458 974,45	451 072,59	82 559,49	74 074,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 066 681,38
			2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	353 159,47	0,00	0,00	0,00	0,00	84 189,88	130 810,12	138 159,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 159,47
			2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	2 089,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 089,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 089,49
			2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 936 800,50	0,00	0,00	0,00	0,00	881 438,69	0,00	1 055 361,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 936 800,50
			2021SP	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
			2021T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 303 041,05	0,00	0,00	0,00	287 354,77	827 714,36	596 396,57	591 575,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 303 041,05
TOTAL				10 384 333,39	0,00	0,00	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	1 260 938,90	3 089 564,64	0,00	0,00	0,00	0,00	10 384 333,39		

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 593 429,40	0,00	0,00	0,00	0,00	862 527,91	0,00	730 901,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593 429,40	
			2021AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	726 984,02	0,00	0,00	0,00	377 756,95	349 225,07	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	726 984,02
			2021C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 239 680,60	0,00	0,00	0,00	24 875,37	420 300,56	285 531,28	508 973,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 239 680,60
			2021CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021E	EXTENSION (HORS FACÉ)	867 703,82	0,00	0,00	0,00	521 188,99	262 210,26	62 559,53	21 745,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	867 703,82
			2021EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 043 153,40	0,00	0,00	0,00	458 974,45	451 072,59	88 091,04	45 015,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 043 153,40
			2021G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	342 800,48	0,00	0,00	0,00	0,00	84 189,88	130 864,68	127 745,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 800,48
			2021LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	2 089,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 089,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 089,49
			2021R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2021SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 936 800,50	0,00	0,00	0,00	0,00	881 438,69	0,00	1 055 361,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 936 800,50
			2021SP	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
			2021T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 272 641,19	0,00	0,00	0,00	287 354,77	827 714,36	630 366,77	527 205,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 272 641,19
TOTAL				10 275 282,90	0,00	0,00	0,00	1 670 150,53	4 363 679,32	1 199 504,79	3 041 948,26	0,00	0,00	0,00	0,00	10 275 282,90		

Annexe 4

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP déléguée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

				ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP														
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	2022AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	567 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409 067,07	157 932,93	0,00	0,00	0,00	0,00	567 000,00		
			2022AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 538 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 638,17	888 000,00	647 361,83	0,00	0,00	0,00	0,00	1 538 000,00	
			2022AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	531 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 302,09	280 000,00	111 697,91	0,00	0,00	0,00	0,00	531 000,00	
			2022CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	973 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 200,05	584 000,00	330 799,95	0,00	0,00	0,00	0,00	973 000,00	
			2022CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2022E	EXTENSION (HORS FACÉ)	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	541 160,29	200 000,00	108 839,71	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00	
			2022G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	354 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	204 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	354 000,00	
			2022LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2022LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2022R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2022RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2022RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2022SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 998 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 345 000,00	653 000,00	0,00	0,00	0,00	1 998 000,00	
			2022T	TELÉCOMMUNICATION	1 710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	810 000,00	0,00	0,00	0,00	1 710 000,00	
			TOTAL			8 521 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 367,67	4 504 932,93	2 865 699,40	0,00	0,00	0,00	0,00	8 521 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

				ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP														
Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2022	2022AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	952 757,57	0,00	0,00	0,00	0,00	409 067,07	65 758,69	477 931,81	0,00	0,00	0,00	952 757,57		
			2022AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 540 638,17	0,00	0,00	0,00	0,00	2 638,17	0,00	1 538 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 540 638,17	
			2022AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	733 782,73	0,00	0,00	0,00	0,00	139 302,09	453 115,60	141 365,04	0,00	0,00	0,00	0,00	733 782,73	
			2022CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 097 879,08	0,00	0,00	0,00	0,00	58 200,05	187 083,39	852 595,64	0,00	0,00	0,00	0,00	1 097 879,08	
			2022CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2022E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 010 335,12	0,00	0,00	0,00	0,00	541 160,29	141 163,35	328 011,48	0,00	0,00	0,00	0,00	1 010 335,12	
			2022G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	261 241,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 620,61	130 620,59	0,00	0,00	0,00	0,00	261 241,20	
			2022LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2022LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2022R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2022RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2022RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2022SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 998 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 998 000,00	0,00	0,00	0,00	1 998 000,00	
			2022T	TELÉCOMMUNICATION	1 441 351,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	785 733,97	655 617,22	0,00	0,00	0,00	1 441 351,19	
			TOTAL			9 035 985,06	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150 367,67	1 763 475,61	6 122 141,78	0,00	0,00	0,00	0,00	9 035 985,06

SIEIL - ACP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	593 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00	213 000,00	0,00	0,00	0,00	593 000,00	
			2023AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 662 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	983 000,00	669 000,00	0,00	0,00	0,00	1 662 000,00	
			2023AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	591 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	379 000,00	132 000,00	0,00	0,00	0,00	591 000,00	
			2023CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	985 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	579 000,00	261 000,00	0,00	0,00	0,00	985 000,00	
			2023CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2023E	EXTENSION (HORS FACÉ)	752 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	200 000,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	752 000,00	
			2023G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	87 000,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	
			2023LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2023LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2023R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	4 435,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 435,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 435,20
			2023RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2023RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2023SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 879 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 229 000,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	1 879 000,00	
			2023T	TELECOMMUNICATION	1 710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	1 026 000,00	384 000,00	0,00	0,00	0,00	1 710 000,00	
			TOTAL			8 321 435,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 061 435,20	4 863 000,00	2 397 000,00	0,00	0,00	0,00	8 321 435,20

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP														
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL			
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	593 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 745,17	240 000,00	172 254,83	0,00	0,00	0,00	593 000,00	
			2023AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 683 652,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 652,01	550 000,00	1 124 000,00	0,00	0,00	0,00	1 683 652,01	
			2023AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	591 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 083,25	379 000,00	57 916,75	0,00	0,00	0,00	591 000,00	
			2023CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	985 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 670,99	300 000,00	559 329,01	0,00	0,00	0,00	985 000,00	
			2023CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2023E	EXTENSION (HORS FACÉ)	902 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502 604,97	200 000,00	199 395,03	0,00	0,00	0,00	902 000,00	
			2023G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	145 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 868,45	87 000,00	41 131,55	0,00	0,00	0,00	145 000,00	
			2023LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2023LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2023R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	4 435,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 435,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 435,20
			2023RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2023RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			2023SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 879 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 229 000,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	1 879 000,00	
			2023T	TELECOMMUNICATION	1 710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 362,75	600 000,00	849 637,25	0,00	0,00	0,00	1 710 000,00	
			TOTAL			8 493 087,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 254 422,79	3 585 000,00	3 653 664,42	0,00	0,00	0,00	8 493 087,21

Annexe 4

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP déléguée au Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2024	2024AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	555 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00	333 000,00	139 000,00	0,00	0,00	555 000,00	
	2024AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 481 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 000,00	889 000,00	370 000,00	0,00	0,00	1 481 000,00	
	2024AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00	375 000,00	156 000,00	0,00	0,00	625 000,00	
	2024CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	987 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 000,00	592 000,00	247 000,00	0,00	0,00	987 000,00	
	2024CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2024E	EXTENSION (HORS FACÉ)	585 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	351 000,00	146 000,00	0,00	0,00	585 000,00	
	2024G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	308 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00	185 000,00	77 000,00	0,00	0,00	308 000,00	
	2024LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	29 000,00	12 000,00	0,00	0,00	48 000,00	
	2024LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	59 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	35 000,00	15 000,00	0,00	0,00	59 000,00	
	2024R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2024RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2024RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2024SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 674 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 000,00	1 004 000,00	419 000,00	0,00	0,00	1 674 000,00	
	2024T	TELÉCOMMUNICATION	1 425 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 000,00	855 000,00	356 000,00	0,00	0,00	1 425 000,00	
	TOTAL			7 747 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 162 000,00	4 648 000,00	1 937 000,00	0,00	0,00	7 747 000,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX 2024	2024AE	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	555 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00	333 000,00	139 000,00	0,00	0,00	555 000,00	
	2024AP	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 481 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 000,00	889 000,00	370 000,00	0,00	0,00	1 481 000,00	
	2024AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 000,00	375 000,00	156 000,00	0,00	0,00	625 000,00	
	2024CE	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	987 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 000,00	592 000,00	247 000,00	0,00	0,00	987 000,00	
	2024CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2024E	EXTENSION (HORS FACÉ)	585 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	351 000,00	146 000,00	0,00	0,00	585 000,00	
	2024G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	308 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00	185 000,00	77 000,00	0,00	0,00	308 000,00	
	2024LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	29 000,00	12 000,00	0,00	0,00	48 000,00	
	2024LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	59 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	35 000,00	15 000,00	0,00	0,00	59 000,00	
	2024R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2024RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2024RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	2024SN	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 674 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 000,00	1 004 000,00	419 000,00	0,00	0,00	1 674 000,00	
	2024T	TELÉCOMMUNICATION	1 425 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 000,00	855 000,00	356 000,00	0,00	0,00	1 425 000,00	
	TOTAL			7 747 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 162 000,00	4 648 000,00	1 937 000,00	0,00	0,00	7 747 000,00

Rappel : Situation des AP/CP déléguée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2018	2018W	RENOUVELLEMENT	850 406,93	197 131,34	384 875,66	178 551,44	68 532,63	5 673,48	15 642,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 406,93
	2018Y	DISSIMULATION	359 628,46	54 159,90	195 640,88	74 740,83	28 820,70	6 266,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 628,46
	2018Z	EXTENSION	443 849,51	95 076,78	258 057,42	67 686,86	2 537,62	2 215,76	18 275,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 849,51
	2018ML	PLAN D'AMENAGEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL			1 653 884,90	346 368,02	838 573,96	320 979,13	99 890,95	14 155,39	33 917,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX RESEAUX 2018	2018W	RENOUVELLEMENT	850 406,93	197 131,34	384 875,66	178 551,44	68 532,63	5 673,48	15 642,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 406,93
	2018Y	DISSIMULATION	359 628,46	54 159,90	195 640,88	74 740,83	28 820,70	6 266,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359 628,46
	2018Z	EXTENSION	443 849,51	95 076,78	258 057,42	67 686,86	2 537,62	2 215,76	18 275,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 849,51
	2018ML	PLAN D'AMENAGEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL			1 653 884,90	346 368,02	838 573,96	320 979,13	99 890,95	14 155,39	33 917,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019W	RENOUVELLEMENT	486 126,71	0,00	162 232,61	196 295,44	85 396,40	35 358,18	6 844,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	486 126,71
		2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	128 192,45	0,00	40 023,01	59 124,02	18 659,79	2 906,47	7 479,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 192,45
		2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	212,00	0,00	0,00	212,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212,00
		2019Y	DISSIMULATION	467 396,85	0,00	157 084,08	175 012,94	91 364,88	11 902,32	32 032,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	467 396,85
		2019Z	EXTENSION	430 511,49	0,00	222 236,18	162 444,29	35 256,04	5 113,04	5 461,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 511,49
		2019ML	PLAN D'AMENAGEMENT	137 955,29	0,00	54 869,81	57 447,48	25 638,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 955,29
		TOTAL			1 650 394,79	0,00	636 445,69	650 536,17	256 315,11	55 280,01	51 817,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019W	RENOUVELLEMENT	486 126,71	0,00	162 232,61	196 295,44	85 396,40	35 358,18	6 844,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	486 126,71
		2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	128 192,45	0,00	40 023,01	59 124,02	18 659,79	2 906,47	7 479,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 192,45
		2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	212,00	0,00	0,00	212,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212,00
		2019Y	DISSIMULATION	467 396,85	0,00	157 084,08	175 012,94	91 364,88	11 902,32	32 032,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	467 396,85
		2019Z	EXTENSION	425 550,15	0,00	222 236,18	162 444,29	35 256,04	5 113,04	500,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425 550,15
		2019ML	PLAN D'AMENAGEMENT	137 955,29	0,00	54 869,81	57 447,48	25 638,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 955,29
		TOTAL			1 645 433,45	0,00	636 445,69	650 536,17	256 315,11	55 280,01	46 856,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020W	RENOUVELLEMENT	430 064,11	0,00	0,00	47 569,67	289 667,71	52 776,04	40 050,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 064,11
		2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	372 346,09	0,00	0,00	156 248,28	129 673,84	55 207,01	31 216,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 346,09
		2020Y	DISSIMULATION	279 542,93	0,00	0,00	28 520,32	155 661,95	54 495,32	40 865,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279 542,93
		2020Z	EXTENSION	432 157,87	0,00	0,00	105 910,64	226 506,63	65 596,09	34 144,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 157,87
		2020ML	PLAN D'AMENAGEMENT	147 437,84	0,00	0,00	57 769,68	30 355,82	13 077,92	46 234,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 437,84
		TOTAL			1 661 548,84	0,00	0,00	396 018,59	831 865,95	241 152,36	192 511,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP												
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2020W	RENOUVELLEMENT	416 890,12	0,00	0,00	47 569,67	289 667,71	52 776,04	26 876,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	416 890,12
		2020WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	372 610,03	0,00	0,00	156 248,28	129 673,84	55 207,01	31 480,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	372 610,03
		2020Y	DISSIMULATION	269 302,24	0,00	0,00	28 520,32	155 661,95	54 495,32	30 624,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	269 302,24
		2020Z	EXTENSION	432 157,87	0,00	0,00	105 910,64	226 506,63	65 596,09	34 144,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 157,87
		2020ML	PLAN D'AMENAGEMENT	132 705,08	0,00	0,00	57 769,68	30 355,82	13 077,92	31 501,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 705,08
		TOTAL			1 623 665,34	0,00	0,00	396 018,59	831 865,95	241 152,36	154 628,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 4

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP										TOTAL			
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027		CP 2028		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021W	RENOUVELLEMENT	634 431,80	0,00	0,00	0,00	241 470,41	229 343,51	163 617,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	634 431,80
			2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	221 665,17	0,00	0,00	0,00	44 895,06	92 754,21	84 015,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 665,17
			2021Y	DISSIMULATION	134 590,55	0,00	0,00	0,00	27 753,50	24 003,24	82 833,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 590,55
			2021Z	EXTENSION	669 197,12	0,00	0,00	0,00	243 822,43	189 754,22	235 620,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669 197,12
			2021ML	PLAN D'AMENAGEMENT	68 462,11	0,00	0,00	0,00	10 392,31	25 031,38	33 038,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 462,11
TOTAL				1 728 346,75	0,00	0,00	0,00	568 333,71	560 886,56	599 126,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 728 346,75	

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP										TOTAL			
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027		CP 2028		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2021	2021W	RENOUVELLEMENT	658 517,74	0,00	0,00	0,00	241 470,41	229 343,51	163 901,38	23 802,44	0,00	0,00	0,00	0,00	658 517,74
			2021WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	225 115,83	0,00	0,00	0,00	44 895,06	92 754,21	54 361,33	33 105,23	0,00	0,00	0,00	0,00	225 115,83
			2021Y	DISSIMULATION	179 203,63	0,00	0,00	0,00	27 753,50	24 003,24	77 436,64	50 010,25	0,00	0,00	0,00	0,00	179 203,63
			2021Z	EXTENSION	749 136,66	0,00	0,00	0,00	243 822,43	189 754,22	212 004,72	103 555,29	0,00	0,00	0,00	0,00	749 136,66
			2021ML	PLAN D'AMENAGEMENT	83 317,17	0,00	0,00	0,00	10 392,31	25 031,38	33 038,42	14 855,06	0,00	0,00	0,00	0,00	83 317,17
TOTAL				1 895 291,03	0,00	0,00	0,00	568 333,71	560 886,56	540 742,49	225 328,27	0,00	0,00	0,00	0,00	1 895 291,03	

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP										TOTAL				
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027		CP 2028			
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	2022W	RENOUVELLEMENT	635 548,90	0,00	0,00	0,00	0,00	270 274,45	205 000,00	160 274,45	0,00	0,00	0,00	0,00	635 548,90	
			2022WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	189 759,10	0,00	0,00	0,00	0,00	33 418,02	100 383,93	55 957,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 759,10
			2022WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	206 559,11	0,00	0,00	0,00	0,00	80 296,51	112 086,70	14 175,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 559,11
			2022Y	DISSIMULATION	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 884,66	160 000,00	8 115,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
			2022Z	EXTENSION	431 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 823,94	100 000,00	220 176,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 000,00
2022ML	PLAN D'AMENAGEMENT	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 490,73	13 000,00	39 509,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00			
TOTAL				1 797 867,11	0,00	0,00	0,00	0,00	609 188,31	690 470,63	498 208,17	0,00	0,00	0,00	0,00	1 797 867,11		

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP										TOTAL				
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027		CP 2028			
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2022	2022W	RENOUVELLEMENT	635 548,90	0,00	0,00	0,00	0,00	270 274,45	190 192,60	175 081,85	0,00	0,00	0,00	0,00	635 548,90	
			2022WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	189 759,10	0,00	0,00	0,00	0,00	33 418,02	109 450,90	46 890,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 759,10
			2022WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	206 559,11	0,00	0,00	0,00	0,00	80 296,51	118 914,06	7 348,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 559,11
			2022Y	DISSIMULATION	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 884,66	161 959,97	6 155,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
			2022Z	EXTENSION	431 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 823,94	73 449,87	246 726,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 000,00
2022ML	PLAN D'AMENAGEMENT	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 490,73	9 384,07	43 125,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00			
TOTAL				1 797 867,11	0,00	0,00	0,00	0,00	609 188,31	663 351,47	525 327,33	0,00	0,00	0,00	0,00	1 797 867,11		

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

12 décembre 2023 (DM2 2023)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP										TOTAL				
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027		CP 2028			
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023W	RENOUVELLEMENT	1 002 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 812,23	645 000,00	26 187,77	0,00	0,00	0,00	1 002 000,00	
			2023WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	203 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 944,64	66 055,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 000,00
			2023Y	DISSIMULATION	263 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 266,46	158 000,00	4 733,54	0,00	0,00	0,00	0,00	263 000,00
			2023Z	EXTENSION	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 467,70	19 532,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
			2023ML	PLAN D'AMENAGEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				1 536 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	616 491,03	888 587,66	30 921,31	0,00	0,00	0,00	1 536 000,00		

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP										TOTAL				
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027		CP 2028			
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2023	2023W	RENOUVELLEMENT	1 002 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 662,77	627 337,23	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002 000,00	
			2023WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	203 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 551,35	66 055,36	2 393,29	0,00	0,00	0,00	0,00	203 000,00
			2023Y	DISSIMULATION	263 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 686,62	133 313,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263 000,00
			2023Z	EXTENSION	68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 181,17	4 818,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
			2023ML	PLAN D'AMENAGEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				1 536 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	702 081,91	831 524,80	2 393,29	0,00	0,00	0,00	1 536 000,00		

SIEIL - ACP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérée au Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	2024W	RENOUVELLEMENT	1 005 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	600 000,00	255 000,00	0,00	0,00	1 005 000,00
			2024WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	299 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	180 000,00	74 000,00	0,00	0,00	299 000,00
			2024WC	RENOUVELLEMENT EP CHINON	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
			2024WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	140 000,00	60 000,00	0,00	0,00	235 000,00
			2024Y	DISSIMULATION	222 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	135 000,00	57 000,00	0,00	0,00	222 000,00
			2024Z	EXTENSION	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	110 000,00	45 000,00	0,00	0,00	180 000,00
			2024ML	PLAN D'AMENAGEMENT	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	7 000,00	3 000,00	0,00	0,00	12 000,00
				TOTAL		1 953 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	287 000,00	1 172 000,00	494 000,00	0,00	0,00
				1 953 000,00													

Situation des AP/CP après le vote du Comité syndical du :

8 février 2024 (BP 2024)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP													
				CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL		
ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2024	2024W	RENOUVELLEMENT	1 005 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	600 000,00	255 000,00	0,00	0,00	1 005 000,00
			2024WB	RENOUVELLEMENT NUISANCES LUMINEUSES	299 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	180 000,00	74 000,00	0,00	0,00	299 000,00
			2024WC	RENOUVELLEMENT EP CHINON	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	200 000,00	200 000,00	100 000,00	0,00	600 000,00
			2024WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	140 000,00	60 000,00	0,00	0,00	235 000,00
			2024Y	DISSIMULATION	222 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	135 000,00	57 000,00	0,00	0,00	222 000,00
			2024Z	EXTENSION	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	110 000,00	45 000,00	0,00	0,00	180 000,00
			2024ML	PLAN D'AMENAGEMENT	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	7 000,00	3 000,00	0,00	0,00	12 000,00
				TOTAL		2 553 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	387 000,00	1 372 000,00	694 000,00	100 000,00	0,00
				2 553 000,00													

FINANCES BUDGET PRIMITIF POUR 2024

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune + 3500 habitants : SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007654500017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	42
A1.01 - Opérations non ventilables	45
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	46
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	49
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	50
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	53
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	56
A2.01 - Opérations non ventilables	58
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	59
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	65
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	66
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	69
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	72
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	73
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	77
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	78
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	79
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	80
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	81
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	82
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	83
B7.9 - Autres engagements reçus	86
B8 - Subventions versées	89
B9 - Etat du personnel	90
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	94
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	95
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	96
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	97
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	98
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	100
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	101

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	472044

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	37 549 164,97	37 549 164,97
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		37 549 164,97	37 549 164,97
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	21 893 000,00	21 893 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		21 893 000,00	21 893 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		59 442 164,97	59 442 164,97

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
19ELECTFDC	19ELECTFDC ELECTRICITE - FONDS DE CONCOURS 2019	204	0,00
19EPFDC	19EPFDC ECLAIRAGE PUBLIC - FONDS DE CONCOURS 2019	204	461 818,11
19EPTVX	19EPTVX ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX 2019	23	4 230 160,01
20ELECTFDC	20ELECTFDC ELECTRICITE - FONDS DE CONCOURS 2020	204	0,00
20ELECTVX	20ELECTVX ELECTRICITE - TRAVAUX 2020	21, 23	17 670 826,15
20EPFDC	20EPFDC ECLAIRAGE PUBLIC - FONDS DE CONCOURS 2020	204	325 178,76
20EPTVX	20EPTVX ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX 2020	23	3 754 845,63
21ELECTFDC	21ELECTFDC ELECTRICITE - FONDS DE CONCOURS 2021	204	0,00
21ELECTVX	21ELECTVX ELECTRICITE - TRAVAUX 2021	21, 23	17 740 713,10
21EPTVX	21EPTVX ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX 2021	23	3 686 827,77
22ELECTFDC	22ELECTFDC ELECTRICITE - FONDS DE CONCOURS 2022	204	0,00
22ELECTVX	22ELECTVX ELECTRICITE - TRAVAUX 2022	21, 23	0,00
22EPTVX	22EPTVX ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX 2022	23	0,00
23ELECTFDC	23ELECTFDC ELECTRICITE - FONDS DE CONCOURS 2023	204	0,00
23ELECTVX	23ELECTVX ELECTRICITE - TRAVAUX 2023	21, 23	0,00
23EPTVX	23EPTVX ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX 2023	23	0,00
24ELECTFDC	24ELECTFDC ELECTRICITE - FONDS DE CONCOURS 2024	204	0,00
24ELECTVX	24ELECTVX ELECTRICITE - TRAVAUX 2024	21, 23, 45	0,00
24EPTVX	24EPTVX ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX 2024	23	5 690 000,00
METHY	METHY METHYCENTRE	204, 21	0,00
TI	TI TERRITOIRES INTELLIGENTS	20, 23	0,00
TRAM	TRAM DISSIMULATIONS DEUXIEME LIGNE TRAMWAY	21	1 000 000,00
TOTAL			54 560 369,53

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	54 560 369,53
----------------------	----------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 227 802,21	0,00	1 326 000,00	1 326 000,00	1 326 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	2 416 433,11	0,00	1 095 133,74	1 095 133,74	1 095 133,74
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	35 378 816,92	0,00	18 476 965,22	18 476 965,22	18 476 965,22
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	12 257 604,98	0,00	8 361 913,70	8 361 913,70	8 361 913,70
Total des dépenses d'équipement		51 280 657,22	0,00	29 260 012,66	29 260 012,66	29 260 012,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	250 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 150 457,00	0,00	656 152,31	656 152,31	656 152,31
Total des dépenses financières		2 050 457,00	0,00	1 506 152,31	1 506 152,31	1 506 152,31
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	633 000,00	633 000,00	633 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		53 331 114,22	0,00	31 399 164,97	31 399 164,97	31 399 164,97

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	3 900 000,00		4 650 000,00	4 650 000,00	4 650 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 300 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		7 200 000,00		6 150 000,00	6 150 000,00	6 150 000,00

TOTAL	60 531 114,22	0,00	37 549 164,97	37 549 164,97	37 549 164,97
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	37 549 164,97
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	16 848 272,27	0,00	18 356 164,97	18 356 164,97	18 356 164,97
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	2 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	8 933,57	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		18 907 205,84	0,00	22 406 164,97	22 406 164,97	22 406 164,97
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	700 000,00	0,00	645 000,00	645 000,00	645 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 433 360,62	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	3 458 349,83	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 591 710,45	0,00	690 000,00	690 000,00	690 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	633 000,00	633 000,00	633 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		24 498 916,29	0,00	23 729 164,97	23 729 164,97	23 729 164,97

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	6 711 319,66		3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	9 000 000,00		9 320 000,00	9 320 000,00	9 320 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		19 211 319,66		13 820 000,00	13 820 000,00	13 820 000,00

TOTAL	43 710 235,95	0,00	37 549 164,97	37 549 164,97	37 549 164,97
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	37 549 164,97
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

7 670 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 408 000,00	0,00	4 100 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 815 000,00	0,00	2 815 000,00	2 815 000,00	2 815 000,00
014	Atténuations de produits	1 460 000,00	0,00	1 460 000,00	1 460 000,00	1 460 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	882 000,00	0,00	813 000,00	813 000,00	813 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 565 000,00	0,00	9 188 000,00	9 188 000,00	9 188 000,00
66	Charges financières	235 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
67	Charges spécifiques (3)	172 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 982 000,00	0,00	9 573 000,00	9 573 000,00	9 573 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	6 711 319,66		3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	9 000 000,00		9 320 000,00	9 320 000,00	9 320 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		15 711 319,66		12 320 000,00	12 320 000,00	12 320 000,00

TOTAL	25 693 319,66	0,00	21 893 000,00	21 893 000,00	21 893 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 893 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	255 000,00	0,00	293 000,00	293 000,00	293 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 500 000,00	0,00	11 500 000,00	11 500 000,00	11 500 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 771 000,00	0,00	1 985 000,00	1 985 000,00	1 985 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 110 000,00	0,00	3 405 000,00	3 405 000,00	3 405 000,00
Total des recettes de gestion courante		16 696 000,00	0,00	17 233 000,00	17 233 000,00	17 233 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		16 696 000,00	0,00	17 243 000,00	17 243 000,00	17 243 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	3 900 000,00		4 650 000,00	4 650 000,00	4 650 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 900 000,00		4 650 000,00	4 650 000,00	4 650 000,00

TOTAL	20 596 000,00	0,00	21 893 000,00	21 893 000,00	21 893 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 893 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	7 670 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	200 000,00	3 900 000,00	4 100 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	600 000,00	0,00	600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 326 000,00	0,00	1 326 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	1 095 133,74	0,00	1 095 133,74
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	18 476 965,22	600 000,00	19 076 965,22
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	8 361 913,70	100 000,00	8 461 913,70
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	0,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	656 152,31	800 000,00	1 456 152,31
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		750 000,00	750 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	633 000,00	0,00	633 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		31 399 164,97	6 150 000,00	37 549 164,97

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	37 549 164,97
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	4 100 000,00		4 100 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 815 000,00		2 815 000,00
014	Atténuations de produits	1 460 000,00		1 460 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	813 000,00	0,00	813 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	225 000,00	0,00	225 000,00
67	Charges spécifiques (9)	150 000,00	0,00	150 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	10 000,00	9 320 000,00	9 330 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		3 000 000,00	3 000 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		9 573 000,00	12 320 000,00	21 893 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 893 000,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	645 000,00	0,00	645 000,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	18 356 164,97	0,00	18 356 164,97
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	500 000,00	500 000,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	50 000,00	800 000,00	850 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	200 000,00	200 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	45 000,00	0,00	45 000,00
28 Amortissement des immobilisations		9 320 000,00	9 320 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	633 000,00	0,00	633 000,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		3 000 000,00	3 000 000,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	23 729 164,97	13 820 000,00	37 549 164,97

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	37 549 164,97
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	50 000,00		50 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	293 000,00		293 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	11 500 000,00		11 500 000,00
74 Dotations et participations (8)	1 985 000,00		1 985 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	3 405 000,00	0,00	3 405 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	4 650 000,00	4 650 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	10 000,00	0,00	10 000,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	17 243 000,00	4 650 000,00	21 893 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	21 893 000,00
--	----------------------

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		60 531 114,22	0,00	54 560 369,53	37 549 164,97	37 549 164,97	16 236 828,06	21 312 336,91	37 549 164,97
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 227 802,21	0,00	0,00	1 326 000,00	1 326 000,00	0,00	1 326 000,00	1 326 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	2 416 433,11	0,00	786 996,87	1 095 133,74	1 095 133,74	247 549,14	847 584,60	1 095 133,74
21	Immobilisations corporelles	35 378 816,92	0,00	35 794 355,71	18 476 965,22	18 476 965,22	11 747 865,22	6 729 100,00	18 476 965,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	12 257 604,98	0,00	17 979 016,95	8 361 913,70	8 361 913,70	4 241 413,70	4 120 500,00	8 361 913,70
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		51 280 657,22	0,00	54 560 369,53	29 260 012,66	29 260 012,66	16 236 828,06	13 023 184,60	29 260 012,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	250 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	600 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 150 457,00	0,00	0,00	656 152,31	656 152,31	0,00	656 152,31	656 152,31
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		2 050 457,00	0,00	0,00	1 506 152,31	1 506 152,31	0,00	1 506 152,31	1 506 152,31
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	633 000,00	633 000,00	0,00	633 000,00	633 000,00
Total des dépenses réelles		53 331 114,22	0,00	54 560 369,53	31 399 164,97	31 399 164,97	16 236 828,06	15 162 336,91	31 399 164,97
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 900 000,00			4 650 000,00	4 650 000,00		4 650 000,00	4 650 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 300 000,00			1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
Total des dépenses d'ordre		7 200 000,00			6 150 000,00	6 150 000,00		6 150 000,00	6 150 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées									37 549 164,97

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		42 276 875,33	0,00	37 549 164,97	37 549 164,97	37 549 164,97
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 848 272,27	0,00	18 356 164,97	18 356 164,97	18 356 164,97
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 933,57	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		18 907 205,84	0,00	22 406 164,97	22 406 164,97	22 406 164,97
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	700 000,00	0,00	645 000,00	645 000,00	645 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 458 349,83	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 158 349,83	0,00	690 000,00	690 000,00	690 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	633 000,00	633 000,00	633 000,00
Total des recettes réelles		23 065 555,67	0,00	23 729 164,97	23 729 164,97	23 729 164,97
021	Virement de la section de fonctionnement	6 711 319,66		3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	9 000 000,00		9 320 000,00	9 320 000,00	9 320 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	3 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total des recettes d'ordre		19 211 319,66		13 820 000,00	13 820 000,00	13 820 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	37 549 164,97
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	60 531 114,22	0,00	54 560 369,53	37 549 164,97	37 549 164,97	16 236 828,06	21 312 336,91	37 549 164,97
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 227 802,21	0,00	0,00	1 326 000,00	1 326 000,00	0,00	1 326 000,00
2031	Frais d'études	801 842,53	0,00		964 500,00	964 500,00	0,00	964 500,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00		116 500,00	116 500,00	0,00	116 500,00
2051	Concessions, droits similaires	415 959,68	0,00		245 000,00	245 000,00	0,00	245 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	2 416 433,11	0,00	786 996,87	1 095 133,74	1 095 133,74	247 549,14	1 095 133,74
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	1 628 106,74	0,00		621 558,60	621 558,60	180 000,00	621 558,60
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	402 300,37	0,00		87 549,14	87 549,14	67 549,14	87 549,14
20422	Privé : Bâtiments, installations	386 026,00	0,00		386 026,00	386 026,00	0,00	386 026,00
21	Immobilisations corporelles	35 378 816,92	0,00	35 794 355,71	18 476 965,22	18 476 965,22	11 747 865,22	18 476 965,22
21311	Bâtiments administratifs	413 000,00	0,00		413 000,00	413 000,00	0,00	413 000,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00		450 000,00	450 000,00	450 000,00	450 000,00
21534	Réseaux d'électrification	34 827 816,92	0,00		17 280 965,22	17 280 965,22	11 297 865,22	17 280 965,22
21838	Autre matériel informatique	100 000,00	0,00		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	38 000,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	12 257 604,98	0,00	17 979 016,95	8 361 913,70	8 361 913,70	4 241 413,70	8 361 913,70
2315	Install., matériel et outill. technique	2 898 930,70	0,00		2 014 010,33	2 014 010,33	371 310,33	2 014 010,33
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	9 158 674,28	0,00		6 147 903,37	6 147 903,37	3 870 103,37	6 147 903,37
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	51 280 657,22	0,00	54 560 369,53	29 260 012,66	29 260 012,66	16 236 828,06	13 023 184,60	29 260 012,66
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	250 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
13148	Subv. transf. Autres communes	250 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	600 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
261	Titres de participation	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 150 457,00	0,00	0,00	656 152,31	656 152,31	0,00	656 152,31	656 152,31
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	500 500,00	0,00		90 195,31	90 195,31	0,00	90 195,31	90 195,31
276348	Créance Autres communes	165 957,00	0,00		165 957,00	165 957,00	0,00	165 957,00	165 957,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	484 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		2 050 457,00	0,00	0,00	1 506 152,31	1 506 152,31	0,00	1 506 152,31	1 506 152,31
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	633 000,00	633 000,00	0,00	633 000,00	633 000,00
45810	OPERATIONS SOUS MANDAT DEPENSES	0,00	0,00		633 000,00	633 000,00	0,00	633 000,00	633 000,00
Total des dépenses réelles		53 331 114,22	0,00	54 560 369,53	31 399 164,97	31 399 164,97	16 236 828,06	15 162 336,91	31 399 164,97
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	3 900 000,00			4 650 000,00	4 650 000,00		4 650 000,00	4 650 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	3 900 000,00			4 650 000,00	4 650 000,00		4 650 000,00	4 650 000,00
13913	Subv. transf. Départements	5 000,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
139148	Subv. transf. Autres communes	1 295 000,00			1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
139158	Subv. transf. Autres groupements	200 000,00			395 000,00	395 000,00		395 000,00	395 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 500 000,00			2 000 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
198	Neutralisation des amortissements	900 000,00			750 000,00	750 000,00		750 000,00	750 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	3 300 000,00			1 500 000,00	1 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00
21534	Réseaux d'électrification	500 000,00			600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
2762	Créances transf. droit déduction TVA	2 800 000,00			800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'ordre	7 200 000,00			6 150 000,00	6 150 000,00		6 150 000,00	6 150 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		42 276 875,33	0,00	37 549 164,97	37 549 164,97	37 549 164,97
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 848 272,27	0,00	18 356 164,97	18 356 164,97	18 356 164,97
13148	Subv. transf. Autres communes	5 653 858,74	0,00	3 647 518,77	3 647 518,77	3 647 518,77
13158	Subv. transf. Autres groupements	79 920,88	0,00	2 355 118,19	2 355 118,19	2 355 118,19
1318	Autres subventions d'équipement transf.	11 114 492,65	0,00	12 353 528,01	12 353 528,01	12 353 528,01
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	2 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21534	Réseaux d'électrification	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	8 933,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	8 933,57	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		18 907 205,84	0,00	22 406 164,97	22 406 164,97	22 406 164,97
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	700 000,00	0,00	645 000,00	645 000,00	645 000,00
10222	FCTVA	700 000,00	0,00	645 000,00	645 000,00	645 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 458 349,83	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
2762	Créances transf. droit déduction TVA	3 413 349,83	0,00	0,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 158 349,83	0,00	690 000,00	690 000,00	690 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	633 000,00	633 000,00	633 000,00
Total des recettes réelles		23 065 555,67	0,00	23 729 164,97	23 729 164,97	23 729 164,97
021	Virement de la section de fonctionnement	6 711 319,66		3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	9 000 000,00		9 320 000,00	9 320 000,00	9 320 000,00
28031	Frais d'études	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	5 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	630 000,00		550 000,00	550 000,00	550 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	60 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	3 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2805	Licences, logiciels, droits similaires	40 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
281311	Bâtiments administratifs	61 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
281351	Bâtiments publics	117 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
281534	Réseaux d'électrification	6 600 000,00		7 500 000,00	7 500 000,00	7 500 000,00
281538	Autres réseaux	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	140 000,00		210 000,00	210 000,00	210 000,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	1 220 000,00		550 000,00	550 000,00	550 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	2 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
281838	Autre matériel informatique	25 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 500 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
2031	Frais d'études	500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
21534	Réseaux d'électrification	2 800 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre		19 211 319,66		13 820 000,00	13 820 000,00	13 820 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		25 693 319,66	0,00	0,00	21 893 000,00	21 893 000,00	0,00	21 893 000,00	21 893 000,00
011	Charges à caractère général (3)	4 408 000,00	0,00	0,00	4 100 000,00	4 100 000,00	0,00	4 100 000,00	4 100 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 815 000,00	0,00		2 815 000,00	2 815 000,00		2 815 000,00	2 815 000,00
014	Atténuations de produits	1 460 000,00	0,00		1 460 000,00	1 460 000,00		1 460 000,00	1 460 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	882 000,00	0,00	0,00	813 000,00	813 000,00	0,00	813 000,00	813 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		9 565 000,00	0,00	0,00	9 188 000,00	9 188 000,00	0,00	9 188 000,00	9 188 000,00
66	Charges financières	235 000,00	0,00		225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00
67	Charges spécifiques (3)	172 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		417 000,00	0,00	0,00	385 000,00	385 000,00		385 000,00	385 000,00
Total des dépenses réelles		9 982 000,00	0,00	0,00	9 573 000,00	9 573 000,00	0,00	9 573 000,00	9 573 000,00
023	Virement à la section d'investissement	6 711 319,66			3 000 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	9 000 000,00			9 320 000,00	9 320 000,00		9 320 000,00	9 320 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		15 711 319,66			12 320 000,00	12 320 000,00		12 320 000,00	12 320 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	21 893 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		20 596 000,00	0,00	21 893 000,00	21 893 000,00	21 893 000,00
013	Atténuations de charges (2)	60 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	255 000,00	0,00	293 000,00	293 000,00	293 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 500 000,00	0,00	11 500 000,00	11 500 000,00	11 500 000,00
74	Dotations et participations (2)	1 771 000,00	0,00	1 985 000,00	1 985 000,00	1 985 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	3 110 000,00	0,00	3 405 000,00	3 405 000,00	3 405 000,00
Total des recettes de gestion des services		16 696 000,00	0,00	17 233 000,00	17 233 000,00	17 233 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles		16 696 000,00	0,00	17 243 000,00	17 243 000,00	17 243 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	3 900 000,00		4 650 000,00	4 650 000,00	4 650 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 900 000,00		4 650 000,00	4 650 000,00	4 650 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	21 893 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		25 693 319,66	0,00	0,00	21 893 000,00	21 893 000,00	0,00	21 893 000,00	21 893 000,00
011	Charges à caractère général (4)	4 408 000,00	0,00	0,00	4 100 000,00	4 100 000,00	0,00	4 100 000,00	4 100 000,00
6042	Achats de prestations de services	320 500,00	0,00		198 500,00	198 500,00	0,00	198 500,00	198 500,00
60612	Energie - Electricité	75 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60622	Carburants	25 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60623	Alimentation	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
611	Contrats de prestations de services	1 685 000,00	0,00		1 442 105,00	1 442 105,00	0,00	1 442 105,00	1 442 105,00
6132	Locations immobilières	42 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
61358	Autres	51 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	52 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	950 000,00	0,00		1 040 000,00	1 040 000,00	0,00	1 040 000,00	1 040 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	138 100,00	0,00		160 600,00	160 600,00	0,00	160 600,00	160 600,00
6161	Multirisques	50 000,00	0,00		52 500,00	52 500,00	0,00	52 500,00	52 500,00
617	Etudes et recherches	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6182	Documentation générale et technique	7 200,00	0,00		2 170,00	2 170,00	0,00	2 170,00	2 170,00
6184	Versements à des organismes de formation	160 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
6188	Autres frais divers	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	186 100,00	0,00		194 720,00	194 720,00	0,00	194 720,00	194 720,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 500,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6231	Annonces et insertions	40 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6233	Foires et expositions	50 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6234	Réceptions	110 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6236	Catalogues et imprimés	45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6238	Divers	34 500,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	15 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6262	Frais de télécommunications	28 000,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	56 100,00	0,00		56 405,00	56 405,00	0,00	56 405,00	56 405,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	47 000,00	0,00		47 000,00	47 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00
6288	Autres services extérieurs	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 815 000,00	0,00		2 815 000,00	2 815 000,00		2 815 000,00	2 815 000,00
6218	Autre personnel extérieur	32 500,00	0,00		32 500,00	32 500,00		32 500,00	32 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 340,00	0,00		7 340,00	7 340,00		7 340,00	7 340,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	31 100,00	0,00		31 100,00	31 100,00		31 100,00	31 100,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 204 000,00	0,00		1 204 000,00	1 204 000,00		1 204 000,00	1 204 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	22 460,00	0,00		22 460,00	22 460,00		22 460,00	22 460,00
64118	Autres indemnités	430 000,00	0,00		430 000,00	430 000,00		430 000,00	430 000,00
64131	Rémunérations	216 000,00	0,00		216 000,00	216 000,00		216 000,00	216 000,00
64138	Primes et autres indemnités	33 500,00	0,00		33 500,00	33 500,00		33 500,00	33 500,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 200,00	0,00		14 200,00	14 200,00		14 200,00	14 200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	293 500,00	0,00		293 500,00	293 500,00		293 500,00	293 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	366 000,00	0,00		366 000,00	366 000,00		366 000,00	366 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 400,00	0,00		12 400,00	12 400,00		12 400,00	12 400,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	66 000,00	0,00		66 000,00	66 000,00		66 000,00	66 000,00
6488	Autres	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	1 460 000,00	0,00		1 460 000,00	1 460 000,00		1 460 000,00	1 460 000,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	1 460 000,00	0,00		1 460 000,00	1 460 000,00		1 460 000,00	1 460 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	882 000,00	0,00	0,00	813 000,00	813 000,00	0,00	813 000,00	813 000,00
65134	Aides	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65311	Indemnités de fonction	125 000,00	0,00		125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65313	Cotisations de retraite	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
65315	Formation	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 800,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65733	Subv. fonct. départements	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65736221	Subv. BA/régie indus.com. sans ps.morale	0,00	0,00		44 000,00	44 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	200 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	128 000,00	0,00		128 000,00	128 000,00	0,00	128 000,00	128 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	160 200,00	0,00		163 500,00	163 500,00	0,00	163 500,00	163 500,00
65888	Autres	70 000,00	0,00		144 500,00	144 500,00	0,00	144 500,00	144 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		9 565 000,00	0,00	0,00	9 188 000,00	9 188 000,00	0,00	9 188 000,00	9 188 000,00
66	Charges financières	235 000,00	0,00		225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	185 000,00	0,00		155 000,00	155 000,00		155 000,00	155 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6688	Autres	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
67	Charges spécifiques (4)	172 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	172 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		417 000,00	0,00	0,00	385 000,00	385 000,00		385 000,00	385 000,00
Total des dépenses réelles		9 982 000,00	0,00	0,00	9 573 000,00	9 573 000,00	0,00	9 573 000,00	9 573 000,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	6 711 319,66			3 000 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00	3 000 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	9 000 000,00			9 320 000,00	9 320 000,00		9 320 000,00	9 320 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	9 000 000,00			9 320 000,00	9 320 000,00		9 320 000,00	9 320 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		15 711 319,66			12 320 000,00	12 320 000,00		12 320 000,00	12 320 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	20 000,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	20 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		20 596 000,00	0,00	21 893 000,00	21 893 000,00	21 893 000,00
013	Atténuations de charges (3)	60 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	25 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6479	Remboursst sur autres charges sociales	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	255 000,00	0,00	293 000,00	293 000,00	293 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	186 000,00	0,00	189 000,00	189 000,00	189 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	44 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	25 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	11 500 000,00	0,00	11 500 000,00	11 500 000,00	11 500 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	11 500 000,00	0,00	11 500 000,00	11 500 000,00	11 500 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 771 000,00	0,00	1 985 000,00	1 985 000,00	1 985 000,00
744	FCTVA	198 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
74748	Participation autres communes	1 385 000,00	0,00	1 630 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00
74758	Participation autres groupements	75 000,00	0,00	89 000,00	89 000,00	89 000,00
747888	Autres	113 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	3 110 000,00	0,00	3 405 000,00	3 405 000,00	3 405 000,00
755	Débits et pénalités perçus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	3 095 000,00	0,00	3 395 000,00	3 395 000,00	3 395 000,00
75888	Autres	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes de gestion des services		16 696 000,00	0,00	17 233 000,00	17 233 000,00	17 233 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des recettes réelles		16 696 000,00	0,00	17 243 000,00	17 243 000,00	17 243 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 900 000,00		4 650 000,00	4 650 000,00	4 650 000,00
77681	Neutralisation des amortissements	900 000,00		750 000,00	750 000,00	750 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	3 000 000,00		3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		3 900 000,00		4 650 000,00	4 650 000,00	4 650 000,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	3 770 169,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	910 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	23 974,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 196 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	490 195,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	4 030 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		26 352 012,66	0,00	1 276 983,00	0,00		31 399 164,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		600 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	416 000,00	0,00	0,00	0,00		1 326 000,00
204	Subventions d'équipement versées	395 133,74	0,00	676 026,00	0,00		1 095 133,74
21	Immobilisations corporelles	17 280 965,22	0,00	0,00	0,00		18 476 965,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 626 913,70	0,00	385 000,00	0,00		8 361 913,70
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	50 000,00	0,00		50 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	165 957,00	0,00		656 152,31
45	Opérations pour compte de tiers	633 000,00	0,00	0,00	0,00		633 000,00
RECETTES		19 519 164,97	0,00	180 000,00	0,00		23 729 164,97
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	525 000,00	0,00	90 000,00	0,00		645 000,00
13	Subventions d'investissement	18 311 164,97	0,00	45 000,00	0,00		18 356 164,97
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	45 000,00	0,00		45 000,00

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	633 000,00	0,00	0,00	0,00		633 000,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		0,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		3 770 169.31	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	830 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	23 974,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	863 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	333 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	90 195,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 030 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
102	Dotations et fonds d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 770 169,31
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	830 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 974,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	863 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 195,31
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 030 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50		51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	7 118 352,12	0,00	19 233 660,54	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	251 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 133,74	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 280 965,22	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	6 852 352,12	0,00	774 561,58	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	2 494 180,40	0,00	17 024 984,57	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	525 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	1 969 180,40	0,00	16 341 984,57	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FNCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv. inv. rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 352 012,66
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 133,74
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 280 965,22
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 626 913,70
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 519 164,97
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 311 164,97
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	801 983,00	0,00	475 000,00	0,00	1 276 983,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	636 026,00	0,00	40 000,00	0,00	676 026,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385 000,00	0,00	385 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	165 957,00	0,00	0,00	0,00	165 957,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	135 000,00	0,00	180 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	45 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		10 000,00	4 232 946,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 731 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 563 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	562 986,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		10 000,00	297 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	121 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	4 485 750,00	0,00	844 304,00	0,00		9 573 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 697 000,00	0,00	671 720,00	0,00		4 100 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 134 750,00	0,00	116 570,00	0,00		2 815 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	1 460 000,00	0,00	0,00	0,00		1 460 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	194 000,00	0,00	56 014,00	0,00		813 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		225 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		150 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
RECETTES		0,00	16 791 000,00	0,00	145 000,00	0,00		17 243 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00		293 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	11 500 000,00	0,00	0,00	0,00		11 500 000,00
74	Dotations et participations	0,00	1 869 000,00	0,00	0,00	0,00		1 985 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 250 000,00	0,00	145 000,00	0,00		3 405 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	10 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	10 000,00
	RECETTES	10 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		4 075 946,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	83 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	115 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	282 105,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	112 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	207 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	52 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	167 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	32 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	197 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	133 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	19 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	1 015 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	420 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	71 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	143 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	251 986,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	205 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		297 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
708	Autres produits	121 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		157 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	157 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décen.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 232 946,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 105,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 600,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 170,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 405,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 420,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 015 560,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 986,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205 000,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	386 850,00	0,00	1 787 300,00	0,00	2 311 600,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	10 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	30 000,00	0,00	1 040 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 650,00	0,00	3 800,00	0,00	8 600,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	207 000,00	0,00	171 500,00	0,00	437 000,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	76 200,00	0,00	72 000,00	0,00	154 000,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 460 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	172 000,00	0,00	2 619 000,00	0,00	14 000 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500 000,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	1 719 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	750 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 485 750,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 050,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 200,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 460 000,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 791 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 719 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73					74	
		Actions en matière de gestion des eaux						Politique de l'air
		731	732	733	734	735		
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les inondations		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	133 084,00	0,00	711 220,00	0,00	844 304,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00	650 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	21 720,00	0,00	0,00	0,00	21 720,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00	0,00	1 120,00	0,00	1 970,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	39 000,00	0,00	50 100,00	0,00	89 100,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00	0,00	10 000,00	0,00	25 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	56 014,00	0,00	0,00	0,00	56 014,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
ARKEA	02/06/2023	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					10 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					10 000 000,00									
	La Banque Postale				4 000 000,00	F		0,000	0,760		T	C	N	A-1
	Crédit Coopératif				2 000 000,00	F		0,000	0,670		T	C	N	A-1
	Crédit Agricole				2 000 000,00	F		0,000	0,780		S	C	N	A-1
	Crédit Mutuel				2 000 000,00	F		0,000	3,000		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 000 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		8 650 798,53				523 552,90	104 042,02	0,00	7 398,01	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 650 798,53				523 552,90	104 042,02	0,00	7 398,01	
	N	0,00	A-1	3 300 000,00	16,50	F	0,760	200 000,00	24 510,00	0,00	1 963,33	
	N	0,00	A-1	1 764 396,60	17,50	F	0,670	95 350,97	11 582,22	0,00	2 764,93	
	N	0,00	A-1	1 719 735,26	17,00	F	0,780	94 868,60	13 449,80	0,00	2 669,75	
	N	0,00	A-1	1 866 666,67	14,00	F	3,000	133 333,33	54 500,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		8 650 798,53					523 552,90	104 042,02	0,00	7 398,01

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 650 798,53	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2023-10-03
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 - Frais d'études non suivis de réalisation	3	03/10/2023
L	2033 - Frais d'insertion non suivi de réalisation	3	03/10/2023
L	2051 - Concessions et droits similaires	3	03/10/2023
L	204 - Subventions d'équipement versées finançant des biens mobiliers, matériels ou études	5	03/10/2023
L	204 - Subventions d'équipement versées finançant des biens immobiliers ou installations	30	03/10/2023
L	204 - Subventions d'équipement versées finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	03/10/2023
L	211 - Terrains	20	03/10/2023
L	212 - Agencements et aménagements de terrains	20	03/10/2023
L	21534 / 217534 - Réseaux d'éclairage public	25	03/10/2023
L	2158 - Bornes de charge des véhicules électriques et hybrides	20	03/10/2023
L	21828 - Matériels de transport	4	03/10/2023
L	21838 - Matériel informatique	3	03/10/2023
L	21848 - Matériels de bureau et mobiliers	10	03/10/2023
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	10	03/10/2023

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	945 301,10	945 301,10	426 502,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	344 736,90	294 126,40	40 222,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					945 301,10	945 301,10	426 502,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					945 301,10	945 301,10	426 502,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					945 301,10	945 301,10	426 502,00
2014	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 348-2014	SOREGIES	5	A	87 182,00	87 182,00	0,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 680-2016	SOREGIES	5	A	21 424,00	21 424,00	21 424,00
2016	Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 1333-2016	SOREGIES	5	A	46 947,00	46 947,00	46 947,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 1592-2017	SOREGIES	5	A	29 186,00	29 186,00	29 186,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 989-2017	SOREGIES	5	A	15 404,00	15 404,00	15 404,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - MOSNES - 1340-2016	SOREGIES	5	A	49 676,00	49 676,00	49 676,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-BENOIT-LA-FORET - 1528-2017	SOREGIES	5	A	50 090,00	50 090,00	0,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ROCH - 1012-2017	SOREGIES	5	A	15 889,00	15 889,00	15 889,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - THIZAY - 487-2017	SOREGIES	5	A	22 866,00	22 866,00	22 866,00
2017	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1584-2017	SOREGIES	5	A	13 294,00	13 294,00	13 294,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ANTOGNY-LE-TILLAC - 1108-2018	SOREGIES	5	A	29 411,00	29 411,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1343-2018	SOREGIES	5	A	7 652,00	7 652,00	7 652,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1760-2018	SOREGIES	5	A	30 732,00	30 732,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 2262-2017	SOREGIES	5	A	53 011,00	53 011,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CHEILLE - 1049-2017	SOREGIES	5	A	6 867,00	6 867,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CLERE-LES-PINS - 1775-2018	SOREGIES	5	A	17 000,00	17 000,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1048-2018	SOREGIES	5	A	22 985,00	22 985,00	0,00

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - CONTINVOIR - 1774-2018	SOREGIES	5	A	23 169,00	23 169,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - DRACHE - 558-2018	SOREGIES	5	A	15 680,00	15 680,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GENILLE - 861-2017	SOREGIES	5	A	16 533,00	16 533,00	16 533,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - GIZEUX - 1187-2018	SOREGIES	5	A	12 736,00	12 736,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LA CELLE-SAINT-AVANT - 1351-2018	GRDF	5	A	16 135,00	16 135,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - LERNE - 1627-2017	SOREGIES	5	A	5 916,00	5 916,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 599-2013	SOREGIES	5	A	11 623,10	11 623,10	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - PARCAY-SUR-VIENNE - 1052-2017	SOREGIES	5	A	21 289,00	21 289,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - ROUZIER-SUR-TOURAINNE - 1448-2018	SOREGIES	5	A	7 084,00	7 084,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 1490-2018	SOREGIES	5	A	22 622,00	22 622,00	22 622,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1109-2018	SOREGIES	5	A	6 794,00	6 794,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - SONZAY - 1259-2019	SOREGIES	5	A	5 342,00	5 342,00	0,00
2018	Subvention d'équilibre - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1567-2017	SOREGIES	5	A	25 498,00	25 498,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AMBILLOU - 988-2019	SOREGIES	5	A	5 647,00	5 647,00	5 647,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AMBILLOU - 1776-2019	SOREGIES	5	A	2 949,00	2 949,00	2 949,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1190-2019	SOREGIES	5	A	24 736,00	24 736,00	0,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AUTRECHE - 1480-2018	SOREGIES	5	A	45 323,00	45 323,00	45 323,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 420-2019	SOREGIES	5	A	30 798,00	30 798,00	12 708,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1189-2019	SOREGIES	5	A	2 419,00	2 419,00	2 419,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - LES-HERMITES - 1788-2019	SOREGIES	5	A	10 445,00	10 445,00	10 445,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 1506-2019	SOREGIES	5	A	15 815,00	15 815,00	15 815,00
2019	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS - 1773-2018	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2020	Subvention d'équilibre - GAZ - MAZIERES DE TOURAINE - 962-2020	SOREGIES	5	A	1 769,00	1 769,00	1 769,00
2020	Subvention d'équilibre - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 2216-2020	SOREGIES	5	A	10 351,00	10 351,00	10 351,00
2020	Subvention d'équilibre - GAZ - THILOUZE - 735-2020	SOREGIES	5	A	10 650,00	10 650,00	10 650,00
2021	Subvention d'équilibre - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 876-2021	SOREGIES	5	A	3 354,00	3 354,00	3 354,00
2021	Subvention d'équilibre - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1315-2021	SOREGIES	5	A	6 805,00	6 805,00	6 805,00
2021	Subvention d'équilibre - GAZ - CINAIS - 913-2021	SOREGIES	5	A	7 913,00	7 913,00	7 913,00
2021	Subvention d'équilibre - GAZ - FRANCUEIL - 1313-2021	SOREGIES	5	A	28 861,00	28 861,00	28 861,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					344 736,90	294 126,40	40 222,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					344 736,90	294 126,40	40 222,00
2012	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 209-2012	FRANCUEIL	5	A	11 919,00	4 771,20	4 768,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1199-2014	HUISMES	5	A	1 690,50	676,20	676,00
2014	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 348-2014	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	26 154,60	15 692,80	5 230,90
2015	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 103-2011	NOIZAY	5	A	15 475,20	6 189,40	6 189,40
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1012-2017	SAINT ROCH	5	A	5 281,20	5 281,20	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1333-2016	THILOUZE	5	A	14 084,10	14 084,10	0,00
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 380-2016	LES-HERMITES	5	A	10 539,00	7 340,90	6 323,40
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 492-2016	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	2 988,00	1 195,20	1 195,20
2016	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 680-2016	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	6 427,20	6 427,20	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1050-2017	LERNE	5	A	7 457,10	2 982,80	2 982,80
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1051-2017	RESTIGNE	5	A	5 787,90	5 787,90	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1340-2016	MOSNES	5	A	14 902,80	14 902,80	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1528-2017	SAINT-BENOIT-LA-FORET	5	A	15 027,00	15 027,00	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1592-2017	FRANCUEIL	5	A	10 970,10	10 970,10	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1624-2016	ROUZIER-S-DE-TOURAINES	5	A	1 384,80	1 107,80	0,00
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 487-2017	THIZAY	5	A	6 859,80	6 859,80	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 940-2017	RICHELIEU	5	A	3 221,70	1 288,70	1 288,70
2017	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 989-2017	LES-HERMITES	5	A	4 621,20	4 621,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1048-2018	CINAI	5	A	9 683,40	9 683,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1049-2017	CONTINVOIR	5	A	6 895,50	6 895,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1052-2017	CHEILLE	5	A	2 060,10	2 060,10	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1108-2018	PARCAY-SUR-VIENNE	5	A	6 386,70	3 832,00	2 554,70
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1109-2018	ANTOGNY-LE-TILLAC	5	A	8 823,30	5 293,40	3 529,30
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1187-2018	SONZAY	5	A	687,60	328,60	137,50
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1259-2019	GIZEUX	5	A	3 820,80	3 056,60	1 528,30
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1343-2018	SONZAY	5	A	1 602,60	1 602,60	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1351-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	2 295,10	2 295,10	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1448-2018	LA CELLE-SAINT-AVANT	5	A	4 840,50	2 904,30	1 936,20
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1567-2017	ROUZIERS-DE-TOURAINES	5	A	2 125,20	2 125,20	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1584-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	7 649,40	7 649,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1627-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1760-2018	LERNE	5	A	1 774,80	1 774,80	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1774-2018	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	9 219,60	9 219,60	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1775-2018	CONTINVOIR	5	A	6 950,70	6 950,70	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2012-2018	CLERE-LES-PINS	5	A	5 100,00	5 100,00	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2262-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	632,40	632,40	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 2262-2017	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	15 903,30	15 903,30	0,00

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 558-2018	DRACHE	5	A	4 704,00	2 822,40	1 881,60
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 599-2013	NEUVY-LE-ROI	5	A	4 744,50	4 744,50	0,00
2018	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 861-2017	GENILLE	5	A	4 959,90	4 959,90	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1163-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	2 496,30	2 496,30	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1189-2019	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	725,70	725,70	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1190-2019	AUTRECHE	5	A	7 312,80	7 312,80	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1480-2018	AUTRECHE	5	A	16 659,30	16 659,30	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1490-2018	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	8 706,30	8 706,30	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1773-2018	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 1788-2019	LES-HERMITES	5	A	3 135,00	3 135,00	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 420-2019	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	9 239,40	9 239,40	0,00
2019	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 988-2019	AMBILLOU	5	A	1 694,10	1 694,10	0,00
2020	AVANCE - Subvention d'équilibre - GAZ - 962-2020	MAZIERES-DE-TOURAIN	5	A	2 660,00	2 660,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					1 071 159,74
2041482/2041582		Elec - FdC 2021	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	52 584,60
2041482/2041582		Elec - FdC 2022	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	147 549,14
2041482/2041582		Elec - FdC 2023	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	95 000,00
2041482/2041582		Elec - FdC 2024	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	100 000,00
2041482/2041582		Programme Sobriété Energétique	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	250 000,00
2041482/2041582		Véhicules électriques	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	40 000,00
20422		Subventions équilibre GAZ (part SIEIL)	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	386 026,00
FONCTIONNEMENT (total)					337 000,00
65733		Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	Conseil Départemental 37	Département	50 000,00
657341		Programme ACTEE - audits et maîtrise d'uvre économies d'énergies	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	100 000,00
657358		Subvention 2024	Syndicat des Cavités Souterraines	Etablissement de droit public	15 000,00
65736221		Subvention équilibre 2024	Budget annexe Plan de Corps de Rue Simplifié	Etablissement de droit public	44 000,00
65748		Subvention 2024	Amicale du SIEIL	Association	3 000,00
65748		Subvention 2024	Association Départementale d'Information sur le Logement	Association	100 000,00
65748		Subvention 2024	Agritouraine	Association	10 000,00
65748		Subvention 2024	Coopération décentralisée	Association	15 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		22,00	2,00	24,00	20,00	0,00	20,00
Adjoint administratif	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	5,00	1,00	6,00	5,50	0,00	5,50
Adjoint administratif principal 2nde classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	3,00	1,00	4,00	1,50	0,00	1,50
Rédacteur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		34,00	0,90	34,90	17,00	6,90	23,90
Adjoint technique	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2nde classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,90	1,90	1,00	0,90	1,90
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	15,00	0,00	15,00	4,00	6,00	10,00
Technicien principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		56,00	2,90	58,90	37,00	6,90	43,90

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				258 000,00		
Ingénieur	A	TECH		33 000,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH		30 000,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		30 000,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		45 000,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		45 000,00	332-8-1°	CDD
Technicien	B	TECH		45 000,00	332-8-1°	CDD
Technicien	B	TECH		30 000,00	332-8-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				60 000,00		
Adjoint administratif	C	ADM		30 000,00	332-23-1°	CDD
Technicien	B	TECH		30 000,00	332-14	CDD
TOTAL GENERAL				318 000,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
13/10/2011 -	ENERCVL (détention au 01/01/2023)	SAEML EnerCENTRE VAL DE LOIRE	Société anonyme d'économie mixte locale	4 423 600,00
27/03/2018 -	MODULO - (création le 27/03/2018 - SIEIL/SIDELC)	SPL MODULO	Société Publique Locale	19 000,00
28/11/2019 -	SEM Régionale de Tiers Financement Direct	SEM REGIONALE REL	Société d'économie Mixte	100 000,00
11/10/2022 -	SEM HY'TOURAINE	SEM HY'TOURAINE	Société d'économie Mixte	8 500,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE	01/01/2019	11/12/2018	20007654500025	Plan de Corps de Rue Simplifié	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	4 500 000,00	4 500 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	13 010 000,00	13 010 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	8 510 000,00	8 510 000,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		4 500 000,00	4 500 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		600 000,00	600 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	600 000,00	600 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 900 000,00	3 900 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>3 900 000,00</i>	<i>3 900 000,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		13 010 000,00	III
13 010 000,00			13 010 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		690 000,00	690 000,00
10222	FCTVA	645 000,00	645 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transf. droit déduction TVA	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	45 000,00	45 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		12 320 000,00	12 320 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	60 000,00	60 000,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	10 000,00	10 000,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	550 000,00	550 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	70 000,00	70 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 000,00	2 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	20 000,00	20 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	1 000,00	1 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	100 000,00	100 000,00
281311	Bâtiments administratifs	70 000,00	70 000,00
281351	Bâtiments publics	120 000,00	120 000,00
281534	Réseaux d'électrification	7 500 000,00	7 500 000,00
281538	Autres réseaux	5 000,00	5 000,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	210 000,00	210 000,00
2817534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	550 000,00	550 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 000,00	1 000,00
281838	Autre matériel informatique	40 000,00	40 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	10 000,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	1 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 000 000,00	3 000 000,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Annexe 5

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE				
Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

FINANCES

NOTE SYNTHÉTIQUE BP 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Note synthétique

budget primitif

EXERCICE 2024

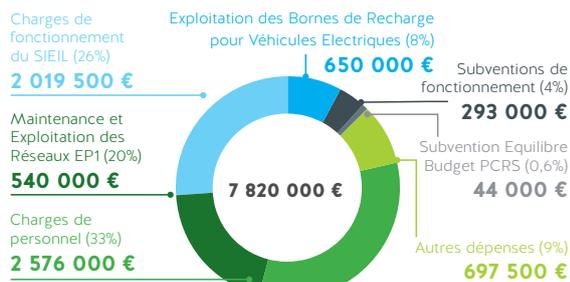
Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes prévisionnelles de l'année 2024, au titre du Budget Principal du SIEIL.
Les montants affichés sont présentés nets (dépenses ou recettes retraitées).

Le budget primitif est voté en début d'exercice (avant le 15 avril) et recense les prévisions budgétaires pour l'année civile. Ce document regroupe les dépenses et les recettes pour la section de fonctionnement (opérations nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité) et la section d'investissement (opérations impactant le patrimoine de la collectivité). Chaque section doit être équilibrée (recettes = dépenses). Une fois approuvé, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés. Il peut être modifié par le vote de décisions modificatives au cours de l'année.

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire exerce, pour ses collectivités adhérentes, les compétences Electricité (compétence historique), Eclairage Public, Gaz, Système d'Information Géographique (SIG), Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), Communications électroniques et Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et Hybrides (IRVE). Il est un acteur majeur du territoire au service de ses collectivités adhérentes et participe également à des projets en faveur de la transition énergétique, notamment à travers les projets portés par la SEM EnerCentre Val de Loire.

DÉPENSES RÉELLES NETTES DE FONCTIONNEMENT - 2024

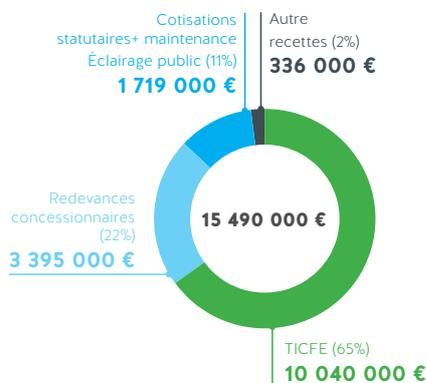
Les dépenses réelles de fonctionnement nettes des remboursements de charges représentent un montant de 7 820 000 €. Elle sont constituées à 33% des charges de personnel (2 576 000 €). Les dépenses pour l'entretien et l'exploitation des réseaux Éclairage Public représentent 20% des dépenses (1 540 000 €) et l'exploitation des Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques 8% (650 000 €). Les charges de fonctionnement du syndicat représentent 26% des dépenses de fonctionnement (2 019 500 €) et sont notamment constituées des coûts du siège social, de maintenance des infrastructures informatiques et de communication. Les subventions de fonctionnement représentent 293 000 €. Elles sont versées notamment au Fonds de Solidarité pour le Logement (50 000 €), à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (100 000 €), aux collectivités adhérentes pour des audits et de la maîtrise d'œuvre pour des travaux d'économie d'énergie (programme ACTEE 100 000 €), ainsi que pour d'autres actions, dont des coopérations décentralisées autour de l'énergie. La subvention d'équilibre versée au budget annexe du Plan de Corps de Rue Simplifié est estimée à 44 000 €. Les autres dépenses intègrent notamment les intérêts liés à la dette et à la ligne de trésorerie (225 000 €), les charges exceptionnelles (150 000 €), les reversements aux communes de redevance des concessions gaz (144 500 €).



www.sieil37.fr

RECETTES RÉELLES NETTES DE FONCTIONNEMENT - 2024

Les recettes de fonctionnement nettes de reversements représentent un montant de 15 490 000 €. La principale recette est cotisée par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité - TICFE (montant net de 10 M€). Les redevances versées par les concessionnaires du SIEIL sont estimées à hauteur de 3,395 M€. Les cotisations attendues au titre de la compétence Eclairage Public représentent 1,719 M€. Les autres recettes intègrent notamment le FCTVA perçu au titre des dépenses de maintenance des réseaux d'éclairage public (155 000 €), les subventions reçues dans le cadre du programme ACTEE pour les audits et la maîtrise d'œuvre pour des travaux d'économie d'énergie et le poste d'économiseur de flux (110 000 €), les recettes issues des certificats d'économies d'énergie (50 000 €).



Annexe 6

STRUCTURE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT - 2024

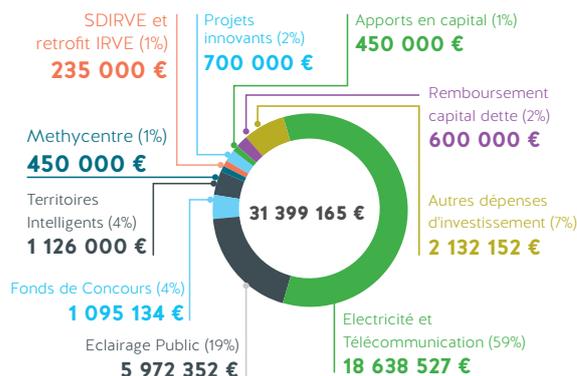
Les investissements réalisés par le SIEIL en 2024 sont principalement composés :

- des études et travaux dans le cadre de la compétence Électricité (y compris compétence Télécommunication) : 18,639 M€,
- des études et travaux relatifs à la compétence Éclairage Public (y compris les audits et la géolocalisation) : 5,972 M€.

Les principales autres opérations fléchées sur 2024 sont :

- le programme Territoires Intelligents : 1 126 000 €,
- les projets innovants (GNV, Hydrogène) : 700 000 €,
- la poursuite du projet Methycentre : 450 000 €,
- la mise en œuvre du Schéma Directeur des bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides (SDIRVE) et le retrofit des bornes existantes pour 235 000 €,
- les apports en capital (Ener37, Hy Touraine ...) : 450 000 €.

Enfin, le SIEIL verse des fonds de concours dans le cadre de différents programmes/compétences (Génie Civil de Télécommunication, Sobriété Energétique, acquisition de Véhicules Electriques, Gaz). Ces derniers représentent 1,095 M€ en 2024. Le remboursement du capital de la dette est évalué à 600 000 €. Les autres dépenses intègrent notamment les travaux d'aménagement de l'extension du siège du SIEIL, les acquisitions et renouvellement de matériels informatiques et logiciels, les avances aux communes pour les concessions gaz, des provisions pour remboursements sur mémoires de travaux et les opérations pour comptes de tiers.



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT - 2024

Ces investissements sont principalement financés par les participations versées par les collectivités adhérentes au SIEIL ou les particuliers et personnes morales de droit privé.

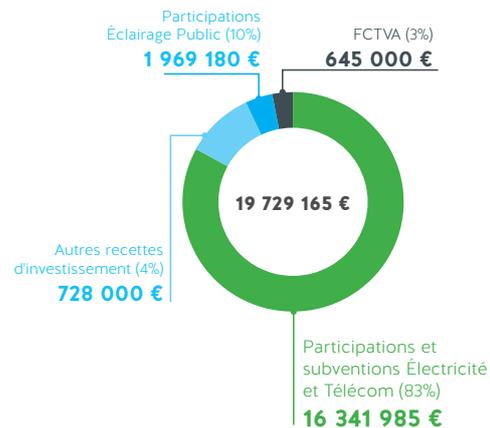
Pour les travaux sur les réseaux d'électricité, des subventions sont également perçues de l'Etat, à travers le FACé, et du concessionnaire ENEDIS ('Article 8').

Participations et subventions au titre de la compétence Electricité représentent 16,342 M€ pour 2024.

Les participations attendues pour la compétence Eclairage Public représentent 1,969 M€.

Les participations de l'Etat attendues au titre du retrofit des bornes de recharges pour les véhicules électriques et du Schéma Directeur des IRVE sont évaluées à 45 000 €.

Enfin, le FCTVA prévu au titre de l'éclairage public, des travaux sur les IRVE et les autres opérations d'investissement est estimé à 645 000 €.



FOCUS - DETTE DU SIEIL

Le SIEIL était totalement désendetté depuis 2014. Un premier emprunt d'1 M€ à taux fixe a été souscrit en 2018 pour financer le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

Fin 2019, trois nouveaux contrats d'une valeur totale de 8 M€ ont été signés sur le budget principal, avec une mobilisation des fonds étalée sur 2020 et 2021, en fonction du besoin de financement effectif. Ces 3 contrats sont à taux fixe (classé 1-A - Charte Gissler) pour une durée de 20 ans. 4,5 M€ ont été mobilisés en 2020 et 3,5 M€ au premier semestre 2021.

Fin 2022, un nouvel emprunt pour financer le budget principal a été souscrit auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 2 M€. Il s'agit d'un emprunt sur 15 ans avec un taux fixe de 3%, classé 1-A sur la Charte de Gissler. La mobilisation des fonds a été réalisée en mars 2023. Il n'a pas été souscrit de nouvel emprunt au titre de l'exercice 2023. L'encours de dette au 01/01/2024 s'élève à 8 650 798,53 €.

4 000 000 € sont inscrits au titre de l'emprunt d'équilibre au BP 2024. Ce montant sera ajusté après le vote du Compte administratif 2023 et l'affectation du résultat 2023, et en fonction de l'avancement des différentes opérations de travaux et des subventions complémentaires éventuelles.

ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL 2024



L'emprunt nouveau permettant d'équilibrer le budget primitif pour l'exercice 2024 est estimé à 4 000 000 €.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

✉ comm@sieil37.fr / 🌐 www.sieil37.fr

Emmanuelle GILDARD, chargée de communication ☎ 02 47 31 68 83

ou Sophie NICOLAS, Directrice Générale ☎ 02 47 31 68 73

Le Président et les Vice-présidents sont également à votre disposition.

FINANCES REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2023 PCRS

Annexe 7

PCRS - Exercice 2023

Mise à jour : 11/01/2024

FONCTIONNEMENT								
Chapitre - Dépenses		BP	BS	DM	TOTAL BUDGETE	Mandaté	Rattachements	TOTAL MANDATE + Rattachements
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	62 100,00	6 136,44		68 236,44	46 052,81	166,91	46 219,72
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	165 000,00			165 000,00	165 000,00		165 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 500,00			1 500,00			0,00
66	CHARGES FINANCIERES	9 200,00	1 500,00		10 700,00	9 130,00	1 404,74	10 534,74
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 550,00			3 550,00			0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	68 650,00			68 650,00	68 609,97		68 609,97
TOTAL DEPENSES		310 000,00	7 636,44	0,00	317 636,44	288 792,78	1 571,65	290 364,43
Chapitre - Recettes		BP	BS	DM	TOTAL BUDGETE	Titre	Rattachements	TOTAL TITRE + Rattachements
70	PRODUITS DES SERVICES	240 000,00		-130 000,00	110 000,00	108 920,12		108 920,12
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	70 000,00		130 000,00	200 000,00	173 807,87		173 807,87
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	7 636,44		7 636,44	7 636,44		7 636,44
TOTAL RECETTES		310 000,00	7 636,44	0,00	317 636,44	290 364,43	0,00	290 364,43
Résultat FONCTIONNEMENT								0,00

INVESTISSEMENT								
Chapitre - Dépenses		BP	BS	DM	TOTAL BUDGETE	Mandaté	RAR	TOTAL MANDATE + RAR
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	66 700,00			66 700,00	66 666,68		66 666,68
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00	25 000,00		50 000,00			0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	76 950,00	83 854,38		160 804,38	2 423,26		2 423,26
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	200 000,00			200 000,00			0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00			0,00			0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 000,00			3 000,00			0,00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00			0,00			0,00
TOTAL DEPENSES		371 650,00	108 854,38	0,00	480 504,38	69 089,94	0,00	69 089,94
Chapitre - Recettes		BP	BS	DM	TOTAL BUDGETE	Titre	RAR	TOTAL TITRE + RAR
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	100 000,00	-100 000,00		0,00			0,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00		0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	68 650,00	0,00	0,00	68 650,00	68 609,97		68 609,97
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00		0,00
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	208 854,38		208 854,38	208 854,38		208 854,38
TOTAL RECETTES		371 650,00	108 854,38	0,00	480 504,38	277 464,35	0,00	277 464,35
Résultat INVESTISSEMENT								208 374,41
RAR INVESTISSEMENT								0,00

Le 13 janvier 2024
Le Comptable Public
Béatrice WACONGNE



037090

P.DEP INDRE-ET-LOIRE

Exercice 2023



66401 PCRS plan corps rue simplifié

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre
arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)				7 636,44				7 636,44		7 636,44
	Sous-total compte 110 :				7 636,44				7 636,44		7 636,44
	Sous-total compte 11 :				7 636,44				7 636,44		7 636,44
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert)		7 636,44	7 636,44				7 636,44			
	Sous-total compte 12 :		7 636,44	7 636,44				7 636,44			
	Sous-total compte 12 :		7 636,44	7 636,44				7 636,44			
1641	Emprunts en euro		716 666,61			66 666,68		66 666,68		716 666,61	649 999,93
	Sous-total compte 164 :		716 666,61			66 666,68		66 666,68		716 666,61	649 999,93
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des				1 404,74				1 404,74		1 404,74

Annexe 7

037090

P.DEP INDRE-ET-LOIRE



Exercice 2023

66401 PCRS plan corps rue simplifié

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 168 :				1 404,74				1 404,74		1 404,74
	Sous-total compte 16 :		716 666,61		1 404,74	66 666,68		66 666,68		718 071,35	651 404,67
	Total classe 1 :		724 303,05	7 636,44	9 041,18	66 666,68		74 303,12		733 344,23	659 041,11
2051	Concessions et droits assimilés	58 166,34						58 166,34			58 166,34
	Sous-total compte 205 :	58 166,34						58 166,34			58 166,34
	Sous-total compte 20 :	58 166,34						58 166,34			58 166,34
2182	Matériel de transport	21 540,00						21 540,00			21 540,00
2183	Matériel de bureau et matériel informati	60 468,91				2 423,26		62 892,17			62 892,17
2184	Mobilier	7 849,22						7 849,22			7 849,22

037090

P.DEP INDRE-ET-LOIRE

Exercice 2023



66401 PCRS plan corps rue simplifié

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre
arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2188	Autres	628 540,00						628 540,00		628 540,00	
	Sous-total compte 218 :	718 398,13				2 423,26		720 821,39		720 821,39	
	Sous-total compte 21 :	718 398,13				2 423,26		720 821,39		720 821,39	
2805	Concessions et droits similaires, brevet		45 421,00				12 003,80		57 424,80		57 424,80
	Sous-total compte 280 :		45 421,00				12 003,80		57 424,80		57 424,80
28182	Matériel de transport		8 616,00				2 154,00		10 770,00		10 770,00
28183	Matériel de bureau et matériel informati		45 015,24				12 027,17		57 042,41		57 042,41
28184	Mobilier		2 092,00				523,00		2 615,00		2 615,00
28188	Autres		167 608,00				41 902,00		209 510,00		209 510,00

Annexe 7

037090

P.DEP INDRE-ET-LOIRE

Exercice 2023



66401 PCRS plan corps rue simplifié

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 281 :		223 331,24				56 606,17		279 937,41		279 937,41
	Sous-total compte 28 :		268 752,24				68 609,97		337 362,21		337 362,21
	Total classe 2 :	776 564,47				2 423,26		778 987,73		778 987,73	
			268 752,24				68 609,97		337 362,21		337 362,21
4011	Fournisseurs		8 904,75	53 503,55				53 503,55			
					53 485,94				62 390,69		8 887,14
	Sous-total compte 401 :		8 904,75	53 503,55				53 503,55			
					53 485,94				62 390,69		8 887,14
4041	Fournisseurs d'immobilisations			2 907,91				2 907,91			
					2 907,91				2 907,91		
	Sous-total compte 404 :			2 907,91				2 907,91			
					2 907,91				2 907,91		
408	Fournisseurs - Factures non parvenues										
					166,91				166,91		166,91
	Sous-total compte 408 :				166,91				166,91		166,91

037090

P.DEP INDRE-ET-LOIRE

Exercice 2023



66401 PCRS plan corps rue simplifié

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 40 :		8 904,75	56 411,46	56 560,76			56 411,46	65 465,51		9 054,05
411	Clients	42 400,09		409 481,02	226 870,28			451 881,11	226 870,28	225 010,83	
	Sous-total compte 411 :	42 400,09		409 481,02	226 870,28			451 881,11	226 870,28	225 010,83	
4161	Créances douteuses			10 577,06	8 106,80			10 577,06	8 106,80	2 470,26	
	Sous-total compte 416 :			10 577,06	8 106,80			10 577,06	8 106,80	2 470,26	
418	Clients Produits non encore facturés	233 191,63		4 264,95	233 191,63			237 456,58	233 191,63	4 264,95	
	Sous-total compte 418 :	233 191,63		4 264,95	233 191,63			237 456,58	233 191,63	4 264,95	
	Sous-total compte 41 :	275 591,72		424 323,03	468 168,71			699 914,75	468 168,71	231 746,04	
4411	État et autres collectivités publiques	60 181,00			60 181,00			60 181,00	60 181,00		

Annexe 7

037090

P.DEP INDRE-ET-LOIRE



Exercice 2023

66401 PCRS plan corps rue simplifié

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 441 :	60 181,00			60 181,00			60 181,00			
4431	Dépenses		159 819,64	159 819,64				159 819,64			
		159 819,64			165 000,00			324 819,64			165 000,00
	Sous-total compte 443 :		159 819,64	159 819,64				159 819,64			
		159 819,64			165 000,00			324 819,64			165 000,00
44551	TVA à décaisser			10 093,00				10 093,00			
					38 247,00			38 247,00			28 154,00
44562	TVA sur immobilisations			485,00				485,00			
					485,00			485,00			
44566	TVA sur autres biens et services	0,05		7 433,39				7 433,44			
					7 433,44			7 433,44			
44567	Crédit de TVA à reporter	12 419,00						12 419,00			
					12 419,00			12 419,00			
44571	TVA collectée			58 584,29				58 584,29			
					68 247,19			68 247,19			9 662,90
	Sous-total compte 445 :	12 419,05		76 595,68				89 014,73			
					126 831,63			126 831,63			37 816,90

037090

P.DEP INDRE-ET-LOIRE

Exercice 2023



66401 PCRS plan corps rue simplifié

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre
arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Sous-total compte 44 :		72 600,05		236 415,32				309 015,37			
			159 819,64		352 012,63				511 832,27		202 816,90
46711	Autres comptes créditeurs			75 796,68				75 796,68			
					75 796,68				75 796,68		
46721	Débiteurs divers - Amiable			169 542,92				169 542,92			169 542,92
Sous-total compte 467 :				245 339,60				245 339,60			169 542,92
					75 796,68				75 796,68		
Sous-total compte 46 :				245 339,60				245 339,60			169 542,92
					75 796,68				75 796,68		
4713	Recettes perçues avant émission des titr			46 286,11				46 286,11			
					46 286,11				46 286,11		
4718	Autres recettes à régulariser			1 551,00				1 551,00			
					1 551,00				1 551,00		
Sous-total compte 471 :				47 837,11				47 837,11			
					47 837,11				47 837,11		
4721	Dépenses réglées sans mandatement préala			37 953,34				37 953,34			
					37 953,34				37 953,34		

Annexe 7

037090

P.DEP INDRE-ET-LOIRE

Exercice 2023



66401 PCRS plan corps rue simplifié

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4728	Autres dépenses à régulariser			673,44				673,44			
					673,44				673,44		
	Sous-total compte 472 :			38 626,78				38 626,78			
					38 626,78				38 626,78		
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	1,66		0,33				1,99		1,56	
					0,43				0,43		
	Sous-total compte 478 :	1,66		0,33				1,99		1,56	
					0,43				0,43		
	Sous-total compte 47 :	1,66		86 464,22				86 465,88		1,56	
					86 464,32				86 464,32		
	Total classe 4 :	348 193,43		1 048 953,63				1 397 147,06		401 290,52	
			168 724,39		1 039 003,10				1 207 727,49		211 870,95
515	Compte au trésor	37 021,78		285 458,58				322 480,36		20 359,58	
					302 120,78				302 120,78		
	Sous-total compte 515 :	37 021,78		285 458,58				322 480,36		20 359,58	
					302 120,78				302 120,78		
	Sous-total compte 51 :	37 021,78		285 458,58				322 480,36		20 359,58	
					302 120,78				302 120,78		

037090

P.DEP INDRE-ET-LOIRE

Exercice 2023



66401 PCRS plan corps rue simplifié

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre
arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaire			68 609,97				68 609,97			
					68 609,97				68 609,97		
	Sous-total compte 580 :			68 609,97				68 609,97			
					68 609,97				68 609,97		
586	Opérations financières entre le budget p			673,44				673,44			
					673,44				673,44		
	Sous-total compte 586 :			673,44				673,44			
					673,44				673,44		
	Sous-total compte 58 :			69 283,41				69 283,41			
					69 283,41				69 283,41		
	Total classe 5 :	37 021,78		354 741,99				391 763,77		20 359,58	
					371 404,19				371 404,19		
61551	Matériel roulant					196,08		196,08		196,08	
6156	Maintenance					37 136,50		37 136,50		37 136,50	
	Sous-total compte 615 :					37 332,58		37 332,58		37 332,58	

Annexe 7

037090

P.DEP INDRE-ET-LOIRE

Exercice 2023



66401 PCRS plan corps rue simplifié

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre

arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 61 :					37 332,58		37 332,58		37 332,58	
6215	Personnel affecté par la collectivité de					165 000,00		165 000,00		165 000,00	
	Sous-total compte 621 :					165 000,00		165 000,00		165 000,00	
62871	à la collectivité de rattachement					8 887,14		8 887,14		8 887,14	
	Sous-total compte 628 :					8 887,14		8 887,14		8 887,14	
	Sous-total compte 62 :					173 887,14		173 887,14		173 887,14	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					9 130,00		9 130,00		9 130,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE					1 404,74		1 404,74		1 404,74	
	Sous-total compte 661 :					10 534,74		10 534,74		10 534,74	

037090

P.DEP INDRE-ET-LOIRE

Exercice 2023



66401 PCRS plan corps rue simplifié

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre
arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 66 :					10 534,74		10 534,74		10 534,74	
6811	Dotations aux amortissements sur immobil					68 609,97		68 609,97		68 609,97	
	Sous-total compte 681 :					68 609,97		68 609,97		68 609,97	
	Sous-total compte 68 :					68 609,97		68 609,97		68 609,97	
	Total classe 6 :					290 364,43		290 364,43		290 364,43	
706	Prestations de services					233 191,63		233 191,63			
							346 376,70		346 376,70		113 185,07
	Sous-total compte 706 :					233 191,63		233 191,63			
							346 376,70		346 376,70		113 185,07
	Sous-total compte 70 :					233 191,63		233 191,63			
							346 376,70		346 376,70		113 185,07
7741	de la collectivité de rattachement						169 542,92		169 542,92		169 542,92

Annexe 7

037090
P.DEP INDRE-ET-LOIRE



Exercice 2023

66401 PCRS plan corps rue simplifié

Balance Réglementaire des comptes du grand Livre
arrêtée à la date du 31/12/2023

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous-total compte 774 :						169 542,92		169 542,92		169 542,92
	Sous-total compte 77 :						169 542,92		169 542,92		169 542,92
	Total classe 7 :					233 191,63		515 919,62	233 191,63		282 727,99
	Total Général	1 161 779,68		1 411 332,06		592 646,00		3 165 757,74		1 491 002,26	
			1 161 779,68		1 419 448,47		584 529,59		3 165 757,74		1 491 002,26

Le 23 janvier 2024

Béatrice WACONGNE

FINANCES

BUDGET PRIMITIF POUR 2024

DU BUDGET ANNEXE PCRS

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007654500025	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune + 3500 habitants SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE DEPARTEMENTALE 37

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	23
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	24
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	25
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	26
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	27
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	294 000,00	294 000,00
O		+	+
T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		294 000,00	294 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	459 974,41	251 600,00
O		+	+
T	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 208 374,41
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		459 974,41	459 974,41

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	753 974,41	753 974,41
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	62 100,00	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	165 000,00	0,00	172 000,00	172 000,00	172 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses de gestion des services		228 600,00	0,00	232 500,00	232 500,00	232 500,00
66	Charges financières	9 200,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 550,00	0,00	2 900,00	2 900,00	2 900,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		241 350,00	0,00	245 400,00	245 400,00	245 400,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	68 650,00		48 600,00	48 600,00	48 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		68 650,00		48 600,00	48 600,00	48 600,00
TOTAL		310 000,00	0,00	294 000,00	294 000,00	294 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	294 000,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	240 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		240 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	70 000,00	0,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		310 000,00	0,00	294 000,00	294 000,00	294 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		310 000,00	0,00	294 000,00	294 000,00	294 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	294 000,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	48 600,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00	40 274,41	40 274,41	40 274,41
21	Immobilisations corporelles	76 950,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	101 950,00	0,00	190 274,41	190 274,41	190 274,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00	66 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00	66 700,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	368 650,00	0,00	456 974,41	456 974,41	456 974,41
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	TOTAL	371 650,00	0,00	459 974,41	459 974,41	459 974,41

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	459 974,41
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	300 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	68 650,00		48 600,00	48 600,00	48 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		71 650,00		51 600,00	51 600,00	51 600,00
TOTAL		371 650,00	0,00	251 600,00	251 600,00	251 600,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	208 374,41
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	459 974,41
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	48 600,00
---	------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	59 000,00		59 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	172 000,00		172 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00		1 500,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 900,00	0,00	2 900,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	48 600,00	48 600,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		245 400,00	48 600,00	294 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	294 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	66 700,00	0,00	66 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	40 274,41	0,00	40 274,41
21	Immobilisations corporelles (6)	150 000,00	3 000,00	153 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	200 000,00	0,00	200 000,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		456 974,41	3 000,00	459 974,41

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	459 974,41
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	200 000,00		200 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00		50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	44 000,00	0,00	44 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	294 000,00	0,00	294 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	294 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	3 000,00	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		48 600,00	48 600,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	200 000,00	0,00	200 000,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	200 000,00	51 600,00	251 600,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	208 374,41
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	459 974,41
---	-------------------

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

SYNDICAT ENERGIE INDRÉ-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	62 100,00	59 000,00	59 000,00
6066	Carburants	1 100,00	1 500,00	1 500,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	50 000,00	41 000,00	41 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	9 500,00	15 000,00	15 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	165 000,00	172 000,00	172 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	165 000,00	172 000,00	172 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	1 500,00	1 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 500,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		228 600,00	232 500,00	232 500,00
66	Charges financières (b) (8)	9 200,00	10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 200,00	8 500,00	8 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	1 500,00	1 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 550,00	2 900,00	2 900,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 550,00	2 900,00	2 900,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		241 350,00	245 400,00	245 400,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	68 650,00	48 600,00	48 600,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	68 650,00	48 600,00	48 600,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		68 650,00	48 600,00	48 600,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		68 650,00	48 600,00	48 600,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		310 000,00	294 000,00	294 000,00

+	RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	294 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 500,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	240 000,00	200 000,00	200 000,00
706	Prestations de services	240 000,00	200 000,00	200 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	50 000,00	50 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	50 000,00	50 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		240 000,00	250 000,00	250 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	70 000,00	44 000,00	44 000,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	0,00	44 000,00	44 000,00
778	Autres produits exceptionnels	70 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		310 000,00	294 000,00	294 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		310 000,00	294 000,00	294 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	294 000,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DJ 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	25 000,00	40 274,41	40 274,41
2051	Concessions et droits assimilés	25 000,00	40 274,41	40 274,41
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	76 950,00	150 000,00	150 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	76 950,00	150 000,00	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		101 950,00	190 274,41	190 274,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	66 700,00	66 700,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 700,00	66 700,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		66 700,00	66 700,00	66 700,00
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (6)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		368 650,00	456 974,41	456 974,41
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		371 650,00	459 974,41	459 974,41

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	459 974,41
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	100 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	100 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations recues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		100 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (5)	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		200 000,00	200 000,00	200 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		300 000,00	200 000,00	200 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	68 650,00	48 600,00	48 600,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	12 232,00	370,00	370,00
28182	Matériel de transport	2 154,00	2 160,00	2 160,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 836,00	3 620,00	3 620,00
28184	Mobilier	523,00	525,00	525,00
28188	Autres	41 905,00	41 925,00	41 925,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		68 650,00	48 600,00	48 600,00
041	Opérations patrimoniales (8)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		71 650,00	51 600,00	51 600,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		371 650,00	251 600,00	251 600,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				208 374,41
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				459 974,41

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					1 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00									
	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT (BANQUE POSTALE)				1 000 000,00	F		0,000	1,320		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 000 000,00									

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		649 999,93				66 666,68	8 250,00	0,00	1 283,33	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		649 999,93				66 666,68	8 250,00	0,00	1 283,33	
	N	0,00	A-1	649 999,93	9,67	F	0,000	66 666,68	8 250,00	0,00	1 283,33	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		649 999,93				66 666,68	8 250,00	0,00	1 283,33	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	649 999,93	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2018-12-11

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Matériel dédié à l'activité du PCRS	15	11/12/2018
L	Matériel de transport	10	11/12/2018
L	Mobilier	15	11/12/2018
L	Logiciels et le matériel informatique	5	11/12/2018
L	Études	5	11/12/2018

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	208 374,41	208 374,41
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	208 374,41	208 374,41

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	208 374,41	208 374,41
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	208 374,41	208 374,41

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	66 700,00	66 700,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	48 600,00	48 600,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-18 100,00	-18 100,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		66 700,00	66 700,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		66 700,00	66 700,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 700,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Ingénieur territorial	A	1	82 000,00
Technicien	B	2	90 000,00
TOTAL GENERAL	A B	3	172 000,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Annexe 8

SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE - PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

FINANCES

NOTE SYNTHÉTIQUE

BP 2024 - BUDGET PCRS

Annexe 9

Note synthétique

budget primitif

BUDGET ANNEXE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

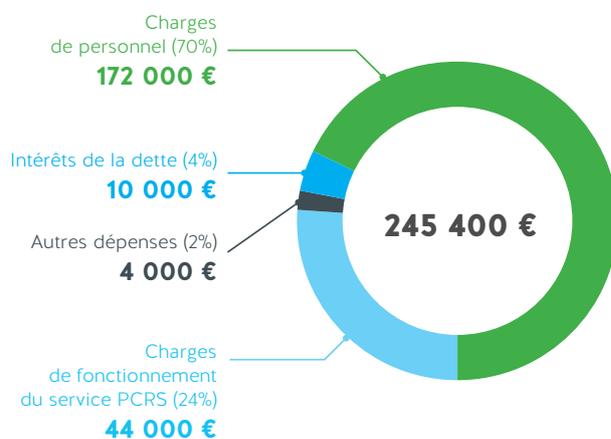
Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, les éléments ci-dessous présentent de manière synthétique les dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2024 au titre du Budgetannexe PCRS du SIEIL.

Le budget primitif est voté en début d'exercice (le 15 avril au plus tard) et recense toutes les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'année civile. Une fois ce document approuvé par l'Assemblée Délibérante, le budget est exécuté tout au long de l'année dans la limite des crédits votés. Ce document prévoit les dépenses et les recettes pour la section de fonctionnement (opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante du budget annexe) et la section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Ce budget pourra être modifié par le vote de décisions modificatives au cours de l'année.

Le SIEIL a été désigné en 2017 autorité publique locale compétente pour réaliser le PCRS en Indre-et-Loire et répondre à la réglementation établie par le protocole national publié en juin 2015 par le CNIG (Conseil National de l'Information Géographique). Par conséquent, un budget annexe dédié à ce service public industriel et commercial a été créé en 2019.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PRÉVISIONNELLES - 2024



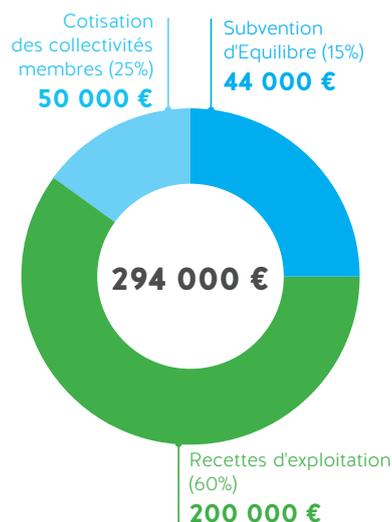
Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles pour 2024 représentent 245 400 €, dont :

- 59 000 € pour les dépenses du service, notamment la maintenance des logiciels et les frais de structure,
- 172 000 € au titre des charges de personnel,
- 10 000 € dédiés au paiement des intérêts de la dette,
- 4 400 € pour d'autres dépenses exceptionnelles et imprévues.

RECETTES D'EXPLOITATION 2024

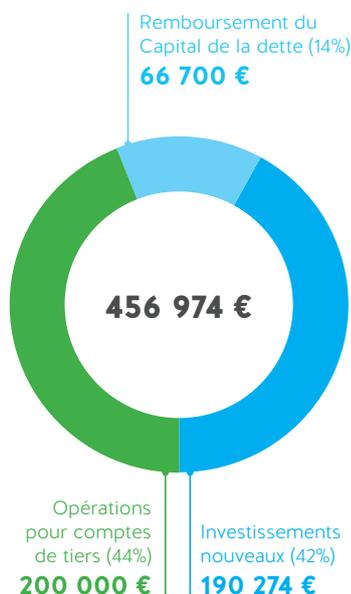
Les recettes d'exploitation attendues en 2024 sont décomposées comme suit :

- 200 000 € au titre des prestations réalisées par le service PCRS auprès des collectivités adhérentes, des gestionnaires de réseaux et des entreprises,
- 50 000 € au titre des adhésions de collectivités,
- 44 000 € au titre d'une subvention versée par le budget principal pour financer la montée en puissance et la consolidation de ce service.



DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES 2024

Les nouveaux investissements sont estimés à 190 274 €. Le remboursement du capital de la dette est de 66 700 €. Par ailleurs, 200 000 € sont inscrits pour constater la réalisation d'éventuelles opérations pour compte de tiers. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.



RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT PRÉVISIONNELLES 2024

Les recettes intègrent les 200 000 € inscrits pour constater la réalisation d'éventuelles opérations pour compte de tiers, montant en équilibre avec celui prévu en dépenses d'investissement. Le solde des recettes est constitué par la reprise anticipée du résultat d'investissement reporté 2023 pour 208 374 €.



FOCUS - DETTE DU SIEIL

Pour financer les investissements du service PCRS, le SIEIL a réalisé en 2018 un emprunt d'1 M€ à taux fixe pour une durée totale de 15 ans. Cet emprunt est classé 1-A -Charte Gissler. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 649 999,93 €.

ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL 2024

702 374 €

Dépenses prévues en 2024

494 000 €

Recettes prévues en 2024

208 374 €

Résultats reportés en 2023

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

✉ comm@sieil37.fr / 🌐 www.sieil37.fr

Emmanuelle GILDARD, chargée de communication ☎ 02 47 31 68 83

ou **Sophie NICOLAS**, Directrice Générale ☎ 02 47 31 68 73

Le Président et les Vice-présidents sont également à votre disposition.

ÉLECTRICITÉ PROGRAMMES DE TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION 2023

Programmes des dossiers de dissimulation, de renforcement et de sécurisation du réseau de distribution publique d'énergie électrique pour l'autorisation de programme 2023

SOUS-PROGRAMME AR - APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIERS DES CHARGES DE CONCESSION ENTRE LE SIEIL ET ENEDIS - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation collectivité HT	Observations
AZAY LE RIDEAU	886-2016	Avenue de la gare Tranche 1 du N° 5 au N° 45 / Priorité 2	114 583,34 €	34 375,00 €	
FONDETTES	037109-23-0977	Rue Maison d'Ardoise	98 577,90 €	29 573,37 €	
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	735-2021	Rue des Coutays	56 343,33 €	16 903,00 €	
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	997-2020	Route du Mans	54 761,67 €	16 428,50 €	
LIGUEIL	1919-2017	Rue du 11 Novembre 1918 du 64 au CR30 - RD59	124 362,13 €	37 308,64 €	
MONTS	2258-2018	Rue du Val de l'Indre, du 55 au 84 / Tr3	160 248,54 €	48 074,56 €	
PARCAY MESLAY	037179-22-1503	Rue de la Croix Hallée - Rue des Sports	184 634,43 €	55 390,33 €	
SAINT CYR SUR LOIRE	2062-2021	Rue Gaston Cousseau	155 368,23 €	46 610,47 €	
VEIGNE	2441-2020	Varennes / Rue Jules Ferry	146 003,33 €	43 801,00 €	
		Total HT	1 094 882,90 €	328 464,87 €	
		Total TTC	1 313 859,48 €		

SOUS-PROGRAMME CE DU FACE - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
AVOINE	1384-2020	Rue du 11 novembre et rue de la Tranchée tranche n° 1	121 514,47 €	36 454,34 €	
AVOINE	2484-2020	Rue Lucien Rouzier	44 424,55 €	13 327,37 €	
AVON LES ROCHES	1341-2020	La Chevrerie / Rue du 8 mai du n° 2 au 6	121 692,12 €	36 507,64 €	
BOUSSAY	037033-23-0546	Rue du Général de Menou	30 518,36 €	9 155,51 €	
CHOUZE SUR LOIRE	1960-2021	Rue de saumur du N° 1 au N° 17 - RD 952	66 515,07 €	19 954,52 €	
CIGOGNE	037075-23-0759	Bourg - Rue de Chédigny	84 803,34 €	25 441,00 €	

Annexe 10

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
LIMERAY	2031-2020	Rue d'Enfer tranche 2 du n° 10 au n° 36	242 326,87 €	72 698,06 €	
RICHELIEU	1349-2018	Avenue du Québec - Tranche 2	109 094,88 €	32 728,46 €	
SAINT HIPPOLYTE	037221-22- 1004	Avenue de la Bondoire	40 709,05 €	12 212,72 €	
SAVIGNE SUR LATHAN	1143-2015	Rue Faubourg de la rue-Avenue des Tourelles	123 249,33 €	36 974,80 €	
THIZAY	890-2015	La Poterie Route de Lerne	99 786,09 €	29 935,83 €	
TRUYES	037263-22- 1594	Rue du Château Jouan	146 650,47 €	43 995,14 €	
		Total HT	1 231 284.60 €	369 385.39 €	
		Total TTC	1 477 541.52 €		

SOUS-PROGRAMME G - FONDS PROPRES SIEIL - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
BLERE	1934-2021	Rue des Canaux	131 717,07 €	39 515,12 €	
JOUE LES TOURS	2154-2020	Rue Béguine	0,00 €	0.00 €	Réalisé sous 2022 G
JOUE LES TOURS	2181-2021	Rue du Moulin - BALLAN-MIRE	83 225,69 €	24 967,71 €	
MONTLOUIS SUR LOIRE	1331-2017	Rue du Pic Dousy	0,00 €	0.00 €	Reporté à la demande de la commune
VOUVRAY	525-2021	Rue de la Monaco TR2 du N°25 au N° 42	122 229.85 €	36 668.96 €	
VOUVRAY	622-2020	Rue de la Monaco TR1 -carrefour RD47 au N° 25	128 416.81 €	38 525.04 €	
		Total HT	465 589.42 €	139 676.83 €	
		Total TTC	558 707.30 €		

SOUS-PROGRAMME AP DU FACE - RENFORCEMENT DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ABILLY	037001-22- 1347	La Prinerie - La Giraudière	133 646,88 €	
ABILLY	1997-2021	Cuffou - Route du Val de Claise - VC 5	30 171,23 €	
ATHEE SUR CHER	037008-22- 1219	Voie creuse - La Varenne	18 709,04 €	
ATHEE SUR CHER	1999-2021	Chandon	129 860,61 €	
AUZOUER EN TOURAINE	037010-22- 1318	Champ breton - RD 73 - Forage agricole - Grange rouge	31 940,50 €	
AVOINE	037011-23- 0883	Le Lac Vermin - Hortiproduction	8 020,00 €	

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
BEAUMONT - LOUESTAULT	788-2019	BEAUMONT-LOUESTAULT - 2 Rue George Bieret	12 671,01 €	
BENAI	037024-22-0736	Croix Rouge - Rte de St Gilles - RD369 - Rues des Eraults et du Vau Gelé	158 821,36 €	
BENAI	2003-2021	Petit Clocher - La Gare - RD 269 - RD 469	91 532,88 €	
CHAVEIGNES	037089-23-1197	Le Grand Travezay - VC4 - COURCOUE	75 439,05 €	
CHEMILLE SUR DEME	2110-2021	La Massonnière - Les Morinières	53 239,63 €	
CHOUZE SUR LOIRE	1945-2021	Les Pelouses - Rue de Saumur du n° 23 au n° 47 - RD 952	111 349,62 €	
COURCAY	2009-2021	Les Métairies - RD 83 - Lié SIE 037085-22-0428	171 714,73 €	
LA CHAPELLE SUR LOIRE	1723-2019	Maladrie - Lane - rue de la Maladrie - Lié SIE 610-2020	42 039,48 €	
LA ROCHE CLERMAULT	037202-22-1537	Taligny - Les Aurons - RD759	69 656,12 €	
LA ROCHE CLERMAULT	037202-22-1677	La Valchère - La Bertinière - La Morandière - Lié sécu 037202-22-1466	65 000,00 €	
LE GRAND PRESSIGNY	037113-22-0335	Joubardière - Courvault - VC4	30 706,40 €	
LE LIEGE	037127-22-1228	Le Peu - Lié à l'extension 1327-2019	67 047,16 €	
LIGNIERES DE TOURAINE	1864-2021	Bourg - Rue du Vivier - Lié SIE 999-2021	9 426,07 €	
LOUANS	037134-22-1216	Lande - Rue de la Fannerie	25 629,51 €	
MAZIERES DE TOURAINE	2131-2021	L'Echalerie	76 279,53 €	
NEUILLE PONT PIERRE	037167-22-1491	Cailletière - Le Puet	69 087,94 €	
NEUVILLE SUR BRENNE	1878-2020	Tuilerie	90 761,17 €	
NOIZAY	037171-23-0811	La Mabillerie - Lié SIE 037171-22-0437	29 204,80 €	
NOYANT DE TOURAINE	629-2021	Gare - Avenue de la Gare	123 223,95 €	
PREUILLY SUR CLAISE	037189-22-1987	Croix - Rues de la Croix et de la petite Chandelle - Route du Pouet	128 000,00 €	
SAINT OUEN LES VIGNES	037230-22-1222	La Hargandière - RD 31 - Rue de l'ancienne école - Lié au SIE 037230-22-1223	44 457,20 €	
SAINT PATERNE RACAN	037231-22-0263	Bioénergie - Les Rougeries - CR217	6 305,22 €	
SAVIGNE SUR LATHAN	037241-22-1353	Avenue d'Anjou - RD 49 - Rue François II	48 122,67 €	
SORIGNY	2006-2021	Ferrandière	137 267,42 €	
TAUXIGNY SAINT-BAULD	037254-22-0717	Villiers	112 936,97 €	
VALLERES	2343-2021	Rue du Cimetière - Rue du Moulin Mocrat	53 380,48 €	
VILLEPERDUE	037278-23-0884	Le Haut Bry	87 645,96 €	
Total HT			2 343 294.59 €	
Total TTC			2 811 953.51 €	

Annexe 10

SOUS-PROGRAMME SN DU FACE - SECURISATION DES RESEAUX FILS NUS

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ANTOGNY LE TILLAC	037005-23-0786	Place Caillault - Rue de la Fontaine - Chemin du Lisa	33 000,00 €	
ANTOGNY LE TILLAC	037005-23-1036	Moulin Siligny - Rue du Bois Bidon	58 000,00 €	
AUZOUER EN TOURAINE	037010-23-0576	Petit Charmeteau - Rue du Charmeteau	134 000,00 €	
AUZOUER EN TOURAINE	2218-2021	La Contencière - Moulinet	46 809,78 €	
BRIZAY	2182-2020	Brèche - RD 757 - Chemin de la Chaumine	49 380,22 €	
CHAMBON	1031-2021	Mousseaux - Les Terres Fortes	54 452,82 €	
CHAMBON	1035-2021	Vertenay - La grenouillère - VC 13 - Château de Rouvray	17 490,10 €	
CHANCEAUX SUR CHOISILLE	037054-22-0396	Le Ruisseau - Le Hallier	15 000,00 €	
CHARNIZAY	037061-23-0571	Les Geais - Pique-mouche - CR91 et CR107	124 554,01 €	
CHAUMUSSAY	1036-2021	Pied Sec - CHAMBON	22 988,36 €	
CHOUZE SUR LOIRE	933-2016	Les Pelouses - Rue de Saumur du n° 42 au n° 68 - RD 952	77 438,61 €	
CONTINVOIR	037082-22-1773	Le Perrochet - La Trochetière - La Petite Barrière	163 000,00 €	
COTEAUX SUR LOIRE (SAINT PATRICE)	037232-22-1327	Les Aînées - Rue du Maroc	13 000,00 €	
FRANCUEIL	037110-22-1393	La Dolinière - Le Defaix - Les Villettes	8 912,60 €	
LA ROCHE CLERMAULT	037202-22-1466	La Valchère - Route du Coteau - Fromagerie Le Varereau - Lié renfo 037202-22-1677	40 000,00 €	
LA ROCHE CLERMAULT	037202-22-1553	Chargé - Rue de la Saulaie - Lié extension SIE 037202-22-1190	105 000,00 €	
LA TOUR SAINT GELIN	037260-22-0238	Michellière	87 000,00 €	
LE GRAND PRESSIGNY	037113-22-0553	Joubardière - Route de la Guerche - RD13 - Impasse de la Joubardière	27 000,00 €	
LE LOUROUX	037136-23-0686	L'Abeillerie - Grand Bray	9 000,00 €	
LE PETIT PRESSIGNY	037184-23-0794	Les Courtaudières	88 000,00 €	
LEMERE	1572-2021	Le Sable - RD 749	60 227,03 €	
LEMERE	1573-2021	Le Coudray - Plaisance - RD 749 - RD 114	185 748,31 €	
LES HERMITES	037116-22-0214	Bois des Haies - Le Sournas - Le Buis Vert	90 500,00 €	
LOUANS	037134-22-1473	L'Aireau Bréchet	4 691,37 €	
MONNAIE	037153-23-0575	Les Vallées - VC14 et VC15	127 195,27 €	
MONNAIE	037153-23-0881	Belles Ruries	32 000,00 €	
MONNAIE	037153-23-0882	Tardines	15 000,00 €	
MONTHODON	037155-22-0491	La Gaillardière - Les Châtaigneriers	64 383,10 €	

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
NOUANS LES FONTAINES	037173-23-0570	Houstièrre - CR 4	51 226,04 €	
PAULMY	037181-22-1217	La Forêt	8 606,35 €	
PUSSIGNY	037148-22-1039	Capiaux - Les Gapiaux - MARGINY-MARMANDE	18 000,00 €	
RILLY SUR VIENNE	037199-22-0237	Les Serruères - Les Touches	27 537,47 €	
SAINT OUVEN LES VIGNES	037230-22-1223	Beauboeuf - RD 31 - Route de Château renault - Lié au 037230-22-1222	108 868,20 €	
SAVIGNE SUR LATHAN	037241-22-0765	Eglise - Avenue des Tourelles - Rue de la porte de la ville - Lié à la dissimulation 1143-2015	67 000,00 €	
VILLAINES LES ROCHERS	1765-2021	T2 - RD 57 - Rue des Marchés de la Place de la Mairie à la Rue Molinière	209 705,01 €	
VILLAINES LES ROCHERS	1766-2021	T3 - RD 57 - Rue de la Galandière de la rue de la Molinière au n° 37	144 472,92 €	
VILLANDRY	037272-22-1659	Barrage - La Tuilerie - VC401	32 000,00 €	
VILLEDOMAIN	037275-23-0512	Pièce de Bournais - Rue du Bourg - VC309 - RD90	44 425,52 €	
VILLEPERDUE	037278-22-1313	L'Oiselière	10 666,00 €	
		Total HT	2 476 379.09 €	
		Total TTC	2 971 654.91 €	

ÉLECTRICITÉ PROGRAMMES DE TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION 2024

Programmes des dossiers de dissimulation, de renforcement et de sécurisation du réseau de distribution publique d'énergie électrique pour l'autorisation de programme 2024

SOUS-PROGRAMME AR - APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIERS DES CHARGES DE CONCESSION ENTRE LE SIEIL ET ENEDIS - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation collectivité HT	Observations
AMBOISE	037003-23-0541	Rue Jules Ferry	188 988,57 €	56 696,57 €	
LA RICHE	037195-23-0606	Rue Chesneau (entre la rue du Plessis et la rue Gilbert Bécaud)	33 000.00 €	9 900.00 €	
LA VILLE AUX DAMES	1500-2021	Rue Gabrielle d'Estrées Tranche 1	149 124,26 €	44 737,28 €	
LANGAIS	864-2015	Rue de Tours du n° 3 au n° 57 - RD 953	296 347,28 €	88 904,18 €	
MONTLOUIS SUR LOIRE	037156-22-1212	Rue de la Pouterie - Rue Petit Chemin de Rochepinard - Tranche 2	187 586,85 €	56 276,06 €	Reporté à la demande de la commune
SAINT CYR SUR LOIRE	950-2019	Rue Anatole France (Tonnellé - République)	224 327.57 €	67 298.27 €	
SAINT PIERRE DES CORPS	1269-2021	Avenue Yves Farges, entre Pichotière et Yvaudières	70 148.30 €	21 044.49 €	
		Total HT	961 935.98 €	288 580.79 €	
		Total TTC	1 154 323.18 €		

SOUS-PROGRAMME CE DU FACE - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
CHANNAY SUR LATHAN	1881-2021	Rue des Déportés, rue du Clos de la Ruelle	130 700,45 €	39 210,14 €	Initialement sous 2022 CE
MANTHELAN	2393-2020	Route de Saint Bault	89 554,02 €	26 866,21 €	Initialement sous 2023 CE
		Total HT	988 957,73 €	296 687,33 €	
		Total TTC	1 186 749,28 €		

SOUS-PROGRAMME G - FONDS PROPRES SIEIL - DISSIMULATION DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
AZAY LE RIDEAU	887-2016	Avenue de la gare Tranche 2 du N° 47 au N° 63	175 206,75 €	52 562,03 €	

Annexe 11

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
CHAMBRAY LES TOURS	037050-22-0217	Rue de la Grenouillère	134 284,96 €	40 285,49 €	
FONDETTES	1021-2015	Rue du Chanoine Noel Carlotti	57 499,25 €	17 249,78 €	
FONDETTES	1134-2018	Rue des Guillets	157 423,41 €	47 227,02 €	
JOUE LES TOURS	2180-2021	Rue des Amandiers. du 59 au 89 / Tranche 1 - partie Est	171 825,74 €	51 547,72 €	
LUYNES	602-2018	Rue Saint Venant- CR n° 129 dit du Rin Joli- RD 76	219 151,36 €	65 745,41 €	
PARCAY MESLAY	037179-22-1502	Rue de Logerie	126 619,82 €	37 985,95 €	
VEIGNE	2440-2020	Rue de l'Égalité	145 109,04 €	43 532,71 €	
		Total HT	494 668,42 €	148 400,53 €	
		Total TTC	593 602,10 €		

SOUS-PROGRAMME AP DU FACE - RENFORCEMENT DES RESEAUX

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ARTANNES SUR INDRE	037006-22-1220	L'Auberdière - Vauguerin - Vaugarni	260 000,00 €	
BEAUMONT EN VERON	1864-2020	La Boulaiserie	110 000,00 €	
CERELLES	2000-2021	Balière - Chemin de la Baslière	24 000,00 €	
CHANCEAUX SUR CHOISILLE	037054-23-1418	Pécaudinière - Allée Vincent Van Gogh (NOTRE DAME D'OE)	90 000,00 €	
CIVRAY DE TOURAINE	037079-22-1994	Mesvres - Rue de la Vallée de Mesvres	54 000,00 €	
CONTINVOIR	037082-23-1299	Le Soucheau - La Michelière	149 400,00 €	
COURCAY	444-2021	Le Haut Vau - RD83 - VC302 - Lié au SIE 422-2019	30 000,00 €	
CROTELLES	1912-2018	La Filonnière - Lié au 1494-2018	59 309,82 €	
CUSSAY	037094-22-2073	Cigogne - La Cigogne	36 476,14 €	
HUISMES	2023-2021	Benais	50 000,00 €	
LEMERE	037125-23-0407	La Saucraie - Perron - Jable - Clos des Repentis - RD114	310 000,00 €	
LIGRE	2024-2021	Côteaux	40 000,00 €	
LUSSAULT SUR LOIRE	037138-33-1337	Les Piquantes - Route de Saint-Martin-Le-Beau	61 000,00 €	
MARCE SUR ESVES	2026-2021	Moulin Gruteau - VC1	80 000,00 €	
MONTHODON	2028-2021	La Petite Guérie - CR 10	66 000,00 €	
PARCAY SUR VIENNE	2005-2021	Leverie	88 218,00 €	
SAINTE BENOIT LA FORET	1349-2016	Gare	116 049,92 €	
SAINTE MARTIN LE BEAU	037225-23-1538	Chouselles - Fombèche - Rue de la Vallée des Brunettes - Rue du Lavoir	40 250,00 €	
SAINTE OUEEN LES VIGNES	037230-22-1221	Triple Genet - La Bourdonnerie	201 000,00 €	

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
SAINT PATERNE RACAN	037231-22-0265	Borde aux Oiseaux - La Blonnière - Terchey	7 000,00 €	
SAINT PATERNE RACAN	037231-22-0264	Vitray - Les Ormeaux - VC523	39 000,00 €	
SAVIGNE SUR LATHAN	037241-23-1444	Neuvry - Route de la Butte de Gemme	134 600,00 €	
VALLERES	1823-2020	La Vallée du Veau - Le Vau	25 000,00 €	
VILLAINES LES ROCHERS	1764-2021	T1 - RD 57 - Rue des Caves Fortes du n° 42 à la Place de la Mairie	95 100,00 €	
VILLEBOURG	2007-2021	Vaumargot - La Salle - RD 938 - SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	133 000,00 €	
		Total HT	2 299 185.88 €	
		Total TTC	2 759 023.06 €	

SOUS-PROGRAMME SN DU FACE - SECURISATION DES RESEAUX FILS NUS

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
AUZOUER EN TOURAINE	1901-2020	St-Malo-Route de Blois	20 000,00 €	
CHAMBON	1034-2021	La Bergeonnerie - La Babinière - RD 750 - Chemin de la Bergeonnerie	15 000,00 €	
CHANCEAUX SUR CHOISILLE	037054-23-1283	La Pinellerie - La Guerinière	32 000,00 €	
CHATEAU LA VALLIERE	037062-22-1325	Duvallerie	66 000,00 €	
CHAUMUSSAY	037064-23-1155	La Croix Sourd	4 000,00 €	
CHAUMUSSAY	037064-23-1154	La Rocherie - La Lardièrre	201 000,00 €	
CHEDIGNY	037066-23-1409	Le Petit Cleret	21 200,00 €	
CHEDIGNY	037066-23-1308	Les Foulons - Bretagne	74 000,00 €	
CHEILLE	037067-22-0507	Vaurichard - RD 17	40 500,00 €	
CHEMILLE SUR DEME	037068-23-1403	Ballage - Le grand Niaffre	37 500,00 €	
CHEMILLE SUR DEME	037068-23-1313	Le Belluet - Cave de l'Etre Naveau	18 000,00 €	
CHEMILLE SUR DEME	037068-23-1312	La Vallée - La Boutterrie	70 500,00 €	
CHENONCEAUX	037070-23-0793	Raffoux - Rue de la Pinsonnière	22 000,00 €	
CHENONCEAUX	037070-23-0756	Baiserie - VC104	41 000,00 €	
COTEAUX-SUR-LOIRE (INGRANDES DE TOURAINE)	1451-2014	Rue d'Anjou	151 384,46 €	
LE GRAND PRESSIGNY	037113-23-0687	La Plauderie - La Chappraie	58 000,00 €	Initialement sous 2023 SN
LUBLE	037137-23-1146	Radouère - La Gendrie - MARCILLY-SUR-MAULNE	58 000,00 €	
MARCAY	037144-23-1395	La Savaterie - Rue des Mardelons et rue des Rouchers - Pierrefitte	33 600,00 €	
MONNAIE	037153-23-1144	Gde Audianièrre - VC 300 Jailletières	10 000,00 €	
MONNAIE	037153-23-1143	Le Lignou	11 000,00 €	

Annexe 11

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
MONNAIE	037153-23-1092	Rue Alfred Tiphaine du n° 28 au n° 55	106 000,00 €	
MONNAIE	037153-23-0513	Rues du 08 mai et Aristide Briand	99 000,00 €	
PANZOULT	037178-22-1324	Petites Roches	182 000,00 €	
SAINT CHRISTOPHE SUR LE NAIS	037213-23-1469	Grisardière - Bellevue - Bel Air (SAINT PIERRE-DE-CHEVILLE-72)	103 000,00 €	
SAINT CHRISTOPHE SUR LE NAIS	037213-23-1385	La Pichonnière - Grand Sart	45 230,00 €	
SAINT MARTIN LE BEAU	037225-23-1540	Chouselles - Fombêche - RD40	123 000,00 €	
SAVIGNE SUR LATHAN	037241-23-1324	Neuvry - Route de la Gitière-La Minière	112 500,00 €	
SAVIGNY EN VERON	037242-23-1137	La Croix - Route de Candes - RD118 - Rue de la Herpinière	30 000,00 €	
SOUVIGNY DE TOURAINE	037252-23-0617	Rte de Vallières - Rue nationale	122 000,00 €	
TAUXIGNY - SAINT BAUD	037254-23-0951	Rue haute, rue de Liberté, rue de la Libération	151 456,03 €	
Total HT			2 058 870,49 €	
Total TTC			2 470 644,59 €	

PROGRAMME RS - FONDS PROPRES SIEIL - SECURISATION DES RESEAUX FILS NUS

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
PREUILLY SUR CLAISE	037189-23-1056	Le Pouet	43 000,00 €	
Total HT			43 000,00 €	
Total TTC			51 600,00 €	

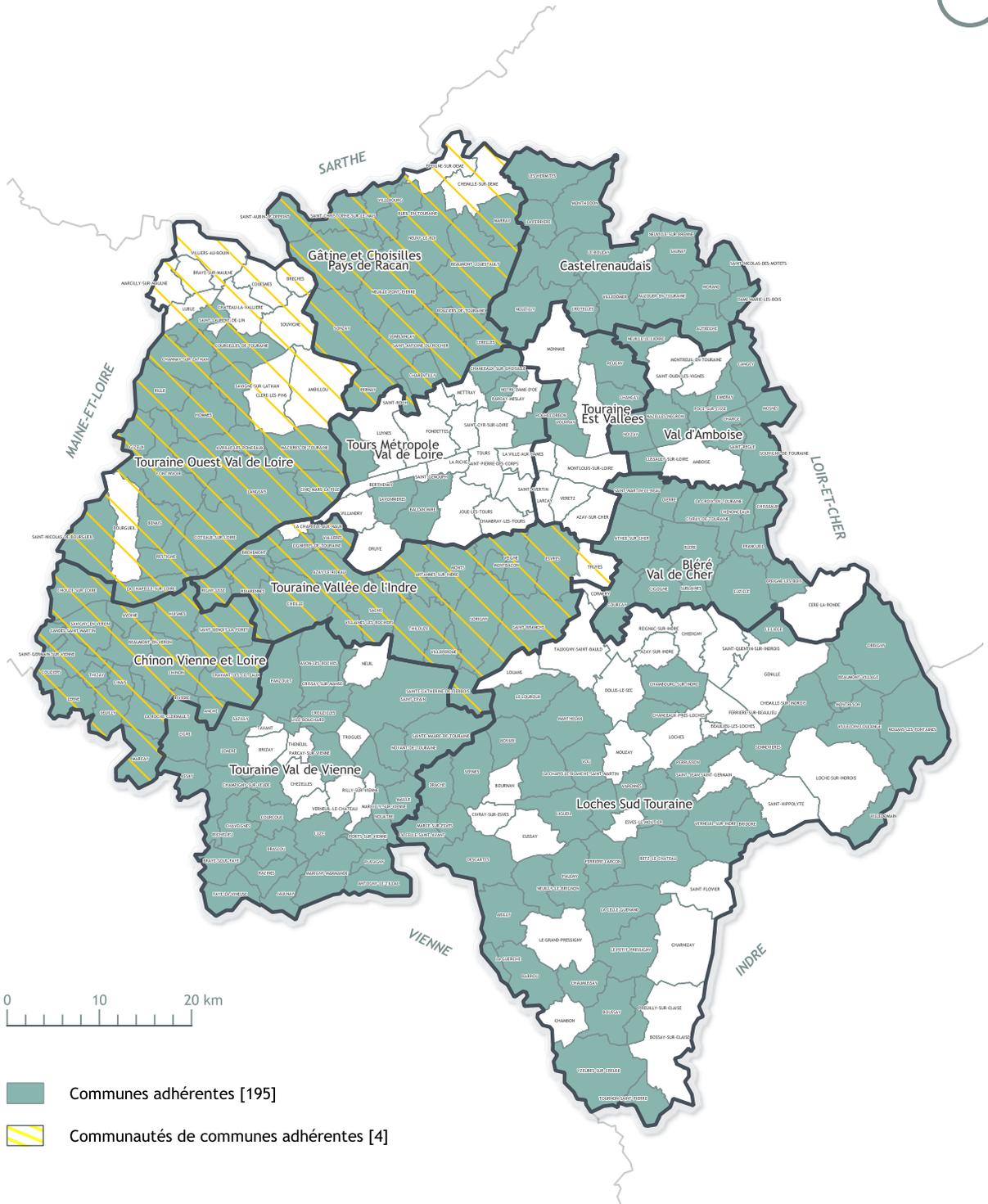
ÉCLAIRAGE PUBLIC CARTE DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES EP

Annexe 12



COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ADHÉRENTES AU 01/01/2024



Source : BDCarto IGN, SIEIL Cartographie, 2024

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT

Annexe 13



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

D'une part, l'ADAC37 (Agence Départementale d'Aide aux Collectivité Locales), Etablissement Public Administratif (EPA) domicilié au 34 Place de la Préfecture - 37000 Tours, représentée par Monsieur Franck Chartier, son Vice-Président, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du XXXX

ET

Le CAUE 37 (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement) de Touraine, Association Loi 1901 dont le siège social est situé au 34 Place de la Préfecture - 37000 Tours, représenté par Monsieur Franck Chartier, son Président, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du XXXXX

ET

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL), situé au 12-14, rue Blaise Pascal, 37013 TOURS ci-après dénommé SIEIL, représenté par Monsieur Jean-Luc DUPONT, son Président, en vertu de la délibération du Comité syndical du 10 septembre 2020,

PREAMBULE

Les Agences Techniques Départementales fondent leur existence légale sur l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de l'article 32 de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions. Ce texte dispose que « le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Par délibération du 27 février 2009, le Département a décidé de créer l'ADAC 37 sous forme d'un Établissement Public Administratif (E.P.A).

En complément de sa gamme d'ingénierie dans les domaines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, des finances publiques et du droit, l'ADAC 37 assure depuis 2021 une assistance et un conseil technique aux collectivités locales sur la maîtrise d'énergie et les énergies renouvelables.

Elle réalise des diagnostics énergétiques préliminaires et des notes d'opportunités pour la mise en œuvre d'énergies décarbonées. Elle accompagne les collectivités dans la consultation de bureaux d'études et d'organismes spécialisés jusqu'au choix de la maîtrise d'œuvre.



Le CAUE 37 est un organisme d'utilité publique, créé par la loi du 3 janvier 1977, est chargé de promouvoir les politiques qualitatives relatives à l'architecture, l'aménagement, au développement durable, l'urbanisme et l'environnement, au travers notamment de l'exercice de ses missions de conseil aux particuliers et d'aide à la décision des collectivités locales.

Il a été mis en place par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire fin 2009 et a été opérationnel en octobre 2010.

Depuis 2015, le SIEIL accompagne les collectivités de son territoire dans l'achat d'énergies à travers le groupement d'achat d'énergies PÔLE ÉNERGIE CENTRE, mutualisé avec ÉNERGIE Eure-et-Loir et le Syndicat département de l'Indre (SDEI). À ce titre, un logiciel de suivi énergétique est mis en place.

Le SIEIL s'engage également, depuis 2018, dans la Transition Énergétique aux côtés des communes adhérentes à la compétence électricité grâce à un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'un appel à projets. En 2022, le syndicat élargie son engagement auprès des intercommunalités membres de la commission consultative paritaire afin de les soutenir financièrement dans leurs projets de rénovations énergétiques. L'ambition de cet appel à projets est d'inciter les travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments publics existants.

Pour aller plus loin dans son action, le SIEIL a répondu en groupement avec ENERGIE Eure-et-Loir, en coordonnateur, au programme ACTEE CHENE pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 dans la continuité du programme ACTEE SEQUOIA 3 duquel ils ont été lauréats en avril 2022. Le syndicat souhaite pouvoir faire bénéficier de ce programme de subvention aux collectivités de son territoire.

À ce titre, l'ADAC | CAUE 37 et le SIEIL souhaitent renforcer leur partenariat pour massifier et accélérer la rénovation des bâtiments publics du territoire commun.

La présente convention définit les conditions de mise en œuvre du partenariat entre les trois entités.

Dans ce contexte, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention de partenariat a pour objectif de définir les actions de partenariat entre les parties et de couvrir deux cadres de travail collaboratif :

- Cadre « ACTEE » : Accompagnement des communes signataires de la convention d'accompagnement économe de flux du SIEIL, lié au programme ACTEE CHENE ;
- Cadre « hors ACTEE » : Accompagnement à la rénovation du patrimoine des communes par l'ADAC | CAUE 37 hors cadre spécifique de la convention d'accompagnement économe de flux du SIEIL.

Annexe 13



Article 2 : Durée de la convention

La convention s'applique à compter du 1^{er} mars 2024 pour une durée de trois ans sous réserve de continuité du programme ACTEE Chêne.

Article 3 : Actions du SIEIL

Dans le cadre du partenariat entre l'ADAC|CAUE 37 et le SIEIL, pour les collectivités signataires d'une convention d'accompagnement économe de flux avec le SIEIL, ce dernier :

- Effectue un bilan énergétique sur le patrimoine de la collectivité sur la base des factures énergétiques et index ;
- Participe, **en association avec l'ADAC|CAUE 37**, à l'identification par le maître d'ouvrage des bâtiments publics sur lesquels mener des actions, sur la base du bilan énergétique du patrimoine et des études passées réalisées le cas échéant par l'ADAC|CAUE 37 ;
- Aide la collectivité à décider, **en association avec l'ADAC|CAUE 37** du type d'accompagnement souhaité pour le projet : **accompagnement dans un projet de rénovation (globale ou énergétique) ou dans des actions de sensibilisation et de suivi énergétique** ;
- Participe, en association avec l'ADAC|CAUE 37, à la réalisation du pré-diagnostic énergétique du bâtiment.

Dans le cas d'un projet de rénovation globale, le SIEIL :

- Est associé aux actions menées par l'ADAC|CAUE 37 :
 - Il participe à l'assistance la maîtrise d'ouvrage dans la consultation d'un bureau d'étude pour la réalisation d'un audit énergétique éligible au programme ACTEE CHENE ou toute autre subvention et à la restitution de l'audit énergétique ;
 - Il participe à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans la définition du projet (études, programme, établissement des documents de consultation pour la maîtrise d'œuvre, choix du maître d'œuvre) ;
 - Il est informé du résultat de l'éventuelle prospective financière.
- Accompagne la collectivité en phase travaux en lien avec le maître d'œuvre retenu ;
- Vérifie les travaux énergétiques ;
- Accompagne le montage des dossiers de subventions ;
- Effectue le bilan de fin de travaux ;
- Effectue le suivi énergétique,
- Vérifie l'atteinte des objectifs ;
- Sensibilise les usagers ;
- Effectue un bilan des résultats à l'ADAC|CAUE 37.

Dans le cas d'un projet de rénovation énergétique par élément(s), le SIEIL :

- Accompagne à la définition du projet ;
- Accompagne la recherche de financements ;
- Accompagne en phase travaux ;
- Vérifie les travaux énergétiques ;
- Accompagne le montage des dossiers de subventions ;
- Effectue le bilan de fin de travaux ;
- Effectue le suivi énergétique,
- Vérifie l'atteinte des objectifs ;
- Sensibilise les usagers ;
- Informe l'ADAC|CAUE 37 sur l'accompagnement en phase travaux et suivi énergétique pour alimenter le retour d'expérience.



L'économe de flux du SIEIL mènera sur les bâtiments ne faisant pas l'objet d'une rénovation, des collectivités signataires de la convention d'accompagnement économe de flux, des actions de :

- Sensibilisation et mise en place d'actions de maîtrise de l'énergie ;
- Suivi énergétique.

Pour les collectivités n'ayant pas signé de convention d'accompagnement avec le SIEIL, ce dernier ne pourra pas effectuer ce qui est mentionné ci-dessus, toutefois il pourra sur accord de la collectivité, si adhérente au groupement d'achats d'énergies, transmettre un accès temporaire aux données de consommations énergétiques à l'ADAC|CAUE 37 au besoin.

Les actions menées par le SIEIL dans le cadre de ce partenariat sont identifiées en vert dans le schéma en Annexe 1.

Article 4 : Actions de l'ADAC|CAUE 37

Pour les collectivités signataires d'une convention d'accompagnement économe de flux avec le SIEIL, l'ADAC|CAUE 37 :

- Participe, en **association avec le SIEIL**, à l'identification par le maître d'ouvrage des bâtiments publics sur lesquels mener des actions, sur la base du bilan énergétique du patrimoine et des études passées réalisées le cas échéant par l'ADAC|CAUE 37 ;
- Aide la collectivité à décider, en **association avec le SIEIL**, du type d'accompagnement souhaité pour le projet : **accompagnement dans un projet de rénovation (globale ou énergétique) ou dans des actions de sensibilisation et de suivi énergétique** ;
- Réalise le pré-diagnostic architectural, fonctionnel et réglementaire ;
- Participe, en association avec le SIEIL, à la réalisation du pré-diagnostic énergétique du bâtiment.

Dans le cas d'un projet de rénovation globale, l'ADAC|CAUE 37 :

- Assiste, en association avec le SIEIL, la maîtrise d'ouvrage dans la consultation d'un bureau d'étude pour la réalisation d'un audit énergétique éligible au programme ACTEE CHENE ou toutes autres subventions et participe à la restitution de l'audit ;
- Apporte son expertise dans l'analyse des résultats de l'audit énergétique et assiste la maîtrise d'ouvrage dans la définition du projet : étude, programmation, établissement des documents de consultation pour la Maîtrise d'œuvre et choix du maître d'œuvre ;
- Effectue le cas échéant la prospective financière, l'analyse et l'identification des subventions.

Le SIEIL sera associé à chaque étape de la définition du projet pour la continuité du suivi des travaux.

Les actions menées par l'ADAC|CAUE 37 dans le cadre de ce partenariat sont identifiées en bleue dans le schéma en Annexe 1.

Article 5 : Planification

Afin de mener à bien ces missions et d'assurer une qualité de service public aux collectivités accompagnées, les 2 parties effectueront une planification commune permettant de prévoir les moyens nécessaires à mobiliser, lors des réunions du Comité technique.

Annexe 13



Article 6 : Pilotage et suivi de la convention

Le suivi de la convention est assuré par le Comité de pilotage qui se réunira une fois par an. Un compte rendu de la réunion sera rédigé et validé par les deux parties.

Les membres du Comité de pilotage sont :

- Pour l'ADAC|CAUE 37 : le Président et/ou le Directeur, un Référent Architecte, un Référent chargé de mission Énergie ;
- Pour le SIEIL : le Président et/ou le Vice-président en charge de la Transition énergétique, le Directrice Générale des Services et/ou la Responsable Transition Énergétique, le/les économes de flux.

Le suivi opérationnel de la convention est assuré par le comité technique qui se réunira a minima une fois par trimestre, afin de suivre les dossiers et de préparer le comité de pilotage. Un compte rendu de chaque réunion sera rédigé et validé par les deux parties.

Les membres du Comité technique seront a minima :

- Pour l'ADAC|CAUE 37 : le Directeur et/ou les architectes et chargés de mission énergie ;
- Pour le SIEIL : la Responsable Transition Énergétique et le/les économe(s) de flux.

Des réunions de travail auront lieu à la demande entre le SIEIL et l'ADACE|CAUE 37 dans le cadre de la réalisation des missions établies dans la convention.

Article 7 : Avenants

Le contenu de la présente convention peut être modifié par avenant qui sera signé des deux parties à la présente convention après en avoir délibéré.

Article 8 : Résiliation

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'un des signataires, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, moyennant le respect d'un préavis de trois mois.

Article 9 : Litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

À défaut de règlement à l'amiable, toute contestation ou litige sur l'application de la présente convention sera déféré à la juridiction administrative territorialement compétente.



Article 10 : Responsabilités

L'application de cette convention n'exonère pas les parties de leurs responsabilités respectives ainsi que du respect et de la prise en compte des décisions et des choix des projets par les communes membres.

Article 11 : Modalités financières de la convention

La présente convention ne donne lieu à aucun engagement financier entre les parties en dehors d'éventuelles actions de communication ou d'animation en lien avec cette convention qui pourront faire l'objet d'un co-financement sous réserve d'un accord préalable des parties.

Article 12 : Propriété intellectuelle

Chacune des parties détient des droits de propriété exclusifs sur ses marques, sa dénomination sociale et son logo.

Chacune des parties peut utiliser le logo de l'autre partie dans le cadre exclusif de la présente convention après avoir informé l'autre partie.

Article 13 : Signatures

Fait à Tours, le/...../2024

Pour le SIEIL,
Le Président,

Jean-Luc DUPONT

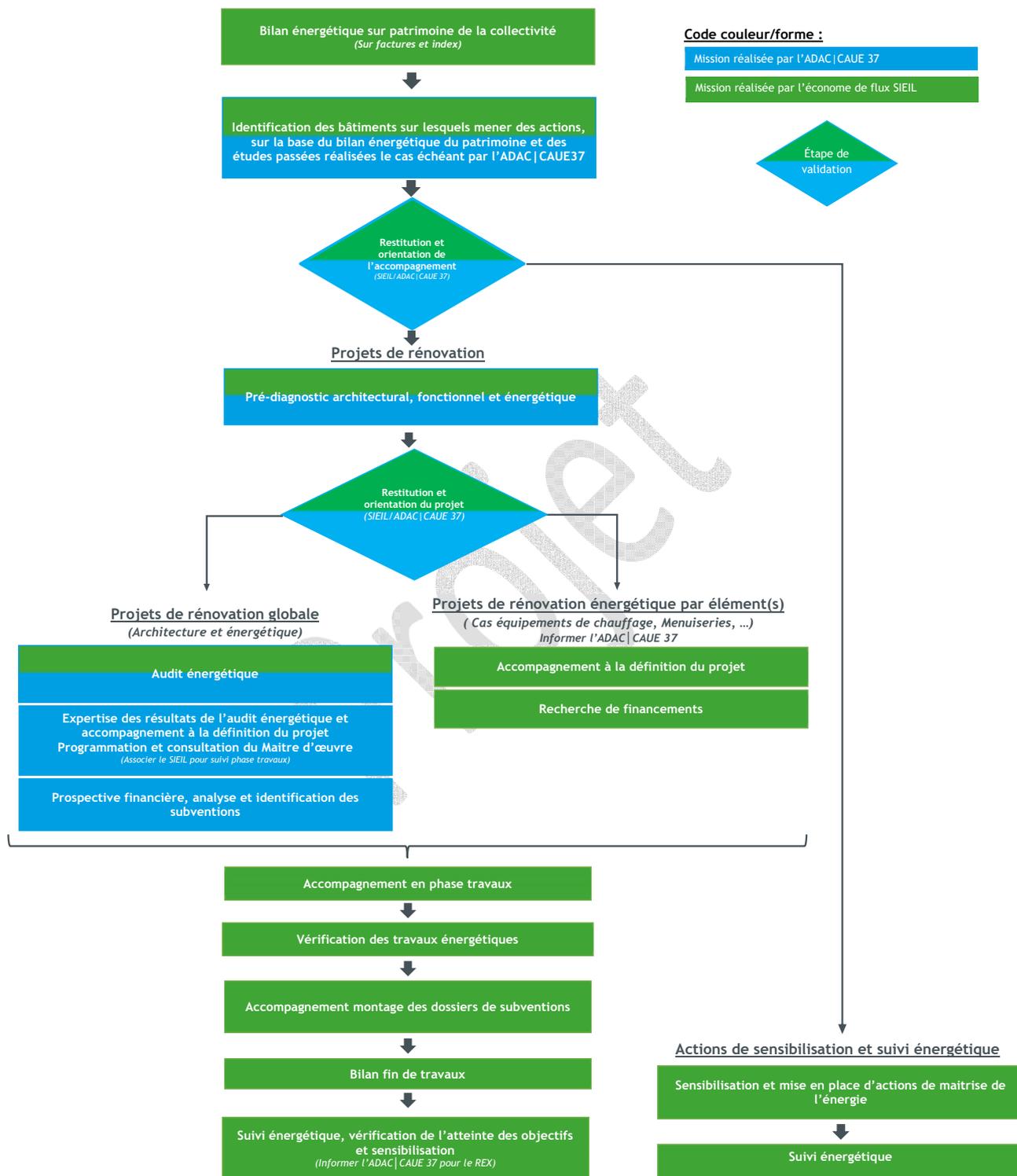
Pour l'ADAC | CAUE,
Le Président,

Franck CHARTIER

Annexe 13

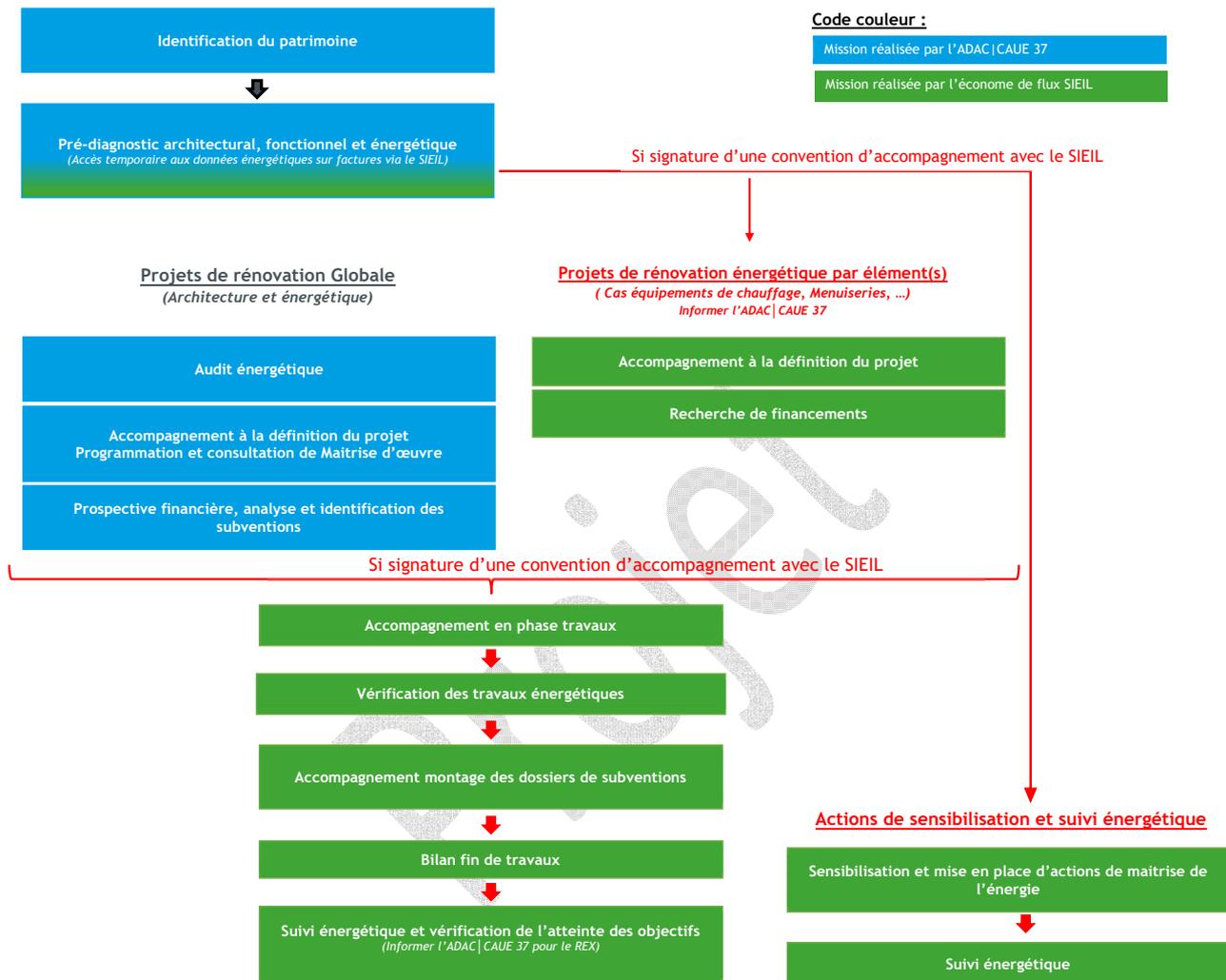


Annexe 1 : Accompagnement à la rénovation du patrimoine des collectivités signataires d'une convention d'accompagnement économe de flux avec le SIEIL





Annexe 2 : Accompagnement à la rénovation du patrimoine des collectivités non-signataires d'une convention d'accompagnement économe de flux avec le SIEIL



Retrouvez le dossier du Comité syndical
en ligne sur notre site internet :
www.sieil37.fr/telechargement/publications

